

d'Lëtzeburger **Land**

ROSE

Unabhängige Wochenzeitung für Politik,
Wirtschaft und Kultur

#23 64. Jahrgang 9. Juni 2017



5 453000 174663



17023

3,50€

Ausgeknockt

Laut Drogenstatistik sind K.O.-Tropfen
in Luxemburg kein großes Problem.
Aber für Betroffene von GHB-
Missbrauch ist jeder Fall einer zu viel

Contraintes de marché

Dans une économie de marché,
l'autonomie des demandeurs de
protection internationale est très
restreinte

Sonne, Meer, Netflix

Rechtzeitig vor dem Sommerurlaub tritt
die neue Roaming-Regulierung in Kraft

Foto: Sven Becker

Laut Statistik sind K.O.-Tropfen in Luxemburg kein großes Problem. Aber für Betroffene von GHB-Missbrauch ist jeder Fall einer zu viel

Ines Kurschat

Stellen Sie sich vor, Sie saßen gerade eben noch unter Freunden bei einem leckeren Glas Wein in schönem Ambiente – und plötzlich kommen Sie zu sich und finden sich irgendwo auf dem Boden in einem Waldstück mit zerrissenen Kleidern wieder und können sich weder daran erinnern, was geschehen ist, noch wie Sie dorthin gelangt sind.

So einen dramatischen Filmriss erlebte vor kurzem ein junger Luxemburger Student bei einem Weinfest mit Studienkollegen. Nachdem die gesellige Gruppe gemeinsam aus verschiedenen Gläsern getrunken hatte, wurde zweien plötzlich schlecht. Während der eine gerade eben noch von seinen Freunden ins Zelt zur freiwilligen Feuerwehr geschleppt werden konnte, bevor er komplett das Bewusstsein verlor, rannte der andere offenbar kilometerweit verwirrt und orientierungslos durch die Gegend, riss sich Hemd und Hose dabei kaputt und brach dann ebenfalls ohnmächtig zusammen. Um Stunden später aufzuwachen und den Schreck seines Lebens zu erleben.

Danach begann der mühselige Versuch, das Erlebte zusammenzufügen. „Ich hatte Glück. Ich habe mein Portemonnaie und auch mein Handy wiedergefunden. Ich möchte nicht wissen, was passiert wäre, wenn ich eine Frau gewesen wäre“, erzählt der junge Mann, der seinen Namen nicht in der Zeitung lesen möchte. Mit Hilfe seiner Freunde setzt er die Bruchstücke seiner und ihrer Erinnerung zusammen, gemeinsam beschließen sie zur Polizei zu gehen. Weil aber zwischen dem Black-out und dem Aufwachen mehr als sechs Stunden liegen, machen die Beamten ihm keine große Hoffnungen. „GHB-Tropfen sind im Blut nur bis zu sechs Stunden nachweisbar“, erklärt Alain Hensgen vom Drogendezernat der Luxemburger Polizei.

Gefeiert und danach völliges Black-out? Wer informiert hierzulande darüber, wie man sich bei Verdacht auf eine GHB-Überdosierung am besten verhält?

GHB steht für Gamma Hydroxybuttersäure und ist unter Partygängern besser bekannt als K.O.-Tropfen. Den Namen hat die illegale Droge, die gleichwohl relativ frei im Internet vertrieben wird, wegen ihrer Wirkung: In kontrollierten, minimalen Dosen ist die farb- und geruchslose Substanz anregend und leicht euphorisierend und wird daher gerne als Sex- und Kuscheldroge in Swingerkreisen konsumiert. Eine Dosis von 1,5 bis 2,5 Gramm bewirkt vor allem auf der körperlichen Ebene eine verstärkte sexuelle Sensibilität, weshalb die Substanz auch fälschlicherweise Liquid Ecstasy genannt wird, obwohl sie eine andere chemische Zusammensetzung hat.

Allerdings muss präzise, auf das Milligramm genau dosiert werden. In höherer Dosis kann die Substanz zu Atemproblemen, Muskelkrämpfen, Gedächtnisstörungen bis hin zum Koma führen. Exzessiver Konsum kann körperlich und psychisch abhängig machen. Die Droge taucht immer wieder im Zusammenhang mit kriminellen Machenschaften auf: Wiederholt geistern Schlagzeilen von Touristen durch die Nachrichten, die mit GHB oder GBL erst betäubt und dann ausgeraubt wurden, oder von Männern, die gezielt Frauen betäuben, um sie zu vergewaltigen; sogar in Zusammenhang mit Organraub wurden GHB und GBL gebracht. GBL (Gamma-Butyrolacton) ist ein viel verwendetes Lösungsmittel (in Farbentferner, Felgenreiniger) und eine Vorläufersubstanz von GHB. Es wird vom Körper zu GHB umgewandelt und nach oraler Einnahme schneller absorbiert, die narkotische Wirkung dauert etwas länger. Weil es selten auf dem Schwarzmarkt in klinisch reiner Form erhältlich ist, muss zudem immer mit Nebenwirkungen durch herstellungsbedingte Verunreinigungen gerechnet werden. Als in Aachen und Köln mehrere Vergewaltigungen bekannt wurden, bei denen Frauen mit K.O.-Tropfen betäubt und dann missbraucht wurden, starteten Polizei, Drogenberatungsstellen und Frauennotruf eine Kampagne, um junge Menschen, und insbesondere Frauen, eindringlich vor dem auch *Date Rape Drug* genannten Rauschmittel zu warnen.

„Wir raten insbesondere jungen Frauen, nur mit Freunden auszugehen und nur mit diesen auch wieder nachhause zu fahren“, mahnt Carlos Paulos. Der Psychologe ist Gründer von www.pipapo.lu, einer Initiative, die es sich zur Aufgabe gemacht hat, junge Menschen altersgerecht vor den Risiken unbedachten Drogenkonsums zu informieren, und die für ei-

nen besonnenen aufgeklärten Umgang mit Rauschmitteln plädiert, ohne sie per se zu verteufeln. Denn während die Legalisierung von Cannabis von den Jugendorganisationen der Parteien pünktlich zu jedem Wahlkampf wiederentdeckt wird (ohne dass sich an der nationalen Drogenpolitik etwas ändern würde) und dazu reichlich Infos und Vor- und Nachsorgeangebote im Land vorhanden sind, klappt bei GHB und GBL eine bemerkenswerte und riskante Lücke.

So kann der Drogenbeauftragte Alain Origer keine Zahlen zu Konsum und Verbreitung von K.O.-Tropfen hierzulande nennen: „Wir haben meines Wissens noch keinen Fall gemeldet bekommen“, so der Psychologe. Ähnlich spärlich ist die Auskunft der Polizei. Sie will das Problem nicht herunterspielen, doch belastbare Zahlen hat sie ebenfalls keine. „Black-out-Fälle geschehen eher durch zu viel Alkohol. Ich kann mir vorstellen, dass K.O.-Tropfen zuhause als Entschuldigung vorgebracht werden“, rät Hensgen. 2015 soll sich ein Mann mit GBL so überdosiert haben, dass er daran gestorben ist. In einer Mail heißt es auf *Land-Nachfrage*, dass bis Juni kein einziger Fall illegalen Einsatzes von K.O.-Tropfen gemeldet wurde. Die Polizei schickt Drogenproben ans staatliche Laboratorium in Düdelingen, wo sie analysiert werden und im Zweifelsfall auch per Haaranalyse GHB-Spuren nachgewiesen werden können.

Für den Durchschnittsbürger, den gewöhnlichen Diskobesucher (Diskobesucherin), ist das Labor aber nicht die erste Anlaufstelle. Sie würden eher in die Notfallaufnahme eines Krankenhauses gehen oder den Notarzt rufen. Wenn sie sich denn trauen, den Vorfall zu melden. „Viele schweigen aus Scham, weil es ihnen peinlich ist, Opfer geworden zu sein. Vielleicht auch, weil sie Angst haben, mit Drogen-

konsum in Verbindung gebracht zu werden“, weiß Carlos Paulos. Auch dem jungen Luxemburger riet ein befreundeter Anwalt der Familie zunächst davon ab, die Polizei zu informieren, weil diese seinen Drogenkonsum erfassen würde, nicht aber die Verabreichung durch den unbekannten Täter. „Es kann nicht sein, dass sich Betroffene fürchten, zur Polizei zu gehen“, ärgert sich seine Mutter. „Das erinnert an den früheren Umgang mit Vergewaltigungsoffern. Das war auch lange Zeit ein Tabu und Frauen, die sich trauten, zur Polizei zu gehen, hatten oft zusätzlich mit gesellschaftlichen Vorurteilen zu kämpfen.“

Es verwundert schon, warum in Luxemburg, selbst bei niedrigen Fallzahlen, kaum Informationen darüber existieren, die erklären, wie man sich bei einer GHB-Überdosierung am besten verhält. Das Drogenpräventionszentrum führt auf seiner Webseite www.cept.lu die Substanz, listet Wirkungen und nennt Verhaltenstipps, um das Risiko einer Vergiftung zu reduzieren, etwa ein Getränk niemals unbeaufsichtigt zu lassen. GHB taucht dort neben Cannabis und Tabak in einer Reihe auf, dabei ist die Gefahr einer gesundheitsgefährdenden Überdosis hier ungleich höher. Welche Notfallmaßnahmen für den Fall zu ergreifen sind, wenn der Verdacht besteht, ein Freund oder eine Freundin sei mit K.O.-Tropfen abgefüllt worden, steht dort nicht. Oft kündigt sich der Konsum dadurch an, dass die Opfer wie unter starkem Alkoholkonsum durch die Gegend wanken oder ohne Hemmungen auf Fremde zugehen.

Das hauptstädtische Krankenhaus CHL ist auf GHB-Notfälle vorbereitet. Die Pressestelle des CHL bestätigt, dass „hin und wieder Verdachtsfälle“ den Weg in die Notaufnahme finden, die Blutproben würden ans Staatslaboratorium weitergeleitet. Für



Sven Becker



Das Getränk nie unbeaufsichtigt stehen lassen, keine Einladungen von Fremden annehmen, immer mit Freunden zusammenbleiben, raten Drogenexperten. GBL kommt in Farbertfernern und als Lösungsmittel zum Einsatz

Vergewaltigungsfälle ist eine spezifische Prozedur vorgesehen, weil es wichtig ist, zusätzliche körperliche Spuren sicherzustellen und die Opfer psychologisch zu begleiten.

Gefährlich ist die Substanz aber nicht nur, weil sie von skrupellosen Tätern für die Begehung von Straftaten eingesetzt wird, sondern weil sie typischerweise gemischt mit anderen Drogen, meist Alkohol, zum Einsatz kommt. „Wir raten den Jugendlichen immer, sie sollen ihre Getränke keine Minute aus den Augen verlieren“, sagt Martina Kap von Jugend- an Drogenhelf. Der Mischkonsum mit Alkohol ist gesundheitlich besonders riskant. Laut einer Analyse des Schweizerischen Toxikologischen Informationszentrums von 141 GHB-/GBL-Überdosierungen in den Jahren 1995 und 2003 mussten sich acht Prozent der Testpersonen nach einer Überdosierung mit GHB, respektive

Die Wahrscheinlichkeit, in ein Koma zu fallen und nicht mehr ansprechbar zu sein, ist beim Mischkonsum mit Alkohol deutlich höher

GBL übergeben, beim Mischkonsum mit Alkohol waren es 32 Prozent. Auch die Wahrscheinlichkeit, in ein Koma zu fallen und nicht mehr ansprechbar zu sein, ist beim Mischkonsum höher. Anti-Depressiva, Medikamente gegen Epilepsie oder Stimulantien können die toxische Wirkung ebenfalls verstärken. In Luxemburg stehen GHB und GBL auf der Liste der verbotenen Drogen.

Die Europäische Drogenbeobachtungsstelle in Lissabon veröffentlichte 2008 ein ausführliches Themenpapier zu GHB und GBL, nachdem die Substanz in der Techno-Partyszene europaweit eine gewisse Popularität erfuhr und der Anstieg GHB-induzierter Vergiftungen in verschiedenen Mitgliedstaaten besorgniserregende Maße annahm (Frankreich, Großbritannien, Niederlande). In Paris unterzeichnete ein Bündnis von Klubbetreibern eine Nachtclub-Charta im Rahmen des Projekts „Fêtez clairs“. Darin verpflichteten sie sich freiwillig, ihr Personal über Risiken und Nebenwirkungen von GHB und GBL aufzuklären, ihren Laden möglichst frei von K.O.-Tropfen zu halten, bei Verdachtsfällen einzuschreiten und neben einer Anzeige lebenslanges Hausverbot zu erteilen. Sie ließen Poster und Handzettel mit Warnungen vor GHB aushändigen. Eine ähnliche Kampagne gab es 2004 auf Londoner Partymeilen. Auch in Berlin schlossen sich Klubbetreiber zu einem Anti-GHB-Bündnis zusammen, nachdem mehrere Frauen unter GHB-Einfluss vergewaltigt wurden.

In Luxemburg fehlen bislang solche koordinierten Präventionskampagnen sowie eine systematisch durchorganisierte Hilfskette, die direkt bei den Nutzern und Nutzerinnen ansetzen. In Diskos und auf Festivals in und um Luxemburg sah man viele Jahre lang kaum systematische Aufklärungskampagnen zum freizeitlichen Rauschmittelkonsum, weil der lange Zeit als Tabu galt. Erst mit Initiativen wie Party-Mag-Net (deren Initiatoren zu Pipapo.lu wechselten) und mit dem freiwilligen Drogentestprogramm änderte sich das, geschah dann aber eher auf Initiative des Gesundheitsministeriums und den Mitarbeitern der Suchthilfestellen.

Die Stille um das Thema mit den niedrigen erfassten Fallzahlen zu begründen, greift aber zu kurz angesichts des Gesundheitsrisikos, das mit GHB und GBL verbunden ist. Polizei, Jugend- an Drogenhelf und Suchtpräventionszentrum thematisieren Cannabis regelmäßig auf ihren Sensibilisierungstouren durch die Schulen, über die Gefahren von K.O.-Tropfen wird aber „nicht systematisch“ gewarnt, wie Luc Both vom Cept einräumt. Man wolle „keine Reklame machen“, sondern setze auf die Weiterbildung von Mediatoren, betont der Sozialarbeiter und Referent für Suchtprävention. Auch in der Leitstelle des schulpädagogischen Dienstes, C-Pos, gibt es keine systematische Informationen zu K.O.-Tropfen. „Das übernehmen die Schulen in Zusammenarbeit mit den Suchtberatungsstellen“, so Psychologe Jeannot Ferres vom C-Pos.

Doch wer sich an den Schulen in Lehrerzimmern umhört, findet allerlei Lehrkräfte, die von dem Phänomen gehört haben, sei es weil Schüler ihnen davon berichten oder durch ihre eigenen Kinder. Auch Mitarbeiter der Suchthilfe Impuls berichten, dass Jugendliche die Substanz kennen und Fragen stellen. Warum diese Erfahrungen dann nicht mit

Profis im Unterricht diskutieren, zumal neugierige Jugendliche heutzutage sowieso alle Informationen über Drogen im Internet finden? „Es darf kein Tabu sein. Es muss viel deutlicher auf die Gefahren hingewiesen werden und darauf, wie sich Jugendliche und Erwachsene vor Missbrauch schützen können“, so eine betroffene Mutter.

Illegale Drogen in Luxemburg

Die verstärkte Polizeipräsenz und Razzien im Drogenmilieu schlagen sich statistisch nieder: Im Länderbericht Luxemburg 2017 der Europäischen Beobachtungsstelle für Drogen und Drogensucht (EMCDDA) in Lissabon verzeichnet das Land zwischen 2006 und 2015 mit 3 345 Drogendelikten eine Verdopplung aller wegen Drogen registrierten Straftaten (2006: 1 575). Die am häufigsten beschlagnahmten Drogen hierzulande sind Marihuana, Kokain, Heroin, Haschisch und Amphetamine, die meist aus den Niederlanden importiert werden. Amphetamine und MDMA werden über Belgien eingeschleust, Cannabis stammt vorwiegend aus Marokko, Kokain aus Lateinamerika, das über Südeuropa geschmuggelt und hier stark gestreckt wird, Heroin gelangt inzwischen oft über die Balkanroute nach Europa und Luxemburg.

Während die EMCDDA lobt, dass die Drogennutzung an Luxemburger Schulen zurückgehe und bis auf beim Kokain einen Rückgang sämtlicher Drogen für Luxemburg verzeichnet, warnt Drogenkoordinator Alain Origer vor zu viel Optimismus: Die EMCDDA-Daten stammten frühestens aus dem Jahr 2015, die Ergebnisse einer Bevölkerungsumfrage zu Drogenkonsum und Suchtverhalten, die 2016 erstmalig in Luxemburg durchgeführt wurde, seien in dem EMDCCA-Jahresbericht 2017 nicht berücksichtigt.

Sorgen bereiten dem Gesundheitsministerium die mit 14 Personen im Jahr 2015 relativ gesehen doch recht hohe Zahl an HIV-Neuinfektionen, fast ein Viertel davon (27 Prozent) offenbar verursacht durch die Nutzung verunreinigter Spritzen (sogenanntes *Needle-Sharing*) beim Straßenkonsum von Kokain, das sich Schwerstabhängige bis zu zwölf Mal am Tag spritzen. Hochgerechnet auf eine Million Bürger, kommt Luxemburg auf einen Wert von 24,9 bei den HIV-Neuinfektionen und teilt sich mit Lettland, Estland und Litauen einen traurigen Spitzenrang in der Europäischen Union.

Ebenfalls hoch im Vergleich zum EU-Durchschnitt ist hierzulande die Sterblichkeitsrate durch Drogenmissbrauch: 2015 starben zwölf Menschen an einer Überdosis, die meisten von ihnen an Heroin. Allerdings erfasst der EMCDDA-Bericht nur die illegalen Drogen: Wer an den (längerfristigen) Folgen von und Gesundheitsschäden aufgrund übermäßigen Alkohol- oder Tabakkonsums stirbt, wird hier nicht erfasst.

Süchtige können in Luxemburg in speziellen Strukturen unter Beaufsichtigung Drogen konsumieren, das geht sonst noch in Dänemark, Deutschland, den Niederlanden, Spanien und neuerdings auch Frankreich (dabei standen die Mitarbeiter des Drogenkonsumraums Abriado in Luxemburg-Stadt den Franzosen bei der Einrichtung mit Rat und Tat zur Seite). Allerdings ist der geplante Drogenkonsumraum in Esch-Alzette weiterhin nicht eröffnet. Auch das seit 2008 angekündigte (!) kontrollierte, staatliche Heroinabgabeprogramm für Schwerstabhängige wartet noch immer auf den finalen Startschuss. ik



Und plötzlich ganz woanders mit Black-out aufgewacht?



THE WORLD IS EVOLVING AND SO IS TAX. WE'RE READY TO TAKE UP THE CHALLENGE WITH YOU.

ATOZ

TAX ADVISERS
LUXEMBOURG

www.atoz.lu

Leitartikel

Der tägliche Wahnsinn

Ines Kurschat

Dynamisch, könnte man meinen, präsentiert sich das Großherzogtum in diesen Monaten. Überall wird geklopft und gehämmert, es werden Schienen gelegt für neue Verkehrsadern, Tunnel wurden eröffnet, Straßen werden aufgegraben, um Hochgeschwindigkeits-Glasfasern zu verlegen, Wohnungen gebaut. Der Bauboom zeugt vom wirtschaftlichen Aufschwung, es geht dem Land gut.

Doch in Wahrheit trifft die hohe Baustellendichte bei vielen Bürgern längst einen Nerv. Das liegt nicht nur an Großprojekten wie der Tram, dem Gaspericher Bann oder dem Aldringen, die dafür sorgen, dass Haltestellen verlegt, Verkehrsflüsse umgeleitet – und vor allem unzählige neue Staus entstehen. Das gute Lebensgefühl wird zunehmend im Lärm von Motoren und Presslufthammern erstickt.

Zumal viele Bauarbeiten nicht ausreichend koordiniert, Effekte auf den Transport zu wenig mitbedacht scheinen: Da werden Autobahnspuren geschlossen, während gleichzeitig der Zugverkehr wegen Arbeiten am Gleis nur eingeschränkt fährt. Neuster Stein des Anstoßes: Die Zuglinie Luxemburg – Düdelingen wird ohne große Begründung durch Pendelbusse ersetzt. Die nicht enden wollenden Blechlawinen, die

täglich über die Straßen ächzen, wird das kaum verkürzen, zumal die Anzahl der Pendler nicht abnimmt, sondern steigt. Das ist keine Kritik: Die Wirtschaft braucht Arbeitnehmer aus nah und fern. Umso professioneller müsste die Abstimmung zwischen Staat und Gemeinden sein, um nicht den völligen Verkehrskollaps zu riskieren.

Und als sei das nicht genug, werden in der Hauptstadt derweil Bürgersteige aufgerissen, die doch gerade erst zugemacht wurden. Inzwischen entlädt sich der Frust genervter Bürger in den sozialen Netzwerken; kein Tag ohne eine ironisch kommentierte Verkehrsmeldung, betreffen sie den Zug, den Bus oder das Straßennetz. Da mag eine kundige Architektin auf komplizierte Absprachen zwischen verschiedenen Akteuren (Post, Gemeinde, Staat) verweisen, die die Arbeiten so koordinieren müssen, dass der Alltag dennoch weitergeht. Zum Beweis wird auf eine Broschüre der Gemeindeführung hingewiesen. Doch die ist kompliziert geschrieben und erklärt nicht, warum im manchen Vierteln frisch geschlossene Gehsteige kaum ein Jahr später wieder aufgemacht werden. Warum nicht wenigstens einen billigeren provisorischen Belag wählen statt der teuren Betonplatten, um so den Eindruck zu vermeiden, Steuergelder würden mit vollen Händen in die Baugrube geworfen?

Noch ärgerlicher ist es, dass sich bei manchen Baustellen, und keineswegs nur bei den privaten, nicht einmal an die Grundregeln der menschlichen Vernunft gehalten wird, von der Pflicht, Sicherheitsauflagen einzuhalten, ganz zu schweigen. Da müssen Bürger auf ihrem Weg zur Arbeit auf die viel befahrene Straße ausweichen, weil plötzlich ein schlecht gesichertes Loch vor ihnen klafft. Anderswo stehen Metallplatten so hervor, dass einem Hans-guck-in-die-Luft sein jähes Ende droht. Machen Sie den Selbsttest und versuchen Sie, ohne Achsen- oder Knöchelbruch mit dem Kinderwagen um die Baugrube zu kommen. Und wie abenteuerlich unverschämt ist der unfreiwillige Hindernislauf erst für Menschen mit körperlichen Einschränkungen?

Hinzu kommt eine weiterhin verbreitete Faulheit, sich zu erklären, von einer offiziellen Entschuldigung träumen eh nur die Dummen. Ja, mittlerweile gibt es Internetseiten, wo neuste Baustellenpläne einzusehen sind. Aber Alternativrouten, um Verkehrsflüsse sinnvoll umzuleiten, sucht man oft vergebens. Im Gemeindevwahlkampf entdeckt der eine Politiker oder die andere Politikerin das Thema, aber nur so lange, bis das Kreuzchen gemacht ist. Echte Lösungen sind nicht in Sicht: Dem genervten Bürger bleibt die Wahl, in welchen Stau er oder sie sich heute stellen will.

An diesem Samstag läuft die Frist ab, die das Rote Kreuz interessierten Spenderinnen und Spendern von Blut gesetzt hat. Weil die Reserven wegen der Ferien und Feiertage so knapp sind (derzeit gibt es Blutreserven für drei Tage, normalerweise sind es fünf Tage), ist die Wohlfahrtsorganisation mit einem Extra-Spendenaufzuruf an die Öffentlichkeit getreten. Den Präsidenten der Jonk Demokraten, Eric Derume, stößt der Aufruf aber auf: Man könne nicht einerseits behaupten, dringend Blutspenden zu benötigen, aber homosexuelle Männer weiterhin vom Spenden ausgrenzen, kritisierte der Jungpolitiker. ik

Patrick Galbats



blog

Personalien

Personalien

Politik

Politik

Politik

Gesellschaft

Jean-Claude Juncker,



EU-Kommissionspräsident, stellte diese Woche das Projekt einer gemeinsamen Europäischen Verteidigung vor. In einem Artikel vom Dienstag mit dem Titel „Europe must take its defense into its own hands“ im *Wall Street Journal* verteidigt Juncker (im Bild mit der EU-Außenbeauftragten Federica Mogherini, *ec.europa.eu*) die Idee einer Europäischen Verteidigungsunion mit einer eigenen Agentur und einem Budget. Bisher gibt die Union ohne Großbritannien 1,32 Prozent ihres gesamten Haushalts für die Verteidigung aus, die Hälfte dessen, was die USA diesbezüglich ausgeben. Ein neuer Fonds von 590 Millionen Euro bis 2020 soll die Mitgliedstaaten dazu anregen, in Verteidigungs- und Sicherheitsfragen enger zu kooperieren und unsinnige Mehrfachausgaben zu vermeiden. Bis zu 30 Prozent der Kosten, so rechnet die Kommission vor, ließen sich so einsparen. Die EU, so Juncker weiter, müsse das Verteidigungsbündnis der Nato „nicht nur ergänzen, sondern auch unabhängig und angemessen auf äußere Bedrohungen reagieren“. Eine stärkere militärische Kooperation begründet Juncker durch die wachsende Bedrohung durch Terrorismus und das steigende Sicherheitsbedürfnis europäischer Bürger. ik

Isabelle Stourm,

heißt die Nachfolgerin des ehemaligen Ersten Regierungsrats Michel Lanners im Bildungsministerium. Die Juristin, die 15 Jahre in der Personalabteilung desselben Ministeriums tätig war, soll, das meldete das *Luxemburger Wort* am Mittwoch, als Chefin einer neu geschaffenen Abteilung für Rechts- und Personalangelegenheiten lediglich einen Teil der Aufgaben ihres Vorgängers übernehmen. Weitere Aufgabenfelder wurden den Ersten Regierungsräten Lex Folscheid und Pierre Reding übertragen. Lanners, einst Kandidat für die CSV im Zentrum, war im März überraschend als Direktor an die Hotelschule Alexis Heck in Diekirch gewechselt, was Spekulationen über parteipolitische Motive des liberalen Schulministers Claude Meisch bei der Vergabe hoher Posten nährte. ik

Jean Asselborn,

Außenminister, muss keine Anhörung jener Petition fürchten, die ein Auftrittsverbot des Politikers in TV-Talkshows forderte. Die Abgeordneten des Petitionsausschusses, der für die Prüfung und Freigabe von Petitionen zuständig ist, befand, die Petition 810 sei verfassungswidrig und ohnehin nicht ernst gemeint. Das hatte auch ihr Verfasser auf *Facebook* zugegeben. Asselborn ist als Gast vor allem im deutschen öffentlichen Funk und Fernsehen beliebt. Ein nächster Auftritt begründet Juncker durch die wachsende Bedrohung durch Terrorismus und das steigende Sicherheitsbedürfnis europäischer Bürger. ik

« Les dés sont jetés »,



écrit l’OGBL Syndicat Santé cette semaine dans un communiqué : Le syndicat a enclenché les lourdes procédures pour lancer une grève dans le secteur hospitalier. Du coup, le ton monte d’un cran : la politique de négociation de la Fédération des hôpitaux luxembourgeois (FHL) serait « inexcusable et irresponsable », empreinte d’un « manque absolu de respect ». Le syndicat connaît sa force de mobilisation dans ce secteur stratégique. Au début de sa carrière syndicale, l’actuel président de l’OGBL André Roeltgen y avait gagné ses galons et Nora Back, la secrétaire syndicale qui lui a succédé, compte parmi les jeunes espoirs au sein de l’exécutif de l’OGBL. Le syndicat annonce un référendum parmi ses adhérents pour le 19 juin. Selon les statuts internes de l’OGBL et du LCGB, la grève devra recueillir au moins 75 pour cent des votes. (En décembre 2014, chez Arcelor-Mittal, ce quorum ne fut pas atteint.) À moins qu’il ne s’agisse que d’un coup de bluff. En février, Nora Back avait ainsi annoncé une grève imminente dans la résidence pour personnes âgées « An de Wissen », avant qu’un accord ne soit trouvé en dernière minute. bt

EU-Staatsanwaltschaft kommt nach Luxemburg

Der grüne Justizminister Félix Braz zeigt sich erfreut: Die Justizminister von 20 EU-Mitgliedstaaten gaben am Donnerstag ihr grundsätzliches Einverständnis dafür, die europäische Staatsanwaltschaft in Luxemburg anzusiedeln. Das hatte eigentlich eine Vereinbarung aus dem Jahr 1965 schon so vorgesehen, allerdings war auch Den Haag, Sitz von Europol, Eurojust sowie der Europäischen Antiterrorbehörde Olaf, im Gespräch. Weil die Niederlande sich an dem Projekt derzeit nicht beteiligen, fiel die Entscheidung nun zugunsten Luxemburgs. Ihre Arbeit aufnehmen soll die neue Behörde, die in einem ersten Anlauf 115 Mitarbeiter beschäftigen wird, im Laufe der Jahre 2018 und 2019. Sie soll sich vor allem mit Vergehen befassen, die Folgen für den EU-Haushalt haben, also beispielsweise grenzüberschreitendem Mehrwertsteuerbetrug. Das Europäische Parlament muss dem Votum noch zustimmen. ik

Freundlicher Nachbar

Luxemburg will zusammen mit den Niederlanden und Österreich eine genaue juristische Begründung der Europäischen Kommission zur geplanten deutschen Autobahnmaut beantragen. Das gab die Pressestelle des Transportministeriums nach einem Treffen der Transportminister aus Österreich, den Niederlanden, Deutschland und Luxemburg am Mittwoch bekannt. Die Kommission hatte eine rechtliche Prüfung begonnen, ob die Maut EU-Ausländer diskriminiere, weil Deutsche über die KFZ-Steuer die Kosten zurückerhalten sollen, hatte dann im März aber die Untersuchung eingestellt und den Widerstand gegen die deutschen Mautpläne aufgegeben. Österreich ist über die geplante Belastung der Autofahrer nach wie vor empört und will notfalls vor dem Europäischen Gerichtshof in Luxemburg klagen. Auch die Niederlande signalisieren Bereitschaft diesbezüglich. François Bausch (Déi Gréng) will lieber die Begründung der Kommission abwarten. Der Transportminister befürwortet eine europaweite Autobahnabgabe, die auf alle EU-Länder verteilt würde. ik



Frage des Alters



Mit zunehmendem Alter steigt offenbar das Interesse am politischen Zeitgeschehen. Rund 35 Prozent der 18- bis 24-Jährigen gaben in einer gemeinsam vom *Luxemburger Wort* und *RTL* beauftragten TNS-Ilres-Umfrage an, sich kaum für Politik zu interessieren. Nur 15 Prozent interessierten sich sehr für Politik. Die Gruppe der über 65-Jährigen zeigte mit 56 Prozent das größte Interesse am politischen Geschehen. Allerdings: Bei der Vertrauensfrage, also ob sie der blau-rot-grünen Koalition vertrauten, lagen Alt und Jung mit 50 Prozent gegenüber 51 Prozent fast gleichauf. Bei der Opposition war mit 51 Prozent Zustimmung die ältere Generation vertrauenseliger, als es die Erstwähler mit 44 Prozent waren. Besonderes Vertrauen der Jugend bekommen die Grünen mit 56 Prozent gegenüber 46 Prozent bei den Senioren. In der Jungwählergunst schneidet laut TNS Ilres CSV-Spitzenkandidat Claude Wiseler gar nicht gut ab: Nur 33 Prozent der Jugendlichen hielten ihn für kompetent und sympathisch, bei den Senioren waren es nahezu drei Viertel. Staatsminister Xavier Bettel (DP) bringt es bei der Jugend auf einen Sympathiewert von 80 Prozent (68 Prozent bei den über 65-Jährigen). ik

Contraintes de marché

josée hansen

36,90 euros Rosaire dit tout. Le jeune Camerounais (36 ans) ne mâche pas ses mots. S'il a eu un parcours pour le moins aventureux jusqu'ici – travail au noir, faux papiers –, il a déposé une demande de protection internationale il y a deux ans et attend, depuis, dans le foyer d'Esch que le ministère des Affaires étrangères lui accorde le statut de réfugié. Pour qu'il puisse travailler, quitter le foyer, devenir autonome. « J'apprécie l'accueil et l'hospitalité des gens au Luxembourg. Et c'est bien que l'État nous aide... », estime-t-il. Mais que l'aide sociale minimaliste dont profitent les DPI est très difficile à gérer au quotidien. Rosaire Nzebeu Fondjo a amené tous ses papiers pour expliquer ce qu'il veut dire : le papier rose, qui prouve qu'il a bien déposé sa demande auprès du ministère de l'Immigration et qui fait fonction de papier d'identité. Et aussi sa convocation, un petit papier jaune, qui le somme de venir le lendemain de notre rendez-vous à l'Olai (Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration) pour toucher son bon pour l'achat de « produits d'hygiène corporelle » et de « produits d'entretien ». Le bon vaut actuellement 36,90 euros et il pourra payer ses savon, dentifrice ou shampoing ainsi que de la poudre à lessiver ou du liquide vaisselle avec ce papier. Enfin, en principe.

« Tous ont parlé de l'humiliation et de l'arbitraire qu'ils vivent chaque mois aux caisses des supermarchés auxquels ils peuvent s'approvisionner », raconte Patrick Galbats, qui accompagne Rosaire. Le photographe vient d'encadrer une douzaine de demandeurs de protection internationale durant plusieurs mois pour un projet photographique réalisé en collaboration avec la Kulturfabrik, la Caritas et la Ville à Esch-sur-Alzette. Durant ce projet qu'il a intitulé *Birds*, et qui se terminera par une exposition et une publication, il a invité les DPI à documenter leur quotidien au Luxembourg au moyen de la photographie. Les contraintes de la vie au foyer – communauté dans les dortoirs et les réfectoires, obligation d'y dormir le soir (à l'exception de trois soirées par mois) – et les restrictions que leur imposent les systèmes de bons et de l'aide sociales en firent partie.

Car il n'y a pas de lignes directrices claires concernant ce qu'ils peuvent et ce qu'ils ne peuvent pas acheter avec leurs bons. Les uns se sont vu refuser de prendre trois fois le même produit, même si la somme globale correspondait aux 36,90 euros, d'autres n'ont pas pu acheter un produit d'entretien corporel plus cher, même en additionnant plusieurs bons mensuels. Il faut calculer la somme exacte, car le commerçant ne va pas rendre de monnaie ; si l'addition dépasse, ne serait-ce que de quelques centimes d'euros, la valeur du bon, il faut ajouter le montant manquant en *cash*. « Tout dépend des caissières », souligne Rosaire : souvent, elles ne savent pas ce qui est possible ou pas et appellent la direction (devant une queue de clients impatients), et quasiment toujours, elles font une copie du papier rose et demandent au DPI de signer la facture, pour avoir une double garantie pour leur direction. C'est comme si un client lambda devait montrer ses papiers pour acheter une boîte de serviettes hygiéniques et une teinture au henné pour ses cheveux.

Un marché non-chiffré « Tous les commerces qui le désirent peuvent accepter nos bons d'achat ! » affirme Yves Piron, le directeur du l'Olai vis-à-vis du *Land*. Leur gestion implique simplement un certain effort administratif : les commerçants doivent garder les bons plus les factures et tout envoyer à l'Olai, qui, après vérification, remboursera. Mais seuls quelques commerces sont prêts à faire cet effort ; parmi les supermarchés, il s'agit des chaînes Cactus et Auchan. Les discounters comme Lidl, Aldi ou Colruyt ne veulent pas encaisser les bons ; pourtant, chez eux, les produits de première nécessité seraient probablement meilleur marché. Yves Piron ne veut pas donner

Le Ronnen Dësch propose d'introduire des cartes de crédit rechargeables, plus faciles à gérer que le système de bons ou de crédits virtuels auprès d'un seul fournisseur

d'estimation du budget que constituent ces bons, mais en partant du chiffre d'un peu plus de 3 000 demandeurs de protection internationale encadrés par l'Olai, on pourrait grossièrement l'évaluer à deux millions d'euros pour les bons de produits d'hygiène, plus les deux fois cinquante euros par an de bons pour acheter des vêtements.

À cela s'ajoute le marché de l'alimentation, encore plus important. Si les repas dans les grands foyers sont fournis par un prestataire industriel, choisi après un appel à candidatures, selon les principes du marché public, les résidents logés dans les petits foyers, ainsi que dans les nouvelles structures, qui seront toutes équipées d'une cuisine autonome à la disposition des résidents, qui pourront alors cuisiner eux-mêmes selon leurs goûts et leurs habitudes, s'approvisionnent avec une valeur d'achat mensuelle à hauteur de 225 euros par adulte, 300 euros par ménage de deux personnes, 173 par adolescent, 140 par enfant et 200 par adulte supplémentaire (valeur indiciaire 737,83 de 2010). Cette somme est créditée sur un « compte virtuel » qui ne peut actuellement être encaissé qu'auprès de l'épicerie sur roues assurée par la société allemande Heiko, fondée en 1950 dans l'Elfel allemande, qui s'enorgueillit de desservir 25 000 ménages en Allemagne, en Belgique, et, depuis 2002, aussi au Luxembourg. Elle avait remporté le marché public sous le précédent gouvernement encore. Beaucoup de DPI se plaignent d'une offre de produits restreinte et qui ne correspond pas à leurs besoins ou à leurs traditions, ainsi que de prix jugés exorbitants (courants auprès de monopolistes).

Yves Piron de l'Olai s'en défend. L'offre aurait été adaptée, et le gouvernement serait en train de voir comment reformuler l'appel de marché qui sera lancé d'ici la fin de l'année (l'actuel contrat viendra alors à échéance) afin que le commerçant puisse revoir ses prix à la baisse sans pour autant voir son bénéfice seffondrer. Une piste serait que l'État rembourse les frais incompressibles, vu les caractéristiques de ce marché spécifique, comme le transport et le service dans les régions les plus reculées. Les membres des ONGs et acteurs du domaine de l'accueil et de l'intégration de réfugiés réunis dans le collectif Ronnen Dësch ont élaboré, avec le Collectif Réfugiés, des alternatives à l'épicerie sur roues. En se basant sur le modèle pré-



Photos de leur vie privée réalisées par trois demandeurs de protection internationale dans le cadre du projet *Birds*, réalisé avec le photographe Patrick Galbats à Esch-sur-Alzette, soutenu par la Kufa, la Caritas et la Ville d'Esch, et qui sera exposé en octobre au Théâtre d'Esch

conisé par la Coopération luxembourgeoise dans le cadre des programmes d'aides internationaux, les auteurs de ces alternatives proposent plutôt l'introduction de cartes de crédit rechargeables, plus faciles à gérer que le système de bons ou de crédits virtuels auprès d'un seul fournisseur. Yves Piron envisage, lui, d'élargir le système des comptes virtuels à tous les commerces du pays – « mais il faudrait garantir que cet argent ne puisse être dépensé que pour les produits éligibles, soit la nourriture » souligne-t-il. En général, l'État ne semble pas faire confiance aux DPI, craignant constamment des abus avec l'aide sociale, comme la passante craint qu'un mendiant auquel elle donnerait sa menue monnaie n'achète de l'alcool au lieu d'un sandwich.

Dans *Le monde diplomatique* de mai 2017, le journaliste et documentariste Nicolas Autheman chiffre le volume annuel de « l'industrie de l'aide » à plus de 25 milliards de dollars, entre cabinets d'audit, vendeurs de cartes de paiement et multinationales fournissant conteneurs ou tentes de logement dans les camps de réfugiés. Ainsi, le Haut commissariat aux réfugiés des Nations Unies a déjà remplacé, raconte Autheman, les cartes de crédit par un système de scan de l'iris des réfugiés. Un système développé par une société implantée aux Îles Caïmans permet aux réfugiés de payer leurs courses dans un camp

en Jordanie par exemple en regardant simplement dans le scanner. Leur crédit est de cinquante dollars par mois, le développeur de l'appareil touche un pour cent des ventes. La protection des données personnelles ne semble plus jouer de rôle du tout pour cette population déjà hyper-fragilisée.

26,27 euros est l'argent de poche que touche un DPI adulte par mois en cash ; un enfant a droit à la moitié. Cette somme avait été radicalement revue à la baisse (de 73 pour cent, des 108 euros qui furent appliqués jusque-là) par Marie-Josée Jacobs (CSV) en 2013, pour essayer de décourager le grand nombre de DPI originaires des Balkans à l'époque, que le gouvernement soupçonna de « tourisme à l'asile ». À son arrivée au ministère de l'Intégration, Corinne Cahen (DP) voulut « autonomiser » les DPI en augmentant l'aide sociale à 450 euros, en contrepartie d'un certain nombre de conditions, par exemple la possibilité d'effectuer de petits travaux d'intérêt commun dans le foyer. Mais le Conseil d'État s'y opposa formellement, en se basant sur des principes d'égalité des chances et de droit du travail. Les articles en question furent alors simplement supprimés du projet de loi sur l'accueil des DPI de 2015. Jointe par le *Land*, la ministre reste pourtant persuadée que la philosophie de son initiative fut juste : celle d'autonomiser les DPI en leur confiant davantage de responsabilité

– et les moyens financiers qui vont avec. « Il est, dit-elle, très difficile d'élaborer un système général qui vaille pour tous et qui ne soit pas aléatoire. » Sa responsabilité à elle étant de garantir des repas sains, un logement correct et les mêmes droits pour tous. Actuellement, sur les 26,27 euros d'argent que peuvent toucher les DPI, ils risquaient de payer les trois euros de frais bancaires qu'impose la Poste en allant les retirer au guichet. Cet argent transite obligatoirement par la Poste, et un DPI n'a pas droit à une carte bancaire. Yves Piron tempère : l'Olai serait en train de négocier avec l'entreprise pour que ces frais de retrait ne leur soient plus imputés ; à moyen terme, l'Olai pourrait assurer les frais de cotisation des cartes bancaires, ce qui permettrait à chaque DPI d'avoir sa propre carte de retrait. Ce qui leur faciliterait considérablement la vie.

Les premiers cinq euros de chaque versement mensuel, Rosaire les investit dans un crédit pour son téléphone portable. Depuis que l'Olai a introduit le wifi gratuit dans tous ses foyers, le poste des télécommunications dans son budget a sensiblement baissé. Avec les 21 euros restants, dit Rosaire, il s'achète un panaché ou une saucisse à la gare d'Esch. Mais, de cela Rosaire est persuadé, la seule voie vers une vie autonome, aussi financièrement, serait de pouvoir travailler légalement et de toucher un salaire.

S'habiller, se nourrir et s'occuper constituent un parcours du combattant pour les demandeurs de protection internationale. Dans une économie de marché, leur autonomie est très restreinte

Après les présidentielles

Macron, Versailles et le travail des Français



Le président français, Emmanuel Macron, avec la chancelière allemande Angela Merkel (à gauche) et avec le président russe, Vladimir Poutine (à droite)

Emmanuel Defouloy, Paris

Après une élection inédite, un gouvernement tout aussi inédit. Comme il l'avait annoncé, Emmanuel Macron a constitué, avec son Premier ministre de droite, Edouard Philippe, un exécutif transpartisan et ouvert à ce qu'il est convenu d'appeler la « société civile ». Venu d'un gouvernement socialiste, le président trentenaire a nommé des personnalités de droite à plusieurs postes clés : le ministère de l'Économie et des Finances pour Bruno Le Maire, celui de l'Action et des Comptes publics (fonctionnaires, budgets de l'État et de la Sécurité sociale) pour Gérard Darmanin, celui de l'Éducation nationale pour Jean-Michel Blanquer, qui en était en quelque sorte le numéro deux pendant la seconde moitié du quinquennat de Nicolas Sarkozy. Des centristes ont, eux, hérité de fonctions prestigieuses comme la Justice (François Bayrou) et les Armées (leurodéputée Sylvie Goulard). Quant aux socialistes, Jean-Yves Le Drian reste au gouvernement en passant de la Défense à l'Europe et aux Affaires étrangères (le nouvel intitulé du Quai d'Orsay) et le maire de Lyon Gérard Collomb y entre enfin, à 69 ans, chargé de la sécurité des Français face au terrorisme.

L'autre nouveauté consiste dans l'entrée en force de non-professionnels de la politique, au premier rang desquels le très populaire Nicolas Hulot, sans doute la plus belle « prise » d'Emmanuel Macron, qui ne

C'est évidemment pour éviter toute explosion sociale avant les législatives des 11 et 18 juin que ces interventions de « l'État pompier » ont été si rondement menées

s'était guère distingué par ses accents écologistes pendant la campagne présidentielle. Une ex-DRH de Danone, Muriel Pénicaud, devient ministre du Travail. Françoise Nyssen, jusqu'alors co-directrice de la maison d'édition Actes Sud, va diriger la Culture. Et la double championne olympique d'es-crime, Laura Flessel, le ministère des Sports.

Après ce casting novateur, le nouveau président a étalé toutes ses qualités de grand communicant en faisant ses premiers pas, considérés comme plutôt réussis, sur la scène internationale. D'abord au G7 de Taormina en Sicile, puis en recevant Vladimir Poutine en grande pompe dans le cadre royal du château de Versailles, enfin en répliquant sans attendre à l'annonce par Donald Trump du retrait des États-Unis de l'Accord de Paris sur le climat. « Make the planet great again », a-t-il notamment lancé en anglais, paraphrasant le slogan de campagne de l'imprévisible président américain.

Pendant les mêmes journées, prévalait toutefois le sentiment que rien ne change sur la scène intérieure hexagonale. Après l'affaire Fillon, François Bayrou a présenté un projet de loi de « moralisation de la vie publique » (interdiction pour les parlementaires d'engager un conjoint ou de faire plus de trois mandats successifs notamment), mais des soupçons de favoritisme dans une affaire immobilière ont entaché l'image de Richard Ferrand, l'un des piliers du macronisme. Une enquête préliminaire a été ouverte.

Sur le plan social, alors que des pans entiers du commerce d'habillement s'écroulent (Vivarte, Mim, Tati), avec la fermeture de centaines de petits magasins dispersés dans le pays, le gouvernement à peine

constitué est intervenu pour éviter de potentiels licenciements collectifs qui auraient été beaucoup plus visibles. Le nouveau patron de Bercy a ainsi obtenu des constructeurs automobiles Renault et PSA quelques commandes supplémentaires pour leur sous-traitant GM&S de la Creuse, afin d'éviter une liquidation imminente. Au même moment, il officialisait le déblocage de 35 millions d'euros au groupe verrier Arc International, présenté comme « le numéro un mondial des arts de la table », mais qui manquait de trésorerie pour payer les salaires... du mois de juin. Sachant que son immense usine regroupe quelque 5 000 salariés dans le Pas-de-Calais, l'un des deux départements qui a voté majoritairement Marine Le Pen au second tour de la présidentielle, on imagine la déflagration territoriale que constituerait sa fermeture...

C'est évidemment pour éviter toute explosion sociale avant les législatives des 11 et 18 juin que ces interventions de « l'État pompier » ont été si rondement menées. Car aussi incroyable que cela puisse paraître, Emmanuel Macron pourrait gagner son deuxième pari après l'Elysée : réunir une majorité absolue à l'Assemblée pour La République en marche (LREM).

Avec un score moyen autour de trente pour cent des voix au premier tour, deux sondages viennent de prédire au second autour de 400 députés macronistes sur 577. Ce serait un raz-de-marée, les pleins pouvoirs, une chambre « Bleu Macron », en référence à celle « Bleu horizon » qu'avait connue la France au sortir de la Première Guerre mondiale. On en oublierait presque le Front national, qui a fait figure d'épouvantail pouvant accéder au pouvoir suprême depuis un an, et ne devrait au final réunir qu'une quinzaine de députés, dont Marine Le Pen qui se présente pour la troisième fois consécutive à Hénin-Beaumont.

À gauche, d'anciens ministres socialistes font campagne sans même l'étiquette du PS sur leurs affiches, comme Marisol Touraine ou Myriam El Khomri. Cette dernière, qui a donné son nom à la si controversée loi Travail de 2016, mène un combat symbolique dans le nord de Paris contre la féministe Caroline de Haas, à l'origine de la pétition contre cette même loi qui avait réuni 1,3 million de signataires. Quant à la gauche de la gauche, le paysage est aussi confus qu'opaque : La France insoumise de Jean-Luc Mélenchon et le Parti communiste, qui le soutenait pour la présidentielle, n'ont pas réussi à se mettre d'accord, si bien qu'ils présentent des candidats concurrents dans un grand nombre de circons-

criptions. Simple mouvement, La France insoumise voudrait en fait se transformer en véritable parti et bénéficier du financement que procurent les victoires aux législatives. Pour cela, non seulement en siphonnant les derniers bastions du PCF, mais surtout en « remplaçant », selon le mot de Jean-Luc Mélenchon, un PS en plein doute. De l'issue du duel de ce dernier à Marseille contre une figure socialiste locale, Patrick Mennucci, dépendra sans doute la réussite ou non de cette entreprise.

Mais pour revenir au cœur du pouvoir, c'est en fait surtout à droite qu'Emmanuel Macron a cherché au cours du mois de mai à s'attirer des voix, pour obtenir cette majorité absolue qui lui permettrait de faire passer ses réformes, en particulier la loi d'habilitation permettant ensuite d'adopter – via la procédure accélérée des ordonnances – de nouveaux assouplissements du code du travail, comme la possibilité de baisser les salaires en dérogeant aux accords de branche.

Cette réforme paraît en effet centrale pour lui, tant il a procédé à son sujet avec méthode. Pendant de longs mois, il s'est bien gardé d'en faire état. Le 25 novembre 2016 dans *Le Monde*, pour mieux se démarquer de Manuel Valls, il déclarait : « Je ne crois pas une seconde aux cent jours et à la réforme par ordonnances. Regardez ce qui vient de se passer quand on réforme en passant par le 49.3, qui est pourtant un article constitutionnel : les gens le prennent très mal ». Ce n'est qu'après avoir consolidé son statut dans les sondages que le 9 avril, à seulement deux semaines du premier tour de la présidentielle, il propose une réforme du code du travail dès l'été et par ordonnances.

Et rebelote à peine entré en fonction : il reçoit tous les syndicats, qui se disent plutôt rassurés, surtout Force ouvrière (FO) mais aussi la CGT, quant au calendrier et au fond de la réforme. Mais nouvelle douche froide le lundi de Pentecôte, en plein week-end prolongé des Français. *Le Parisien* dévoile un avant-projet qui va beaucoup plus loin que prévu. Pourraient être renvoyés à la négociation au niveau des entreprises, et non des branches, non seulement le salaire, la santé ou la sécurité... mais également le contrat de travail. C'est-à-dire les conditions de recours au CDI et au CDD, et leurs modalités de rupture. Une réforme audacieuse pour les uns, explosive pour les autres. Peut-être une méthode de négociation plaçant la barre très haut, pour obtenir au moins ce que le nouveau président veut. Méthodique, Emmanuel Macron engrange. Jusqu'à quand ?



Plus de recul

Découvrez le nouveau Lëtzebuurger Land en vous abonnant gratuitement durant un mois.

land@land.lu
www.land.lu
téléphone 485757-1

.....

654 523

ticker

.....

Weniger Inflation

Die jährliche Inflationsrate lag laut Statoc im Mai bei 1,7 Prozent, wobei sie im April noch 1,9 Prozent betragen hatte. Dass der Verbraucherindex vergangenen Monat fiel, führt das Statistikamt auf niedrigere Preise der Mineralölprodukte zurück. Die Kerninflationsrate stieg hingegen von 1,4 auf 1,5 Prozent an. [ms](#)

Push the button!



Finanzminister Pierre Gramegna (DP) hat diese Woche in Paris das multilaterale Instrument zur Umsetzung des im Rahmen der OECD ausgehandelten Beps-Aktionsplans gegen die Erosion der Besteuerungsgrundlage und die Verschiebung von Gewinnen in Niedrigsteuerländer in Kraft setzt. Damit nicht alle bilateralen Steuerabkommen zwischen den einzelnen an Beps beteiligten Staaten mühsam umgeändert werden müssen, um die im Beps-Plan vorgesehenen Disposition zu berücksichtigen, soll dieses multilaterale Instrument (MLI), wie mit einem Zauberstab, auf einen Schlag die Steuerabkommen zwischen all diesen ergänzen. Zu den durch das MLI umgesetzten Aktionen gehört auch die Schlichtung (*dispute resolution*). Dieser Punkt sieht vor, dass in Zukunft private Schiedsgerichte entscheiden, wenn es Streit um die Besteuerung von multinationalen Konzernen gibt, eben solche Schiedsgerichte, gegen die im Rahmen von T-Tip nicht nur eingefleischte Globalisierungsgegner auf die Straße gingen und von denen sogar die

Kirchberger EU-Richter im Rahmen eines Verfahrens über das Freihandelsabkommen zwischen der EU und Singapur meinten, sie würden die Kompetenz nationaler Gerichte dermaßen beschneiden, dass die EU-Kommission solchen Schiedsgerichte nicht ohne die Zustimmung der nationalen Parlamente vereinbaren dürfe. Doch wenn es um Steuern geht, sind die Rollen zwischen den Guten und den Bösen so klar verteilt, dass Globalisierungsgegner hier bejubeln, was sie da verabscheuen. Die Nachricht von der Unterzeichnung des MLI wird auf der Webseite von Tax Justice Network unter dem Titel „New multilateral instrument to limit damage done by tax treaties“ behandelt. Foto: OECD) [ms](#)

Vorsprung durch Schummelei

Infrastrukturminister François Bausch (Déi Gréng) freute sich Ende vergangener Woche darüber, dass die Regierung im Februar vorsorglich Klage gegen X bei der Staatsanwaltschaft Luxemburg eingereicht hatte, um alle Vorwürfe gegen die nationale Homologierungsstelle SNCH abzuwehren, sie habe bei der Zulassung von PKW geschlampt und dadurch zum Dieselgate beigetragen. Die SNCH hat, das war schon vor vergangenem Februar lange bekannt, einige der Modelle zertifiziert, in denen die Konstrukteure ein sogenanntes *defeat device* eingebaut haben, das dafür sorgt, dass die Abgaswerte bei den Zulassungstests stimmen, auch wenn sie im Alltagsgebrauch über den legalen Höchstwerten liegen. Ende vergangener Woche stellte sich am Rande des Internationalen Transportforums in Leipzig heraus, dass der deutsche Autobauer Audi das *defeat device* bei weiteren, von der SNCH homologierten Modellen eingesetzt hat. Dazu wie weit die Staatsanwaltschaft bisher mit ihren grenzüberschreitenden Ermittlungen gekommen ist, die sich darüber hinaus aufgrund der technischen Sapekte einigermaßen schwierig gestalten dürften, gab es hingegen keine Neuigkeiten. [ms](#)

Ach, Akbar!

Unabhängig davon, was die Nachbarstaaten des Wüstenstaats Katar dazu bewegt hat, die diplomatischen

Beziehungen abzubrechen und Wirtschaftssanktionen zu nehmen, bleibt ihre Entscheidung nicht ohne Folgen. Wie der Branchendienst Cargoforwarder berichtet, bedrohten die Maßnahmen ein Fünftel des Netzes der Frachtsparte des ehemaligen Cargo-lux-Aktionärs Qatar Airways sowie auch den Flughafen Doha selbst, da die Nachbarstaaten Flüge, die dort einen Zwischenstopp eingelegt haben, nicht länger akzeptierten. US-Präsident Donald Trump beglückwünschte sich selbst und Saudi-Arabien, die Vereinigten Arabischen Emirate, Bahrain und Ägypten zu dem Schritt, den sie damit begründen, dass Katar Terroristen finanziere. Der Luxemburger Staat teilt sich mit der katarischen Herrscherfamilie (via die Luxemburger Beteiligungsgesellschaft Precision Capital, der auch die KBL gehört) die Anteile an der Bil. Bisher hat sich der Finanzminister aber noch nicht öffentlich dazu geäußert, welche Folgen es haben kann, wenn die Supermacht USA und ihre Alliierten in der Golfregion der Ansicht sind, man betreibe gemeinsam mit den vermeintlichen Terror-Sponsoren ein Kreditinstitut und beherberge ihre Hausbank... [ms](#)

Rote Karte

Der Verwaltungsgerichtshof hat vergangene Woche den Wettbewerbsrat in die Schranken verwiesen und ihm eine rote Karte auf der ganzen Linie erteilt. Zehn Jahren nach Beginn einer Untersuchung des Integral-Angebots der Post, haben die Richter nun entschieden, dass der Staat (gleichzeitig alleiniger Aktionär) der Post eine Entschädigung von 5 000 Euro zahlen muss, weil die Verfahrensdauer den zulässigen Zeitrahmen überschritten hat. Der Wettbewerbsrat hatte erst 2014, Jahre nachdem Wettbewerber Klage eingereicht hatten, weil die Post mit ihrem Angebot ihre Stellung als ehemaliger Monopolist ausnutzte, eine Entscheidung getroffen. Danach verlor der Wettbewerbsrat vor dem Verwaltungsgericht, ging in Berufung und verlor nun wieder. Die Richter fanden „un dépassement caractérisé du délai raisonnable se trouvait vérifié“. [ms](#)

Neues Stahlwerk

Ein von Arcelor-Mittal geführtes Konsortium hat diese Woche das

Bieterverfahren für die größten Stahlwerke Europas im italienischen Taranto mit einem Angebot von 1,8 Milliarden Euro gewonnen. Der italienische Wirtschaftsminister unterschrieb den Zuschlag. Nachdem Arcelor-Mittal lange Zeit vornehmlich in seine Bergbauparte investierte und Stahlwerke in Europa schloss, kauft der Konzern mit Ilva einen Betrieb, der vor Jahren wegen Umweltverschmutzung verstaatlicht wurde. Medienberichten zufolge hat das Bieterkonsortium sich engagiert, 2,4 Milliarden Euro zu investieren. [ms](#)

Bögen, Säulen, Stelen



Ob das Konzept für den Luxemburger Pavillon bei der Expo 2017 in Astana, deren Eröffnung Staatsminister Xavier Bettel (DP) und Wirtschaftsminister Etienne Schneider (LSAP) an diesem Wochenende beiwohnen, an der schwindelerregenden Architektur der kasachischen Retortenstadt inspiriert ist? Darin wird auf jeden Fall die Luxemburger Wirtschaftsgeschichte in fünf Bögen vorgestellt, um den Wandel vom Agrarland in die „smart nation“ darzustellen und die neun Säulen der Dritten Industriellen Revolution auf Stelen gezeigt. Der ganze Stand ist dermaßen mit dem Luxemburg-Logo der Nation-Branding-Kampagne übersät, dass er aussieht, wie ein rot-weiß-blauer Lunapark. Schon beim Wettbewerb für den Pavillon für die Expo 2020 in Dubai gewann das Projekt, das dieses Logo nicht nur prominent über dem Eingangsbereich platziert hatte, sondern auch schon Merchandise damit entworfen hatte. Aber der Stand in Astana sieht im Vergleich dazu aus, als wäre man nach der Buy-one-get-one-free-Methode verfahren und könnte die Investition in die Konzeption des Schriftzugs besser rentabilisiert werden, wenn man so viel davon wie möglich auf der verfügbaren Fläche einsetzt. In der vom Wirtschaftsministerium verschickten Broschüre ist zwar zu erfahren, dass es sich beim diesjährigen Stand um eine öffentlich-private Partnerschaft handelt, Diamant-

euros und 43 centimes ; c’est le montant en dommages et intérêts que l’Union européenne devra verser au fabricant de verres plats, établi au Luxembourg, Guardian Europe. C’est ce que vient d’arrêter la Cour de Justice de l’Union européenne. Le préjudice aurait été créé par la durée excessive de la procédure devant le Tribunal de l’UE. Petit rappel : En 2007, Guardian avait été condamné par la Commission à une amende de 148 millions d’euros pour avoir participé à un cartel du verre plat. En 2012, la Cour de Justice réduisait cette amende de 44 millions d’euros, à 104 millions. La durée (41 mois) qui s’était écoulée entre la phase écrite et l’ouverture de la phase orale de la procédure aurait été (d’au moins 26 mois) trop longue. Le montant du dédommagement a été calculé en fonction des frais que Guardian avait dû payer pour sa garantie bancaire déposée au profit de la Commission européenne. [bt](#)

und Gold-Partner inklusive. Doch darüber, wer für Konzept und Ästhetik verantwortlich ist, erfährt man nichts. Keine Aussage ist auch eine Aussage. (Illustration: Auszug aus der offiziellen Broschüre) [ms](#)

Taux de mortalité des holdings

En février, le ministère des Finances et le ministère de la Justice constataient une légère accélération du taux de mortalité des Soparfis : 358 (sur un total officieusement estimé à environ 40 000) ont été dissoutes ou liquidées en 2014-2015, *annus horribilis* de Luxleaks. (En 2013-2014 et 2012-2013, le nombre de Soparfis dissoutes n’avait été que de 195, respectivement de 189.) « Quant au nombre des créations, écrivaient les ministres, on constate également une tendance baissière depuis 2015 ». Les députés CSV Laurent Mosar et Gilles Roth veulent maintenant connaître l’incidence sur les recettes fiscales de cette tendance (légèrement) baissière. Le ministre des Finances, Pierre Gramegna (DP), se refuse d’avancer des chiffres précis, mais note simplement que « les premières analyses [...] ont mis en exergue une variation positive en général de ces recettes sur la période de 2014 à 2016 ». Pour l’année 2017, l’évolution serait également « favorable ». Il est étonnant que le ministre des Finances n’avance pas de chiffres plus concrets (un flou qu’il explique par le fait que les Soparfis revêtent plusieurs formes juridique : SA, Sàrl, etc.), car dans le Compendium du CES de 2015, les recettes provenant des Soparfis étaient bel et bien détaillées. On y apprenait ainsi qu’en 2014, elles fournissaient la plus grande part de l’impôt sur le revenu des collectivités (28,2 pour cent soit), de l’impôt sur la fortune (56,7 pour cent), de l’impôt sur le revenu des tantièmes (66,6 pour cent) et de l’impôt commercial communal (20 pour cent) D’après le même Compendium, les 45 000 holdings payaient plus d’impôts que les 140 banques en 2014. Entre 2012 et 2014, les recettes fiscales provenant des banques avaient chuté de 820 à 508 millions d’euros (en combinant l’IRC, l’IF et l’ICC). Parallèlement, les Soparfis étaient passés de 486 à 715 millions d’euros. [bt](#)

Brexit

À côté de Bruxelles et de Dublin, le Luxembourg se confirme comme une des destinations préférées des assureurs de la City de Londres. Après les firmes américaines AIG, Hiscox et FM Global, voici CNA Hardy et RSA Insurance Group qui annoncent vouloir localiser leur hub européen au Grand-Duché. CNA Hardy a ainsi annoncé recruter une équipe managériale locale. Quant au britannique RSA Insurance, The Telegraph écrit que son nouveau QG européen devrait employer dix personnes. [bt](#)

CCT Acte 2

« Mir wëllen Rou », dit le directeur de l’ABBL, Serge De Cillia au *Land* à propos des négociations pour une nouvelle convention collective de travail (CCT) dans le secteur bancaire. Après un court accès de fièvre autour de la « prime de juin » (les syndicats demandaient une progression linéaire tandis que le patronat y voyait une « politique de l’arrosoir » et proposait d’attacher toute augmentation au « mérite ») et un début de mobilisations à la BGL et chez JP Morgan (due selon l’Aleba à une mauvaise communication de la part de certaines directions de banque), l’ABBL et l’intersyndicale viennent de se mettre d’accord pour maintenir la prime de juin, augmentée d’une « prime de signature » de 400 euros. La question qui se pose pour la suite des négociations sera : le front syndical tiendra-t-il ? Ce ne serait pas la première fois qu’il romprait ; en 2007, abandonné par l’OGBL et le LCGB, l’Aleba avait été le seul syndicat à apposer sa signature sous la convention collective. Samedi, au micro de la *Radio 100,7*, Serge De Cillia a fait une sortie contre l’OGBL et sa secrétaire centrale Véronique Eischen qui considérerait les discussions dans les groupes de travail élaborant la nouvelle CCT comme du « Gebraddels ». L’appareil de l’OGBL serait « centraliste et dogmatique », disait De Cillia. Le syndicat opérerait avec des « méthodes issues des années 80, de la lutte des classes et de la Guerre froide ». La réponse du président de l’Aleba : « Ech kann deem nëmmen zoustëmmen ». C’est pas gagné pour l’unité syndicale. [bt](#)

Rechtzeitig vor dem Sommerurlaub tritt am 15. Juni die neue Roaming-Regulierung in Kraft

Sonne, Meer, Netflix!



Michèle Sinner

Selfies vom Schwimmbeckenrand oder in der Kunstausstellung, verpixelte Sonnenuntergänge, unscharfe Cocktails und Menschen in der Disko: Eine der Folgen der Abschaffung des Roamings kommende Woche wird sein, dass die Sozialnetzwerke wie Facebook und Instagram diesen Sommer wesentlich mehr mit solchen Bildern zugemüllt sein werden, als bisher schon. Auch wenn die Abo-Preise nicht sinken, wie man sich das als Verbraucher vielleicht durch die angekündigte Abschaffung hätte erwarten können, wird vielen Mobilfunkabonnenten mehr Datenvolumen zum Verbrauch im Ausland angeboten. Und die Konsumenten nutzen es. Sie surfen im Ausland, nutzen Streaming-Dienste zum Musikhören, chatten auf Whatsapp, kontrollieren den Status der „Freunde“ und schauen wohl sogar am Strand Netflix-Serien, wie Luis Camara Marketing-Chef von Tango berichtet.

Als Tango im Juni 2016 die Angebote in Vorbereitung auf das Inkrafttreten der neuen Regulierung schon einmal anpasste, stieg der Datenverbrauch im Ausland bei den Abonnenten um 200 Prozent, sagt Camara. Cliff Konsbruck, Direktor Post Telecom, hat ähnliche Erfahrungen gemacht, als die Post in der zweiten Jahreshälfte 2016 ebenfalls ihre Angebote adaptierte: „Der Verbrauch von Daten ist ganz stark angestiegen, hat sich teilweise verdoppelt. Bei den Sprach- und Textnachrichten ist das nicht der Fall.“ Bleiben die Mobilfunkabonnenten ständig online, so tätigen sie dafür nicht mehr Anrufe oder schreiben mehr SMS. Sie verhalten sich im Urlaub also genauso, als wären sie zuhause. Was, wie Konsbruck sagt, die Absicht hinter den jahrelangen Bemühungen der EU-Kommission war, das Roaming abzuschaffen. „Luxemburg ist das Land, in dem die Verbraucher am meisten von der neuen Regulierung profitieren“, ist sich Camara gewiss. Denn in keinem anderen EU-

Land, würden die Mobilfunknutzer schneller in ein ausländisches Netz geraten als in Luxemburg.

Dabei gibt es, je nach Gewohnheiten, nicht nur Vorteile, weder für die Konsumenten, noch für die Mobilfunkoperateure, die unterschiedlich auf die neuen, von Brüssel diktierten Regeln reagiert haben. Tango hat als einziger Anbieter seine Abo-Preise um jeweils zwei Euro monatlich angehoben und dafür in den Sozialnetzwerken Kritik einstecken müssen. Das, sagen die Wettbewerber, habe dazu geführt, dass Kunden den Anbieter wechseln, was sie an den Anträgen zur Übertragung der Telefonnummern feststellen können. „Wir reden hier aber nicht von tausenden Kunden“, beschwichtigt Luis Camara, „das bewegt sich eher im Bereich der Hunderte.“ Anderen Tango-Kunden habe man deutlich machen können, dass sie für 24 Euro jährlich mehr, zum Beispiel im Tarif Tango Smart M, statt nur fünf Gigabyte Roaming jährlich, nun fünf Gigabyte monatlich im Ausland ohne Zusatzkosten verbrauchen könnten, ihnen also wesentlich mehr geboten würde und sie am Ende des Jahres Geld sparen würden, weil sie nicht wie bisher zusätzliche Gigabytes zum Verbrauch hinzukaufen würden.

Ob das ein besseres Angebot als bisher ist, was die Preissteigerung für die Kunden rechtfertigt, bleibt allerdings Ansichtssache. Denn waren die Kunden bisher gewohnt, im Ausland auf ihren Datenverbrauch Acht zu geben, um die Kosten unter Kontrolle zu halten, machten sie das innerhalb der Landesgrenzen vielleicht weniger. Ab nun spielt es keine Rolle, wo sie ihr Datenvolumen in Anspruch nehmen. Wenn es aufgebraucht ist und das Abo keinen uneingeschränkten Verbrauch vorsieht, muss nachzahlen, wer danach weiter surfen will, egal ob zuhause oder im Urlaub. Dass man aufgrund der neuen Roaming-Regulierung unbe-



Kunstliebhaber bei der Biennale in Venedig ...

Das Angebot zieht die Nachfrage: Als Post und Tango vergangenes Jahr das Datenvolumen im Roaming hochschraubten, verdoppelte sich der Verbrauch

ist. Am Beispiel des Tarifs Elite von Orange sieht das wie folgt aus: Gab es vorher 14 Giga Daten in Luxemburg und eines in Europa, gibt es nun zehn in Europa und fünf zuhause zum gleichen Preis. Manche Operateure bieten auch rein nationale Tarife an. War es für die Nutzer solcher Abos bisher möglich, sich ein paar Kommunikationen, SMS und Bytes zum Einheitspreis hinzuzukaufen, verbietet die neue EU-Regulierung dies ab dem 15. Juni. Das sei ungünstig, meint Luis Camara von Tango. Vor allem für solche die Kunden, die wenig reisen, aber trotzdem gerne erreichbar bleiben würden, wenn sie zum Einkaufen nach Trier oder Messancy fahren. Oder für Eltern, die ihren Kindern bisher ein solches Abo bezahlt hätten, um die Ausgaben zu kontrollieren und deren Nachwuchs beim Wochenendausflug fortan schlechte Laune hat, weil der Messenger-Dienst ihrer Wahl nicht funktioniert und sie den ständigen Kontakt zum Freundeskreis nicht halten können.

Historisch gesehen, sei das Datenvolumen in den Luxemburger Tarifplänen im Vergleich zum Ausland sehr hoch gewesen, erklärt Join-Mitbegründer Pascal Koster. Das liege am hohen Anteil an Smartphone-Nutzern in der Bevölkerung zu tun, der aufgrund der höheren Einkommen höher ist als in anderen Ländern. Die teuren Geräte, sagen die Betreiber, würden auch von ihnen subventioniert. Ein Apple I-Phone oder Samsung Galaxy kostet um die 700 Euro. Kauft der Kunde es als Teil seines Tarifplans, zahlt er während 24 Monaten zehn Euro monatlich mehr, also 240 Euro. Und wer ein Smartphone hat, will damit auch online sein.

Die Operateure, die am Roaming bisher einerseits verdienten, weil die Kunden ihre Limits überschritten und draufzahlten und es andererseits in den Tarifplänen als Marketing-Instrument ein-

setzen, stellt die neue Regulierung vor finanzielle Herausforderungen. Als die Post vor zwei Wochen ihre Ergebnisse für 2016 bekanntgab, musste Post-Direktor Claude Strasser feststellen, dass der Umsatz in der Telekom-Sparte schon vergangenes Jahr, als erste Änderungen fällig wurden, nicht mehr so stark anstieg wie bisher. Bei Tango, sagt Luis Camara, koste die neue Regulierung dieses Jahr rund zehn Millionen Euro, nicht ganz zehn Prozent im Vergleich zum Umsatz. Denn während das Roaming die Verbraucher fortan nicht mehr kosten darf als der Gerbrauch im Heimatnetz, entrichten sich die Operateuren weiterhin Gebühren für die gegenseitige Nutzung ihrer Netze durch die Kunden. Jedes in einem fremden Netz verbrauchtes Gigabyte wird dieses Jahr mit maximal 7,70 Euro in Rechnung gestellt. Verbraucht als ein Kunde mit einem Tarifplan von 27 Euro monatlich die ihm zustehenden fünf Gigabyte im Urlaub, kostet das seinen Anbieter 38,5 Euro.

Weil sie die Kunden nicht mehr mit großzügigen Roaming-Angeboten locken können, bieten sie deshalb allerhand Spielereien an, um sich voneinander zu unterscheiden. Die einen werben mit Musik-Streaming-Dienste. Oder mit separaten Datenvolumen, die nur bei der Nutzung bestimmter Apps abgehen, und nicht beim Surfen im Webbrowser. Oder mit Gratis-Apps, beispielsweise mit Warnhinweisen vor Radarkontrollen.

Um auf der anderen Seite den Umsatz zu steigern, müssen sie sich ganz neue Dienstleistungen einfallen lassen. Bei der Post, erklärt Cliff Konsbruck, setzt dabei vor allem auf die Firmenkundschaft, der man zum Beispiel eine Art Rundum-Sorglos-Paket anbietet bei der Verwaltung von größeren Smartphone-Flotten. Anstatt dass sich Handy-Nutzer oder die Informatiker der Firma tagelang damit herumplagen, alle Daten und Anwendungen auf ein neues Telefon zu übertragen, wenn das alte kaputtgeht oder abhanden kommt, könne man diese Plackerei als Dienstleistung einkaufen.

Zwar werden die Preise zwischen den Netzbetreibern, auch das ist Teil der neuen EU-Regulierung, schrittweise bis auf zwei Euro das Gigabyte angepasst, wodurch das Kostenproblem für die Operateure zumindest kleiner wird. Doch dass die Einnahmen weiter steigen, erklärte Claude Strasser vor zwei Wochen, sei auch wichtig, damit weiter in die Erneuerung der Netze und deren Ausbau investiert werden könne. Jedes Upgrade auf einen neuen Standard – derzeit ist die Heraufstufung von 4G plus auf 5G in der Vorbereitung – kostet Millionen und die Technologiezyklen werden immer kürzer, wie Konsbruck erklärt. Da bleibt immer weniger Zeit, die Netze zu rentabilisieren, bevor ein neues aufgebaut werden muss. Die Luxemburger Kunden, sagt aber Luis Camara von Tango, seien eine sehr hohe Netzqualität gewohnt. Den Marktneuling Join betrifft dieses Problem weniger, erklärt Pascal Koster. Er betreibt kein eigenes Netz, sondern mietet die Kapazitäten anderer.



... Touristen vor dem Taj Mahal. Die neue EU-Regulierung wird zur Folge haben, dass die Sozialnetzwerke diesen Sommer mit noch mehr unscharfen Urlaubsbildern zugemüllt werden als bisher üblich

Xavier Bettel au pays du cyber-léninisme

Bernard Thomas

I’ve seen the future, bother Mercredi prochain, le Premier ministre Xavier Bettel (DP) dînera à Pékin avec des représentants du secteur des technologies de l’information et de la communication (TIC) chinois. Ce n’est pas le moindre paradoxe que le développement technologique fulgurant de ces dernières années coïncide avec le tournant autoritaire pris en 2013 sous Xi Jinping, le secrétaire général du Parti communiste (ainsi que président de la République chinoise et président de la Commission militaire centrale). Aujourd’hui, dans les *malls* luxueuses et dans les cantines populaires, dans les mégapoles et dans les bourgades reculées, les consommateurs chinois paient avec leur *smartphone*. Ils sont 600 millions de Chinois à le faire chaque mois via WeChat, une application du groupe Tencent qui fonctionne comme une version augmentée de Facebook. L’internaute peut y faire ses virements, payer ses consommations, acheter un ticket de train, écrire des messages, poster des photos, le tout sans quitter une seconde la plateforme. Or, celle-ci est également conçue comme un réseau social restreint sur lequel il est impossible d’accumuler un nombre de *followers* capable de générer une dynamique politique. En Chine, le cercle digital s’est fermé.

Plutôt que vers la côte Ouest américaine, c’est donc en direction de la côte Est chinoise qu’il faut regarder pour voir de quoi l’avenir des Fintech (en Chine, on parle d’« Internet Finance ») sera fait. Il y a trois mois, le directeur de Luxembourg for finance et ancien consul général à Shanghai, Nicolas Mackel, faisait une courte tournée à travers la Chine. En cinq jours chrono, lui et le consul général actuel, Luc Decker, auront visité les CEO des principaux acteurs de la finance Internet chinoise : WeBank (Tencent), Lufax, CreditEase, Ant Financial (Alibaba)... « On a été reçus au plus haut niveau », dit Nicolas Mackel.

Social credit system La nouvelle, discrètement publiée sur le site du consulat général du Grand-Duché à Shanghai, était passée inaperçue dans la presse luxembourgeoise. Le 10 mars, le consul général, Luc Decker, signait un contrat avec Fliggy, une des plus importantes agences de voyage en ligne de Chine, faisant partie du géant du commerce électronique Alibaba. Les usagers de Fliggy (anciennement appelé Alitrip) pourront soumettre leur demande de visa en ligne. Au lieu d’extraits bancaires, note le consulat général dans un communiqué, les « personal Sesame Credit reports » seront acceptés comme preuve des capacités financières du demandeur. Du moins pour celui qui peut présenter un « Sesame score » assez élevé. Il s’agit là d’une évaluation des risques-clients développée par le groupe Alibaba (les scores vont de 350 à 950 points) et calculée en fonction des antécédents de crédit, mais également de facteurs comme les « préférences comportementales », les « attributs personnels » ou encore le « réseau social ».

Le « Sesame score » peut être analysé comme une pièce du grand panoptique digital que les autorités chinoises sont en train d’ériger. En juin 2014, le Conseil des affaires de l’État de la République populaire de Chine annonçait le lancement d’un « social credit system » national. Cet outil d’ingénierie sociale fusionne surveillance traditionnelle avec le *big data* issu des activités sur Internet, y inclus les données personnelles recueillies par les trois géants de l’Internet chinois (qui fonctionnent en fait comme un gigantesque intranet) que sont Baidu, Alibaba et Tencent (BAT). C’est un peu comme si, au Luxembourg, Facebook, Google, Tinder, la Spuerkeess et la Poste transmettaient directement les données personnelles de leurs clients au ministère de la Sécurité intérieure.

Cette accumulation et concentration de données complètera le quadrillage de la population. C’est un scénario qui semble tout droit sorti de la série dystopique britannique *Black Mirror* : À terme, le « Social credit system » devra permettre au pouvoir politique de suivre en temps réel les faits et gestes (voire les pensées) de ses citoyens. Il pourra encourager les comportements désirables par des *nudges* et contrecarrer les comportements indésirables par la menace d’un bannissement des activités économiques ou sociales. Alors que les techno-optimistes prédisaient qu’Internet allait transformer la Chine en démocratie libérale, ce fut la Chine qui aura transformé Internet, note le

Le consulat général du Luxembourg à Shanghai vient d’intégrer le *big data* chinois dans sa procédure d’attribution des visas. Une manière de draguer le géant de l’e-commerce Alibaba

politiste et sinologue à l’Université de Leyde, Rogier Creemers, dans son essai *Cyber-Leninism – History, Political Culture and the Internet in China*. « It will be technologically possible to mine the vast amount of data that will be generated through user activities in increasing sophisticated and granular ways [...] Yet the plan does not stop there. It is connected to new forms of social management based on camera surveillance and monitoring by on-the-ground-teams. » Car dans les villes chinoises, et surtout dans la capitale, les caméras sont omniprésentes, tout comme les agents de sécurité, postés dans chaque bus, à chaque bouche de métro et à chaque entrée de *hutong*.

Le « Great Firewall » chinois bloque les plateformes des multinationales américaines Google, Facebook et Twitter ainsi que la plupart des grands médias occidentaux. (Les sites d’actualité luxembourgeois, comme *Rtl.lu* ou *Wort.lu* restent par contre accessibles). À leur place, on trouve le trio des BAT, la machine de recherche Baidu, le commerçant électronique Alibaba et le réseau social Tencent (WeChat). Les internautes chinois sont donc obligés de passer par des produits locaux. Hautement capitalisés et très rentables, les opérateurs chinois ont créé un écosystème complet, politiquement encadré mais technologiquement très avancé (voire plus que celui de la concurrence américaine), dont la plupart des consommateurs chinois se satisfont. Ce qui contribue à l’attractivité de l’intranet chinois, c’est qu’on y trouve quasiment l’intégralité de la production culturelle de masse sous forme piratée.

Les BAT ont beau être des sociétés privées, mais comme le précise le chercheur à l’Université d’Amsterdam et spécialiste de la Fintech chinoise Julian Gruin face au *Land*, « the shareholders are not, by far, the end of the story » : « Ces sociétés ont pu se développer en des firmes immenses à cause de leur intégration politique. Leur but lucratif et leur intégration politique sont intimement interconnectés. » Le contrôle des 731 millions d’internautes chinois a été en large partie outsourcé aux firmes privées. « The corporations operating these platforms themselves have been brought into decision making



Affiche de propagande chinoise intitulée « Conquiers le nouveau savoir et ose créer » (1980)

structures, and are often touted abroad as national champions of China’s innovation and development agenda », écrit Rogier Creemers.

Joint par téléphone à Tianjin, en marge d’une conférence sur la Fintech, Luc Decker se dit conscient des implications politiques du « Social credit system » mis en place par le régime de Pékin. « C’est une des raisons pour lesquelles nous n’allons pas attribuer des visas en ne retenant que le critère du score », souligne-t-il. « Les usagers avec un bon ‘Sesame score’ peuvent simplement soumettre un extrait de leur compte Alipay à la place d’un extrait bancaire. Si nous avons fixé le score très haut, c’est pour ne pas être submergés par les demandes. » Toujours est-il que le Luxembourg sera le premier pays européen à intégrer une partie du dispositif du *big data* chinois dans sa procédure officielle. (Les autres documents originaux devront être soumis au consulat, précise ce dernier sur son site.) Le pionnier en la matière fut Singapour : quelques mois avant le Grand-Duché, les autorités singapouriennes avaient conclu un deal avec Fliggy. Ceci est assez logique, Singapour étant en quelque sorte le jumeau asiatique du Luxembourg : un micro-État dominé par la finance offshore, la stabilité politique et une propension au pragmatisme.

C’est un mini *public-private-partnership* : Par la petite porte luxembourgeoise, les usagers de Fliggy jouiront d’une procédure facilitée pour les convoités visas Schengen. En contrepartie, la plateforme chinoise aménagera un espace publicitaire réservé au secteur touristique luxembourgeois qui pourra y faire la promotion de la destination grand-ducale. « L’idée derrière, c’est d’avoir une grande visibilité », dit Luc Decker. Le nombre de nuitées des touristes chinois reste élevé, même si, entre 2015 et 2016, il a chuté de 48 759 à 44 921. Anne Hoffmann, la directrice de Luxembourg for tourism, y voit l’effet d’une tendance européenne suite aux attentats terroristes à Paris et à Bruxelles. D’après des études récentes, un touriste chinois dépense en moyenne 300 euros par jour au Grand-Duché, c’est-à-dire le double d’un Américain et le triple d’un Russe. Luxembourg

for tourism fait donc la promotion de la Ville de Luxembourg comme centre de shopping sécurisé, « où l’on retrouve les grandes marques sur un espace restreint », dit Anne Hoffmann.

Sésame, ouvre-toi L’accord avec Fliggy permettra également aux autorités luxembourgeoises de soigner leurs relations avec Alibaba. Entre le Luxembourg et Alibaba, il y a une longue histoire d’annonces sans lendemain. En juillet 2014, le ministre des Finances Pierre Gramegna (DP) révélait fièrement qu’Alipay, la plateforme de paiement en ligne du groupe Alibaba, installera son entité européenne au Luxembourg. Dans un communiqué officiel, un ministre « très heureux » déclarait qu’Alipay « rejoindra d’autres grandes sociétés novatrices de paiement en ligne comme Paypal et Amazon Payments ». Le Premier ministre, quant à lui, vanta les « investissements en infrastructures TIC effectués par le gouvernement » qui auraient donné au Grand-Duché « un solide avantage en tant que pôle d’accueil pour les entreprises du secteur des TIC ».

Le seul hic : malgré sa promesse, Alipay n’installera pas une entité régulée au Luxembourg. En juin 2014, le mastodonte chinois fera bien monter une société anonyme par Arendt & Medernach et la nommera Alipay (Europe) Limited ; mais cette holding restera une coquille vide. À part quelques coûts externes – en 2016, la société boîte aux lettres a payé des « legal fees » à hauteur de 150 000 euros et un loyer de 10 000 euros –, Alipay n’a pas développé d’activité économique au Luxembourg. « Alibaba a créé une société, mais ne l’a pas utilisée, regrette Luc Decker. C’est que ses dirigeants ont précisé leur stratégie. Ils ont décidé d’arrêter d’éparpiller leurs activités et de les concentrer dans leur QG de Londres, où ils étaient présents depuis plusieurs années déjà. Ils ont également décidé que, dans une première phase, ils n’avaient pas besoin d’une licence à eux. »

En juin 2015, dans une interview parue dans le quotidien officiel *China Daily*, Pierre Gramegna expliquait curieusement qu’Alibaba avait choisi le Luxembourg comme « operational base to service

the European market » : « I invite anyone to contact my office to discuss any plans they might have. I am always willing to listen and discuss possibilities. » En attendant, l’opération de charme vis-à-vis d’Alibaba et de son CEO Jack Ma – d’après *Forbes*, l’homme le plus riche de Chine – continue. En janvier, lors de la réunion annuelle du Forum économique mondial à Davos, Xavier Bettel publia une photo en compagnie de Ma sur son compte Twitter. Mais, à ce jour, aucun établissement de paiement ou de monnaie électronique chinois ne se trouve sur les listes officielles de la CSSF.

De ce côté de la Grande Muraille « Il y a une incertitude quant à la stratégie des grandes firmes chinoises de l’Internet, estime Julian Gruin. Elle est également due à la situation politique en Europe qui reste en flux après le vote Brexit. Les firmes TIC attendent de voir où se matérialisera la situation la plus avantageuse ». Le chercheur néerlandais identifie « un conflit entre, d’un côté, une dynamique particulièrement européenne de compétition entre autorités gouvernementales et centres financiers qui les pousse à faire des annonces *flashy*, et, de l’autre côté, la réalisation à quel point il est difficile de concrétiser ces annonces face aux difficultés réglementaires. Ainsi, auprès des autorités néerlandaises, on sent désormais une certaine fatigue. »

De l’autre côté du « Great Firewall », les géants de la Fintech chinoise restent des nains, pour l’instant du moins. S’ils s’intéressent à l’Europe, c’est d’abord pour que les touristes chinois qui y passent leurs vacances puissent continuer à utiliser les systèmes de paiement auxquels ils sont habitués. Le modèle d’affaires des BAT ne serait pas transposable en Europe, estime pour sa part Nicolas Mackel : « Les firmes chinoises ont pu se développer grâce au nombre d’habitants et donc à la *scalability* ainsi que grâce à l’absence d’une protection des données personnelles ». Si des firmes comme Alibaba ou Tencent commençaient donc à s’intéresser à l’Europe, et à en analyser les marchés et la régulation, les attirer au Luxembourg constituerait « un travail de longue haleine » : « Il faudra faire beaucoup d’allers-retours ; un dîner ne suffira pas ».

Le gouvernement luxembourgeois drague les maîtres de l’Internet chinois. Sans grand succès jusqu’ici

Valeurs boursières des entreprises et mutations économiques

Passage de témoin

Georges Canto

Au début de 2017, la capitalisation boursière des Gafa (c'est-à-dire de Google, Apple, Facebook et Amazon) a dépassé pour la première fois le seuil symbolique des 2 000 milliards de dollars. Début juin, elle s'élevait à environ 2 420 milliards, soit un tiers de plus en un an, un montant colossal qui représente à peu près le PIB de la France. Ces quatre entreprises appartiennent désormais au Top 5 mondial des valeurs boursières. Apple est pour la cinquième année consécutive la société la plus chère du monde (803 milliards de dollars) devant Alphabet, la maison-mère de Google (688 milliards). Amazon (484 milliards) pointe à la quatrième place avec une progression fulgurante de sa valeur (+70 pour cent en un an) devant Facebook (445 milliards). À ce quator se joint Microsoft qui conserve, peut-être plus pour très longtemps, sa troisième place avec 558 milliards.

Ces résultats sont tout sauf une surprise. Dans le classement des plus grandes capitalisations mondiales, le secteur des technologies domine depuis déjà plusieurs années alors qu'en 2006 seul Micro-soft faisait partie du Top 5. Selon l'étude annuelle de PricewaterhouseCoopers (PWC) qui porte sur les cent premières valeurs mondiales, il dépasse désormais celui de la finance.

En une décennie l'évolution a été spectaculaire. Au printemps 2007 le Top 10 était dominé par les entreprises pétrolières ou gazières (quatre), un classement complété par deux banques, un conglomérat, un constructeur automobile et seulement deux entreprises pouvant être rattachées aux nouvelles technologies : Microsoft et dans une moindre mesure AT&T. En 2017, il ne reste plus que deux sociétés du palmarès établi dix ans plus tôt : Microsoft, restée à la troisième place avec une valeur multipliée par deux et ExxonMobil, ex-leader désormais proche de la sortie, qui a perdu 28 pour cent

Les services financiers ne sont plus représentés que par une société d'investissement, les banques ayant disparu, tout comme l'automobile. Le bouleversement du palmarès mondial illustre bien le « passage de témoin » entre l'ancienne et la nouvelle économie. Mais le poids des grandes sociétés technologiques, qui occupent sept des dix premières places, tend à exagérer l'ampleur du changement.

Le classement européen, qui ne compte aucune société de ce genre, se révèle plus stable. Toutefois seulement quatre des sociétés présentes dans le Top 10 du printemps 2007 sont toujours là en 2017 : deux sociétés pharmaceutiques (Roche et Novartis), un pétrolier (Total) et une banque (HSBC). Parmi les six nouveaux figurent deux sociétés du secteur alimentaire (Nestlé, désormais en tête, et le brasseur belge AB-Inbev) et une du luxe (LVMH). Le palmarès européen reste mar-



Vitrine d'un magasin de luxe, rue Philippe II

Le fait que le luxe, qui place trois sociétés (LVMH, Dior et Hermès) dans le Top 10 français, ait dépassé le pétrole a été célébré comme une évolution hautement significative

qué par la prééminence de l'industrie (huit entreprises sur dix) alors que les services pèsent les trois-quarts du PIB.

La crise est passée par là : la capitalisation des dix premières valeurs européennes est encore 17,5 pour cent inférieure à celle d'il y a dix ans. Bien que toujours présents dans le Top 10, Total et HSBC ont perdu respectivement 42 et 28 pour cent. Shell, qui en est sorti, vaut deux fois et demi moins cher. Le classement de PWC établi depuis 2008 révèle aussi que les entreprises européennes ont eu plus de mal à récupérer que leurs homologues américains. Désormais l'Europe compte seulement 24 entreprises dans le Top 100 (17 de moins qu'en 2008), dont quatorze appartiennent à la zone euro (contre 18 en 2008). En valeur l'Europe représentait 36 pour cent du total en 2008 et n'en pèse plus que 19 pour cent. Il est vrai qu'il n'y a pas ici de valeurs technologiques pour booster le total, comme on le voit au niveau américain et mondial.

L'étude par pays, très instructive, réserve quelques surprises. Prenons l'exemple de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni, où les valeurs des dix premières sociétés cotées sont assez proches (respectivement 823, 817 et 787 milliards d'euros). Notons au passage que telle est la valeur approximative de la seule Apple !

En France, la journée boursière du 3 mai dernier a été marquée par un petit événement : pour la première fois c'est une entreprise du secteur du luxe qui a pris la tête des valeurs, LVMH détrônant à cette occasion Total. Le fait que le luxe, qui place

deux autres sociétés dans le Top 10 (Dior et Hermès) ait dépassé le pétrole a été célébré comme une évolution hautement significative. Parmi les dix premiers la présence d'une banque (BNPP), d'une compagnie d'assurances (Axa), d'une société de cosmétiques (L'Oréal), d'une autre de la pharmacie (Sanofi) et d'un constructeur aéronautique (Airbus) témoigne de la grande diversité de l'économie française.

Le classement des dix capitalisations en Allemagne révèle la structure particulière de l'économie de ce pays : si la première société est un éditeur de logiciels (SAP, 119 milliards), on compte sept sociétés industrielles, dont trois dans l'automobile et trois dans la chimie. Une seule appartient aux services financiers (Allianz).

Au Royaume-Uni, dont l'économie est très orientée sur les services, deux banques figurent dans le Top 10, avec HSBC très largement en tête (155 milliards d'euros début juin 2017) et Barclays (42 milliards), mais le poids de l'industrie est plus élevé que prévu avec notamment deux grands groupes pharmaceutiques (GlaxoSmithKline, 97 milliards et AstraZeneca, 79 milliards), un géant de l'agro-alimentaire (Diageo, 69 milliards) et même deux fabricants de tabac (British American Tobacco, 119 milliards, et Imperial Brands, 41 milliards).

Ces constats doivent être atténués par plusieurs considérations. La capitalisation (nombre total d'actions composant le capital social multiplié par le cours en bourse) est loin d'être le critère idéal pour mesurer la puissance des grands groupes et pour étudier l'évolution de la structure des économies. Les sociétés non cotées, comme la plu-

part des groupes publics, ne peuvent être pris en compte. Ce critère favorise les entreprises États-Unis, pays où les marchés actions sont deux fois plus gros que les places japonaise, britannique, allemande et française réunies.

Compte tenu de la forte volatilité des marchés actions depuis plusieurs années, la hiérarchie des capitalisations est très instable. L'année 2016 a ainsi vu l'effacement des entreprises chinoises, dont les valeurs ont été affectées par le krach boursier de l'été 2015.

Cette volatilité existe au jour le jour, puisque par définition la valeur boursière d'une société, établie sur des marchés où la cotation est continue, change en permanence pendant les heures d'ouverture des bourses. Les positions sont précaires : ainsi Alphabet (Google) a pris la tête au niveau mondial en février 2016, devant Apple mais pour quelques jours seulement. En mai 2017, en France, LVMH et Total ont occupé la pole position à tour de rôle. D'autres critères, comme le chiffre d'affaires ou les effectifs, sont plus stables bien qu'ils ne soient pas non plus dénués d'inconvénients (lire encadré).

Enfin, ne retenir que les dix premières sociétés est forcément réducteur. On peut penser à juste raison que les conclusions seraient un peu différentes en s'intéressant aux vingt, cinquante ou cent capitalisations les plus importantes, a fortiori en compilant les 500 sociétés listées par le *Financial Times*. Au terme de cette analyse élargie, le passage à une « nouvelle économie » est moins flagrant, car le poids des valeurs technologiques est alors dilué, mais demeure tout aussi visible.

Autres visions

Le chiffre d'affaires est le critère le plus répandu pour les classements des grandes entreprises, mais offre un palmarès radicalement différent de celui des capitalisations boursières. Dans le Top 10 mondial (chiffres 2015) on ne trouve en effet qu'une seule valeur technologique (Apple, 9^e) aux cotés de six pétroliers (dont trois chinois) et deux constructeurs automobiles (VW et Toyota). En retenant ce critère, la plus grande entreprise mondiale, de loin, est... un distributeur ! (Wal-Mart avec 482 milliards de dollars, deux fois plus qu'Apple). Les Gafa et Microsoft ne pèsent que onze pour cent du chiffre d'affaires des 25 plus grosses sociétés américaines. Le classement par effectifs est également défavorable aux « géants du numérique » dont les structures sont réputées être très légères. Amazon, de loin en tête du petit groupe avec 230 800 employés, ne pointe qu'à la 74^e position du classement mondial en termes d'effectifs, Microsoft à la 194^e, Apple à la 211^e et Google à la 311^e. Quant à Facebook, avec à peine plus de 10 000 salariés, elle n'intègre même pas le classement du magazine *Fortune* des 500 plus grands employeurs. Au total, les Gafa pèsent 531 000 emplois cumulés, soit à peine le quart des effectifs de Wal-Mart, premier employeur de la planète avec 2,3 millions de personnes. C'est moins aussi que le premier employeur européen, Volkswagen (610 000 salariés) et à peine plus que Carrefour. Quant à Uber ou Airbnb, dont la valeur (encore non cotée) se chiffre déjà en dizaines de milliards de dollars, elles n'ont créé que quelques milliers d'emplois. gc

Chronique Internet

Comment reconnaître un twitterbot ?

Jean Lasar

Twitter devenant l'arène privilégiée des affrontements idéologiques et politiques, il est tentant pour les personnes de s'y afficher avec une armée de « followers » prêts à propager tous azimuts leurs gazouillis. Et naturellement, ce sont des armées de robots qui font désormais le travail : des robots générés eux-mêmes de manière plus ou moins automatique et obéissant à des algorithmes sophistiqués d'agitprop, les « twitterbots ». Des entreprises spécialisées vendent du « follower », facturés au millier. La pratique concerne aussi les marques et les célébrités.

Les bots générant eux-mêmes d'autres bots (on parle alors de « botnets »), on en arrive à assister à des batailles rangées entre armées de robots sur certains sujets particulièrement polémiques

Par défaut, Twitter affiche un ovale comme image de profil de ses utilisateurs, et c'est à cet ovale (« egghead ») qu'on a pendant quelque temps pu soupçonner, sinon identifier de manière univoque, un utilisateur d'être un tel robot. Ces derniers temps, la génération de « twitterbots » s'est quelque peu sophistiquée et la tête d'œuf n'est plus vraiment un indice probant (encore que quelques programmeurs de bots s'avèrent toujours trop paresseux pour prévoir des images différentes pour chacun de leurs comptes de bots et que l'on peut alors les reconnaître à l'image de profil qu'ils ont en commun). D'un autre côté, ceux qui étudient les listes de « followers », leurs statistiques, leur historique et le contenu de leurs tweets ont eux aussi fait des progrès, analysant en détail le fonctionnement de la micromessagerie et peaufinant leurs critères d'identification. Cela commence par leur nom (« handle »), qui semble souvent avoir été généré de manière automatique. Un autre signe est un nombre anormalement élevé de personnes suivies par rapport à celui des « followers ». Il y a ensuite la rapidité de réaction : si un utilisateur répond immédiatement (parfois dans les millisecondes) à un de vos tweets sur un sujet donné et vous suit, c'est qu'il s'agit vraisemblablement d'un bot. Si l'utilisateur a tweeté exactement la même phrase à plusieurs centaines voire milliers d'autres, il y a là aussi de fortes chances qu'il s'agisse d'une machine. Les bots générant eux-mêmes d'autres bots (on parle alors de « botnets »), sur certains sujets particulièrement polémiques, on en arrive à assister à des batailles rangées entre armées de robots.

L'Université d'Indiana a mis au point un produit commercial dénommé « BotOrNot » qui permet d'identifier les twitterbots avec une certaine précision. Certains

demandent de Twitter qu'il se montre plus exigeant lors de la création de comptes, mais il n'est pas certain que ce soit dans l'intérêt de l'entreprise, qui bénéficie en fine du trafic ainsi généré. Il y a le fameux exemple du bot *@ilduce2016*, créé en novembre 2015, qui émettait toutes les quelques heures, sans relâche, une citation de Benito Mussolini et la signait *#MakeAmericaGreatAgain*. Ce bot accomplit sa mission en février 2016, quand son unique cible, Donald Trump, répercutait un de ses tweets. Certains adversaires de Trump ont écrit des scripts qui répercutent massivement des réponses sarcastiques à ses tweets, les propulsant en bonne place (dans la rubrique des « top tweets ») juste sous le tweet original.

À noter que tous les bots ne sont pas maléfiques : certains émettent des news de manière légitime, sans chercher à se faire passer pour des humains. Ils sont faciles à reconnaître. Ceux qui cherchent à influencer les débats politiques prennent soin en revanche de simuler un caractère humain. Le nombre de followers et leur mode d'acquisition devient lui-même un enjeu politique : la semaine dernière, plusieurs médias américains ont affirmé, sur la base d'un tweet, que *@real-DonaldTrump* était en train d'acquérir de nouveaux followers à raison de « cent bots par minute », soit cinq millions de nouveaux followers en trois jours. Une information démentie par Twitter : l'augmentation n'a été que de trois cent mille nouveaux followers, et elle est comparable à celle d'autres comptes de personnalités en vue sur la même période. Ceci dit, ces nouveaux comptes semblent pour la plupart être... des bots.

L'adoption d'une nouvelle Constitution (3^e partie)

Justice, décentralisation et communautés religieuses

Paul Schmit

La Justice entre innovation et maintien du *statu quo*

La proposition parlementaire de 2009 avait laissé ouverte la question d'une éventuelle réorganisation judiciaire. Dans son avis du 6 juin 2012, le Conseil d'État avait comparé les avantages et inconvénients d'un *statu quo* et de la fusion des ordres judiciaire et administratif dans un ordre de juridiction unique, tout en se montrant favorable à la création d'un Conseil national de la justice. La proposition qu'il avait retenue en fin de compte se résume comme suit :

- maintien de deux ordres de juridiction, coiffés par une seule Cour suprême, faisant fonction de juge de la cassation pour les décisions des juridictions des deux ordres ;
- suppression des recours préjudiciels devant une Cour constitutionnelle à part et alignement du contrôle de la constitutionnalité des lois sur celui de la conventionalité des lois (conformité des lois au droit international) et sur celui de la légalité des règlements (prévu à l'article 95 de la Constitution actuelle) avec pour conséquence l'attribution de ce contrôle à l'ensemble des juridictions habilitées à se prononcer directement sur la conformité aux normes supérieures des textes qu'elles ont vocation d'appliquer ;
- compétence de la Cour suprême d'exercer son pouvoir de cassation sur l'ensemble des décisions des juridictions se prononçant sur un problème de conformité aux normes juridiques supérieures des dispositions légales ou réglementaires invoquées devant elles ;
- création d'un Conseil national de la justice ayant pour compétence de proposer les magis-

Le Gouvernement fera bien de s'atteler dès maintenant à la vérification des lois et règlements en vigueur pour dégager les textes qui devront être adaptés aux exigences de la nouvelle Constitution, afin de ne pas prolonger inutilement le délai de transition prévu

- trats en vue de leur nomination par le Chef de l'État et d'assurer l'instruction en matière disciplinaire des magistrats ;
- alignement du catalogue des garanties du justiciable aux textes internationaux.

Les propositions du Conseil d'État avaient buté sur les réticences d'aucuns de voir la cassation être étendue au contentieux administratif ainsi que sur une critique plus large s'opposant à la disparition d'un contrôle de la constitutionnalité des lois individualisé grâce au recours préjudiciel qui peut actuelle-

ment être introduit auprès de la Cour constitutionnelle. La commission parlementaire a néanmoins fait siennes les propositions du Conseil d'État, mais elle a entendu renforcer l'effet des déclarations d'inconstitutionnalité. En effet, à ses yeux, il ne suffira pas d'interdire aux juridictions d'appliquer des dispositions légales déclarées inconstitutionnelles, mais il faudra également créer la voie pour les faire disparaître de l'ordonnancement légal. Cette règle devra en outre valoir pour des dispositions déclarées non conformes aux traités internationaux¹.

Les ambitions gouvernementales rendues récemment publiques s'avèrent bien plus modestes². Le Gouvernement est tout au plus disposé à promouvoir l'idée d'un conseil de la justice, mais semble avoir abandonné la création d'une instance de cassation commune aux deux ordres de juridiction ainsi que l'idée d'un alignement des contrôles de constitutionnalité et de conventionalité dans le sens préconisé par le Conseil d'État. Si l'actuelle mise en évidence du contrôle de la constitutionnalité des lois grâce aux recours préjudiciels devant une Cour constitutionnelle à part en est la raison, d'autres solutions seraient imaginables. Tout en confiant à une cour supérieure unique le pouvoir de casser les décisions des juridictions des deux ordres, le maintien parallèle d'une Cour constitutionnelle à part n'en devrait pas forcément être écarté ; c'est dire que les recours préjudiciels en matière de contrôle tant de la constitutionnalité que, désormais, de la conventionalité des lois continueraient à être portés devant une Cour constitutionnelle à part. Et la façon préconisée par la commission parlementaire pour faire disparaître de l'ordonnancement juridique les dispositions légales déclarées non conformes pour-

rait trouver application également dans ce cas de figure. Cette solution aurait pour elle l'avantage de maintenir un contrôle de constitutionnalité (de surcroît étendu à la conventionalité des lois) nettement individualisé et probablement apte à régler le contentieux afférent bien plus rapidement que la voie alternative de devoir passer par toutes les instances avant d'avoir une clarification définitive en instance de cassation.

Il reste à espérer que les autres propositions du Conseil d'État de 2012 concernant plus particulièrement la consolidation de l'indépendance des magistrats et la précision des garanties du justiciable ne seront pas sacrifiées sur l'autel des compromis politiques.

L'administration de l'État

Si nous faisons abstraction de la façon d'engager la responsabilité politique du Gouvernement, les moyens de la Chambre des députés pour contrôler l'exécutif semblent poser moins de problèmes à en juger par l'accord qui a été trouvé *grosso modo* sur les dispositions reprises dans le chapitre relatif à l'administration de l'État³ en ce qui concerne plus particulièrement *la gestion patrimoniale de l'État et les finances publiques*. En effet, les dispositions en question ne s'écarternt que ponctuellement de l'agencement des règles actuelles. Ainsi le cadre concernant la fiscalité, le droit budgétaire, l'obligation de passer par une loi pour créer des postes dans la fonction publique ou encore la nécessité d'une loi spéciale pour les options de grande envergure prises dans le cadre de la gestion patrimoniale de l'État ne subissent guère de modification par rapport au régime constitutionnel actuel.

Les dispositions de l'article 99 de la Constitution en vigueur ne visent l'approbation du législateur qu'en relation avec des projets et opérations immobiliers importants⁴. Le nouveau texte étendra cette exigence aux opérations mobilières. Cette innovation s'avère justifiée au regard de la multiplication des participations de l'État dans l'économie privée et de son recours fréquent à l'instrument de la société commerciale, voire à celui de partenariats privés/publics pour organiser un nombre croissant de missions d'intérêt général.

Le futur texte constitutionnel entend consacrer *la responsabilité civile de l'État*, des autres personnes de droit public (dont notamment les communes) ainsi que de leurs mandataires et agents. L'article 112 du texte coordonné joint aux amendements parlementaires de 2016 s'inscrit dans la continuité de la législation en place.

Dorénavant l'évocation de *la force publique* (l'armée et les forces de l'ordre) se limitera à deux articles constitutionnels qui régleront le mode d'intervention de la force publique en dehors du territoire national ainsi que son organisation qui demeurera une matière réservée à la loi formelle. Par contre, il y a eu accord entre le Conseil d'État et la commission parlementaire d'abandonner d'autres dispositions, comme la manière de déclarer la guerre (disposition n'ayant jamais trouvé d'application au cours de l'histoire nationale), la distinction faite entre « emplois civils et militaires » en matière de nominations, ou encore l'attribution au Grand-Duc du commandement de la force armée.

(Suite en p.12)



Il reste à espérer que les propositions du Conseil d'État concernant la consolidation de l'indépendance des magistrats et la précision des garanties du justiciable ne seront pas sacrifiées sur l'autel des compromis politiques. Justice de Paix d'Esch-sur-Alzette

(Suite de la p.11)

Les relations entre l'État et les communautés religieuses n'ont certes pas leur place parmi les droits et libertés⁵. Aussi l'insertion des dispositions afférentes au chapitre relatif à l'administration de l'État intervient-elle à bon escient. Or la façon de la commission parlementaire d'en concevoir le contenu a de quoi surprendre. Expliquer la séparation voulue « en matière religieuse et idéologique » par référence aux principes de neutralité et d'impartialité que l'État doit observer en la matière est-il nécessaire ? La proposition alternative du Conseil d'État de se limiter à la garantie du principe de séparation entre les communautés religieuses et l'État est-elle plus pertinente ? En présence d'un projet de loi censé régler l'organisation d'un fonds appelé à remplacer les fabriques d'église et à gérer le patrimoine de l'Église catholique pour compte de l'Archevêché peut-on vraiment parler de séparation ? La contribution de l'État au financement des communautés religieuses ou culturelles qu'il a reconnues, et de l'enseignement privé dispensé par des institutions religieuses ne tend-elle pas dans le même sens ? Ne serait-il pas plus judicieux et plus honnête de se limiter à la constatation dans le texte constitutionnel que l'État observe une stricte neutralité vis-à-vis des communautés religieuses qu'il est prêt à reconnaître, et qu'il traitera partant sur un pied d'égalité ?

La décentralisation de l'État

La Constitution actuelle connaît deux formes de décentralisation, la première qui est politique et géographique, la seconde qui est administrative et fonctionnelle.

La décentralisation obtenue grâce à la création d'établissements publics permet surtout de gérer avec une autonomie plus grande certains services et missions publics avec l'objectif de fournir des prestations rapides et adaptées aux attentes des citoyens et de l'économie privée. Les grandes lignes selon lesquelles la loi peut créer des établissements publics, en déterminer l'objet et en organiser le fonctionnement, telles que prévues par l'article 108bis de la Constitution actuelle, sont maintenues. Le pouvoir réglementaire dont peuvent être dotés ces établissements publics est étendu aux chambres professionnelles ; il est de surcroît conçu dans le respect de la hiérarchie des normes, lacune souvent critiquée dans le texte de la Constitution actuelle.

La décentralisation faisant des communes des entités autonomes de gestion de l'intérêt local comporte par contre une dimension politique fondée sur l'autonomie communale qui peut à la limite faire œuvre de contrepoids à la politique centralisatrice du Gouvernement et à d'éventuels relents technocratiques de l'administration de l'État.

Cette deuxième forme de décentralisation continue à reposer sur le principe de l'autonomie communale, faisant des communes « des collectivités autonomes, à base territoriale, possédant la personnalité juridique et gérant par leurs organes leurs intérêts et leur patrimoine propres »⁶. Les communes continueront à assumer la responsabilité de l'état civil. Le nouveau libellé prend soin de mieux définir la répartition des compétences attribuées aux organes communaux et de mieux cerner les pouvoirs conférés aux communes sur le plan fiscal et réglementaire ainsi que sur le plan de l'organisation de leurs missions. Tout comme en ce qui concerne le pouvoir réglementaire des établissements publics (et désormais des chambres professionnelles), le nouveau texte prend soin d'insérer le pouvoir réglementaire communal dans le cadre de la hiérarchie des normes. L'amorce d'un allègement de la tutelle étatique semble s'esquisser à l'article 128 du texte coordonné du 24 novembre 2016⁷, nettement en retrait par rapport au libellé de l'article 107(6) de la Constitution actuelle.

Avec la volonté d'élargir la place de la démocratie directe, l'inscription formelle dans la future Constitution de la possibilité de recourir au référendum sur le plan local et l'obligation de faire dépendre de futures fusions communales d'un verdict populaire favorable auraient pu compléter utilement le chapitre relatif aux communes. Or, les propositions afférentes du Conseil d'État n'ont pas été retenues par la commission parlementaire.

Les « dispositions finales »

Les auteurs d'une Constitution nouvelle sont toujours confrontés au défi d'organiser la transition entre le régime constitutionnel qu'ils entendent remplacer par le régime constitutionnel à mettre nouvellement en place. Il ne suffit pas de prévoir une simple formule d'abrogation de l'ancien texte qui s'appliquera à partir du moment de l'entrée en vigueur du texte nouveau. Nombre de lois fondées sur les anciennes dispositions constitutionnelles risquent en effet de s'avérer non conformes au nouveau cadre constitutionnel. Il faut donc s'assurer contre d'éventuelles incohérences entre les lois et règlements en place et la nouvelle Constitution.

La Constitution actuelle retient certes à son article 117 qu'« à compter du jour où la Constitution sera exécutoire, toutes les lois, tous les décrets, arrêtés, règlements et autres actes qui y sont contraires, sont abrogés ». Son article 116 dispose néanmoins que « jusqu'à ce qu'il y soit pourvu par une loi, la Chambre des députés aura un pouvoir discrétionnaire pour accuser un membre du Gouvernement ... », et son article 119 prévoit qu'« en attendant la conclusion des conventions prévues à l'art. 22⁸, les dispositions actuelles relatives aux cultes restent en vigueur. »

Faut-il rappeler que 150 ans après l'entrée en vigueur de la Constitution de 1868 la loi annoncée à son article 116 n'existe toujours pas, et que les premières

conventions dont question aux articles 119 et 22 ne remontent qu'à 1998 ? Enfin, l'article 120 décrète que « jusqu'à la promulgation des lois et règlements prévus par la Constitution, les lois et règlements en vigueur continuent à être appliqués » ; il met ainsi en porte-à-faux les dispositions de l'article 117, à moins de ne voir dans les lois et règlements visés à l'article 120 que ceux qui ne seraient pas contraires au nouveau dispositif constitutionnel.

Dans son avis de 2012, le Conseil d'État avait proposé de régler la question du régime transitoire en prévoyant l'abrogation de la Constitution de 1868, mais en en maintenant les effets en attendant que les lois et règlements en vigueur à ce moment soient adaptés à la nouvelle base consti-

tutionnelle. Cette approche avait par la suite été critiquée vivement par le constitutionnaliste Luc Heuschling qui avait estimé que de la façon « le Luxembourg se retrouvera dans la situation iconoclaste, baroque, d'avoir, en quelque sorte, deux Constitutions (la nouvelle et celle de 1868), où tantôt l'une, tantôt l'autre est applicable »⁹. L'excel-lente analyse de la question ne comporte hélas pas de solutions pour les problèmes soulevés.

La commission parlementaire semble toutefois avoir été sensible aux arguments développés, puisque le chapitre final de la Constitution en projet, version reflétée par le texte coordonné du 24 novembre 2016, prévoit à son article 135 que les dispositions légales et réglementaires, contraires

Expliquer la séparation voulue « en matière religieuse et idéologique » par référence aux principes de neutralité et d'impartialité est-il nécessaire ? Ne serait-il pas plus honnête de se limiter à la constatation que l'État observe une stricte neutralité vis-à-vis des communautés religieuses qu'il est prêt à reconnaître ?

au nouveau dispositif, ne seront plus applicables. L'article 133 prévoit en outre qu'un certain nombre des articles de la nouvelle Constitution (non encore déterminés) n'entreront en vigueur que trois ans après sa prise d'effets, période pendant laquelle, aux termes de l'article 134, tous les lois et règlements qui trouvent leur fondement constitutionnel dans ces articles continueront à s'appliquer. Au lieu de faire cohabiter pendant la période transitoire deux textes constitutionnels, le projet privilégie donc une entrée en vigueur déphasée des dispositions de la nouvelle Constitution, avec pour effet que certaines dispositions de la Constitution actuelle continueront à s'appliquer parallèlement à certaines autres de la nouvelle Constitution. Le problème inhérent à l'analyse précitée concerne à notre avis moins la coexistence temporaire de deux textes constitutionnels que le risque de ne pas pouvoir assurer à l'ordre constitutionnel une application cohérente et univoque. Or, l'approche de la commission parlementaire comporte elle aussi le risque d'incohérences, voire de contradictions chaque fois qu'une disposition déterminée de la Constitution nouvelle ne s'appliquerait que par référence à un autre article ou sous condition de l'application d'un autre article qui par le truchement desdits articles 133 et 134 ne produirait ses effets qu'après trois ans.

En tout état de cause, le Gouvernement fera bien de s'atteler dès maintenant à la vérification des lois et règlements en vigueur pour dégager les textes (aménagements légaux des droits et libertés, lois organiques, règlements des communes et des établissements publics qui ne respectent pas la nouvelle hiérarchie des normes, ...) qui devront être adaptés aux exigences de la nouvelle Constitution, afin de ne pas prolonger inutilement le délai de transition prévu et les problèmes de cohérence potentiels de l'ordonnancement juridique qui y sont liés.

Paul Schmit est juriste et vice-président honoraire du Conseil d'État. Le présent article clôt une analyse de l'élaboration de la nouvelle Constitution. Les deux parties précédentes ont été publiées dans le *Land* du 12 mai et du 19 mai 2017.

¹ Cf. art. 101, alinéa 2 du texte coordonné joint aux amendements parlementaires du 24 novembre 2016 : « Les dispositions d'une loi déclarées non conformes à la Constitution ou aux traités internationaux par un arrêt de la Cour suprême cessent d'avoir un effet juridique le lendemain de la publication de cet arrêt dans les formes prévues par la loi. »

² Cf. d'*Lëtzebuurger Land* du 24 mars 2017, p. 5.

³ Cf. avis précité du Conseil d'État du 6 juin 2012

⁴ Selon la législation actuelle, l'approbation du législateur est requise pour les projets et opérations dont la valeur dépasse quarante millions d'euros.

⁵ Cf. art. 22 de la Constitution actuelle

⁶ Cf. art. 122 du texte coordonné du 24 novembre 2016.

⁷ Cf. art. 128, alinéa premier du texte coordonné du 24 novembre 2016 : « La loi règle la surveillance de la gestion communale et détermine limitativement les actes des organes communaux à approuver par l'autorité de tutelle. »

⁸ Sont visés « les rapports de l'Église avec l'État [qui] font l'objet de conventions à soumettre à la Chambre des députés pour les dispositions qui nécessitent son intervention ».

⁹ Luc Heuschling, « Abrogation, ou vers un nouvel objet non identifié : L'État à deux Constitutions ». d'*Lëtzebuurger Land*, 31 octobre 2014.



Justice de Paix d'Esch-sur-Alzette et cage d'escalier du bâtiment du Conseil d'État en Ville

Die kleine Zeitzeugin

Mama Normal.



Mutter und Tochter

Michèle Thoma

Mein Sohn, damals circa acht, wünschte sich eine Mutter, die mit Dauerwelle, kleinen Ohrringen und Stöckelschuhen mit kleinen Absätzen zum Elternsprechtag oder zum Weihnachtsbazar in der Schule erschien. Wie die meisten Mütter in seiner Klasse. Diese Wünsche gingen nicht in Erfüllung, bis auf letzteren fühlte ich mich außerstande, sie zu verwirklichen, ich pochte auf mein Selbstdarstellungsrecht. Ich hasste kleine Ohrringe! Meine Haare hatten ja Wellen, sie konnten sogar fliegen. Ich wäre dann ja gar nicht mehr seine Mutter, also seine echte, die sich so fühlt wie ich, die gefühlsechte Mutter. Wahrscheinlich hätte ihn das wenig gestört, und er wäre der unauthentischen Mutter freudestrahlend entgegen gelaufen.

Dann gab es eine Zeit, in der meine Kinder mich bedrängten, den Job einer Regalverkäuferin im Supermarkt anzunehmen. Statt ab und zu Partikel zu schreiben und dafür kein Urlaubs- oder Weihnachtsgeld zu kassieren. Wo ich ja nicht mal Harry Potter schrieb, Harry Potter wäre okay gewesen. In der Schule hätten sie einen ordentlichen Beruf angeben können, statt Dichterin oder als Alibi Hausfrau. Als Regaleinrümerin wäre ich die normalste aller Mütter gewesen. Wenn ich es schon nicht zur Übermutter gebracht hatte, die mit dem selbstgebackenen Geburtstagskuchen für alle, der traditionell statt originell ausschaute, die immer mit wanderte und anschließend mit ihrem Sprößling in einem Haus mit Stil verschwand. Dann müsset ihr auch Geige spielen! erwiderte ich trotzig.

Die Supermarktmütterkinder mussten aber nicht ins Ballett und keine Einsen haben und sie konnten zu McDonalds, bei ihnen war alles normal. Vor allem ihre Mütter.

Ich hatte eine tolle Mutter, sie wäre heute 102, und je mehr Zeit seit ihrem Tod vergeht, desto toller wird sie. Mit zehnwürdigte ich keineswegs, dass sie als berufstätige Frau, die doppelt so viel verdiente wie ihr Ehemann, sich auch noch intensiv um die Familie kümmerte. Wer redete mit uns über alles, über uns? Sie war emanzipiert. Ohne je dieses Wort in den Mund zu nehmen. Sie war selbständig, eine Tugend, auf die sie höchsten Wert legte. Sie war eine kleine Frau in einem großen, amerikanischen Auto, mit hohen Stöckelschuhen und einer sehr blonden Farah Diba Frisur. Wenn sie mich hin und wieder im Auto abholte, genierte ich mich. Sie war anders als die anderen Mütter. Sie trug keine Schürze und hatte keine Schwielen an den Händen wie die Mütter im Marienkalender oder in Benni und Jenni. Als hätten die Belair-Mütter meiner Kindheit Schwie-

Der konventionell Mutter geheißene, vorwiegend dem weiblichen Bio-Geschlecht zugeordnete Elternteil erfreut sich seit jeher aller möglicher Zuschreibungen

len an den Händen gehabt. Das waren nur die Mütter in meinem Kopf, die Kinderbuchmütter. Die Belair-Mütter hatten Migräne und warteten in abgedunkelten Zimmern auf die Heimkehr ihrer Töchter. Aber bei ihnen war alles piccobello. Heute höre ich von Schulfreundinnen, wie toll sie meine Mutter fanden, und wie toll es war, dass es nicht ganz so piccobello war wie bei ihnen. Dass meine Mutter nicht der Belair- Norm entsprach, der Dame mit gut verdienendem Ehemann, die in ihrem großen Haus ein Perfektionsregime führte oder zumindest zu führen vorgab, gern snob und Statussymbolistin, beeindruckte einige Freundinnen. Aber es war ja auch nicht ihre Mutter!

Der konventionell Mutter geheißene, vorwiegend dem weiblichen Bio-Geschlecht zugeordnete Elternteil erfreut sich seit jeher aller möglicher Zuschreibungen, Bewertungen, Verurteilungen. Ist er jetzt Rabenmutter, Glucke oder gar die neu entdeckte Helikoptermutter, die besessen um ihre Brut kreist und sie nie aus den Fängen lässt? Ist er die berüchtigte Stalkerin- Mutter, die den Nachwuchs nonstop beschattet, ein vitales Muttergespenst, das zu großräumigen Fluchtbewegungen zwingt? Oder alles zusammen? Und dann ist sie Facebook-Freundin, auch das noch!

Kinder sind Normalitätsfreaks. Und egal, als was dieser immer noch vorwiegend dem weiblichen Bio-Geschlecht zugeordnete und vorwiegend an der Kinderfront im Einsatz befindliche Elternteil gerade diagnostiziert wird, welches Saison-Label

man ihm aufklebt und welcher Verbrechen an der Menschheit man ihm gerade in die Stöckelschuhe oder die Birkenstock-Sandalen schiebt, die wahre Herausforderung liegt in der ersten Image-Hürde: Mama, sei normal!

Zu Gast

Die Frage der Umverteilung stellen

Taina Boffering, Georges Engel

„Arbeit ist der beste Schutz gegen Armut.“ Diese gängige Annahme hat in der jüngeren Vergangenheit zusehends von ihrer allgemeinen Gültigkeit eingebüßt. Auch in Luxemburg. Mehr als 15 Prozent der Bevölkerung leben hierzulande derzeit – trotz beträchtlicher Sozialtransfers – unter der Armutsgrenze, wovon nahezu zwölf Prozent arbeitende Lohnempfänger sind. Das ist eine der höchsten Raten in der Eurozone.

Dieses Phänomen der „Working Poor“ ist dabei nicht konjunktureller, sondern vielmehr struktureller Natur. Aufgrund der Komplexität der Problematik aber auch aufgrund der Affinitäten oder wahltaktischen Überlegungen von Teilen der Politik wird die Diskussion über Armut im

Allgemeinen und Erwerbsarmut im Speziellen, oft ausgeblendet oder nur sehr verhalten geführt. Dies obwohl die Prekarisierung großer Teile der Bevölkerung eine beträchtliche gesellschaftliche Sprengkraft besitzt. Dementsprechend ist es auch gefährlich Armut auf einen rein statistischen Wert zu reduzieren (zumal die Berechnungsmethode verbesserungswürdig ist), die potenzielle Armutsgefährdung zu relativieren und entsprechende Diskussions- oder Lösungsansätze ins Lächerliche zu ziehen.

Nötig wären dabei eine nachhaltige politische Auseinandersetzung mit der sehr realen Problematik, gepaart mit einer resoluten und mutigen Herangehensweise.

Mit diversen, zielgerichteten Maßnahmen hat die LSAP-DP-Gréng-Regierung konkrete Schritte zur Armutsbekämpfung unternommen. Der Index-Mechanismus wurde wieder integral eingeführt, der gesetzliche Mindestlohn Anfang des Jahres um 1,4 Prozent angehoben, genau wie das garantierte Mindesteinkommen. Mit der Steuerreform wurde die Kaufkraft vor allem der niedrigen Einkommensgruppen merklich gestärkt. Dank dieser Maßnahmen erhält ein Mindestlohnempfänger seit Anfang 2017 sechs Prozent mehr Lohn.

Trotz dieser spürbaren Verbesserungen sowie den zahlreichen Transferleistungen, fällt es einem großen Teil der arbeitenden Bevölkerung aber weiterhin sehr schwer „über die Runden zu kommen“. Das kann und darf nicht sein! Mittelfristiges Ziel ist für uns als Sozialisten sicherzustellen, dass jeder Bezieher des Mindestlohns zumindest dezent von diesem leben kann. In

diesem Sinne steht die LSAP einer Anhebung des Mindestlohns auch offen gegenüber.

Kurzfristig indes, im Kontext der allgemeinen Armutsbekämpfung, müssen die erfolgreichen beziehungsweise vielversprechenden arbeits- und beschäftigungspolitischen Reformmaßnahmen dezidiert weitergeführt werden. Denn auch wenn man derzeit trotz Festanstellung nicht gegen Armut gefeit ist, so ist ohne Arbeit das Abrutschen in die Bedürftigkeit unausweichlich.

Armut hat aber verschiedenste Ursachen, die Lösungsansätze müssen dementsprechend vielseitig sein. Die rot-blau-grüne Koalition hat diesem Umstand unter anderem mit der Reform der Familienzulagen, der Reform des RMG sowie der Einführung einer Mietzulage Rechnung getragen. Um die gefährdetsten Bevölkerungsgruppen (Alleinerzieher, kinderreiche Haushalte) gezielt zu unterstützen, plädieren wir als LSAP für eine Unterhaltszahlungspflicht im Scheidungsfall, für einen Gesetzesrahmen für freiwillige Praktika sowie für die staatliche Kostenübernahme bei Schulbüchern. Unabdingbar ist aus unserer Perspektive auch eine weiterführende Steuerreform im Sinne von mehr Gerechtigkeit sowie, last but not least, drastischere politische Maßnahmen zur Lösung der Wohnproblematik, eine der zentralen Armutsquellen in Luxemburg (Mietpreis- und Spekulationsbremse, Vorkaufsrecht für die öffentliche Hand, Enteignung, ...).

Alles in allem müssen wir, wollen wir den Kampf gegen die Armut gewinnen und langfristig den sozialen Frieden sicherstellen, verstärkt die Gerechtigkeits- und damit die Umverteilungsfrage stellen.

Maux dits d’Yvan

La disparition, bis

Paul Rauchs

Elle est partie au printemps, comme l’Emile de Jacques Brel qui résonnait si souvent dans le juke-box de son bistrot de Clausen. Et du coup, toute une génération, en plein mois de mai, se retrouve en novembre et le temps des cerises devient celui des chrysanthèmes.

Comme la Jeanne (celle de Georges, pas de Paul), Malou n’avait pas trouvé dans ses roses et ses choux d’enfants. Mais, à défaut de rejetons, elle avait une mère, Anni. Une mère de tous les vices, serais-je tenté d’écrire, de ces vices qui vous dispensent d’avoir des vertus. Mais après tout, ceux qu’on n’appelait pas encore les bobos et ceux qui étaient déjà des bourgeois étaient tous un peu ses enfants et aussi, bien sûr, les petits-enfants d’Anni. Sa marmaille, ce fut toute cette faune du faubourg, ces profs et élèves qui jouaient à patchi-patchi, ces futurs députés CSV qui ne juraient que par Mao et Trotzki, cet écrivain un peu mélancolique qui buvait seul dans son coin et qui a laissé son nom à la salle des fêtes du CNP d’Ettelbrück, ces rares prolos qui arrivaient à se faufiler parmi ceux qui se prenaient pour des artistes et des saltimbanques et qui parlaient de Voltaire, de Casanova et, bien sûr, de moi. Il y avait les fils de Papa et les fils à papa qui flirtaient avec les filles et avec la révolution. Mais il n’y avait pas encore, en ces temps bénis (?), de seuil légal d’alcoolémie qui interdisait de prendre le volant, la sœur de votre serveur, pour avoir été quitte de ses frayeurs, en sait quelque chose.

Et au milieu de cette foule bigarrée, bruyante, braillarde, soûlarde, il y avait Malou. Elle fut belle comme une mère et superbe comme ces créatures dont on ne se permet que de rêver. Car Malou, jusque dans son nom, allitère avec maman et avec lait. Et c’est vrai que la mousse de sa Mousel ressemblait comme deux gouttes de bière au lait qui coulait à flots de ses fûts que d’aucuns comparaient à des mamelles. Et son amour, comme celui d’une mère, était inconditionnel, sans limites. Tout comme son indifférence d’ailleurs, qu’elle manifesta, on ne savait là non plus trop pourquoi, à l’un ou l’autre malheureux convive, condamné à se morfondre dans un coin relégué, devant un *Humpen* restant désespérément vide. Mais dans Malou, il y a aussi ma loi. Et ce ne fut pas celle des policiers qui passaient régulièrement, rarement et pour quelques brèves minutes il est vrai, rappeler l’heure de la fermeture. Car Malou servait qui elle voulait, quand elle voulait. Gageons que cette loi, sa loi, elle la fera maintenant régner là-haut, et qu’elle ne tardera pas à sortir de sa bière pour la faire couler à flots dans sa nouvelle et dernière auberge. Tiens bon, Malou, on arrive !

Et au milieu de cette foule bigarrée, bruyante, braillarde, soûlarde, il y avait Malou



tablo

Suites logiques, synonymes, anaphores, allitérations, déconstructions... Si les figures de style font parfois peur, le duo d'artistes (Charles) Wennig & (Laurent) Daubach en font leur matière première. Immédiatement après le vernissage de l'installation *Dendrite* de l'artiste canadien Michel De Broin dans le Parc central, ces escaliers jaune canari qui permettent de regarder le quartier d'en haut, le Fonds Kirchberg a lancé le concours *1+1* (en collaboration avec le Casino Luxembourg), qui sera biennal et invite un ou plusieurs artistes à intervenir autour de *Dendrite*. Wennig & Daubach ont remporté la première édition avec *Recto Verso*, un projet de panneaux de signalisation qui sont en fait détournés de leur fonction première. Aucun d'entre eux n'indique le chemin, mais leur sens ne s'ouvre au passant qu'en s'approchant et en tournant autour – pour faire réfléchir et sourire. (Vernissage vendredi prochain, 16 juin, à 18 heures sur place). jh

Art contemporain



Fake fiction – Paradise lost

Ce sera une nouvelle étape décisive dans le travail de Filip Markiewicz : jeudi prochain, 15 juin, il interviendra, dans le cadre de *Art Basel*, au Theater Basel, avec *Fake fiction* (en 2016, ce spectacle fut donné par Douglas Gordon ; en 2015 par Romeo Castellucci). *Fake fiction* est une performance qui se base sur un *work in progress* qui a duré un an, l'artiste luxembourgeois travaillant à plusieurs reprises avec les acteurs de l'ensemble du Theater Basel. Il en a tiré un film (photos : FM), qui constituera la base de la performance qui se fera en *live* sur scène. Le sujet de *Fake fiction* tourne autour du métier d'acteur et du rôle du théâtre aujourd'hui, entre politique et culture pop, entre terrorisme et populisme. « The world is a stage, but the play is badly cast » avait-il cité Oscar Wilde au néon lors de son pavillon à la biennale de Venise en 2015. Ce pavillon, Filip Markiewicz l'avait intitulé *Paradiso Lussemburgo* – et son *Fake fiction* s'inscrit dans la série *Paradise lost* du théâtre de Bâle (un des plus réputés parmi les scènes germanophones). Pour décompresser, Filip Markiewicz et l'ensemble invitent le lendemain, vendredi 16 juin, à un concert de Raftside à la Monkey Bar à Bâle (theater-basel.ch). jh

Art contemporain



Résiliances

Il était 8h50, le 2 septembre 2016, lorsque la direction de Caterpillar Gosselies, près de Charleroi, a annoncé aux 2 200 ouvriers qui y travaillaient que leur usine allait fermer. Cette fermeture sera effective ce 30 juin. Assomés par la nouvelle, les ouvriers, pourtant, ne voulaient pas disparaître dans l'oubli de l'histoire. Alors cinq d'entre eux, Sergio Bruno, Jean-Pierre Henin, Pascal Martens, Amélie Detolenaere et Olivier Foratier sont allés voir Pierre-Olivier Rollin, le directeur du centre d'art BPS22 à Charleroi, avec l'idée de garder une trace artistique de leur existence et de leur savoir-faire. Rollin, très sensible à la réalité sociale dans laquelle il travaille, leur a proposé de s'associer au duo d'artistes David Brognon & Stéphanie Rollin, habitués à évoluer aux marges entre social et art. Ils ont rencontré les ouvriers, tiraillés entre colère et désespoir, et développé un projet artistique commun. Les 7 et 8 octobre seront montrés, au BPS22, e.a. un film tourné sur place (photo : BPS22), ainsi qu'un tourniquet géant de six mètres sur trois, réalisé par les ouvriers et rappelant ceux qu'ils traversaient tous les jours sur le site. Pour vraiment garder une trace, les œuvres cosignées par tous entreront dans la collection du BPS22. jh



Art contemporain



Déconstructiviste

En inaugurant son nouveau siège en face de la gare centrale (conçu par m3), la banque ING a également dévoilé deux nouvelles œuvres du duo d'artistes Martine Feipel & Jean Bechameil. Il s'agit de commandes d'œuvres réalisées *in situ*, qui s'inscrivent dans la lignée des recherches sur l'espace, sa déconstruction et sa perception que les artistes ont entamées en 2011 avec *Le cercle fermé* à Venise. *The cabinet reserved* (photo : TPC) comporte un élément cinétique rouge, comme ces machines mouvantes que les artistes ont conçues en 2016 à Belval. Plus récente encore est l'intégration de néons dans l'installation faite de portes, de volets et de miroirs (accessible au public.). jh

Scènes



Expérimenter

C'est vrai, on ne sait où donner de la tête en cette fin de saison théâtrale : entre le festival grand-régional *Perspectives*, qui fête ses quarante ans avec des stars comme Falk Richter, Milo Rau ou Christoph Marthaler, le Fundamental Monodrama Festival à la Banannefabrik (voir p.17) et le *TalentLab* des Théâtres de la Ville, ces dix prochains jours seront bondés d'arts de la scène. Au *TalentLab*, on recommandera, outre les maquettes des metteurs en scène et chorégraphes sélectionnés, les spectacles qui se jouent en extérieur, comme *All das Schöne* de Duncan MacMillan demain, samedi, au Guddé Wëllen ou *Examen*, le nouveau spectacle de Michel Dydim, ce soir au Lycée des garçons au Limpertsberg (theatres.lu). jh



Les pauvres à la banque

L'année dernière, Milla Trausch avait présenté *Home sweet home*, un spectacle conçu par des professionnels, mais en collaboration avec des migrants de tous genres, au Kulturhaus à Mersch. La deuxième partie de ce qui deviendra la trilogie *Wideside project*, *Hello goodbye come back*, réalisé cette fois par les jeunes migrants eux-mêmes, sous le regard bienveillant de professionnels engagés (comme Betsy Dentzer et Serge Tonnar) et mis en scène par Milla Trausch fêtera sa première lundi 12 juin à 19 heures dans... une banque. Alors certes, le programme Dream Up de la Fondation BNP Paribas a financé le spectacle, mais faire venir les gens dans l'auditoire clinquant d'une banque de luxe (au Kirchberg) pour regarder et écouter des gens fragilisées parler de leur misère, cela frise le cynisme. jh

Art contemporain



Excessif Dietman

Ces derniers jours, on a vu d'énormes grues déchargeant des sculptures hors normes devant le gigantesque hall de la galerie Ceysson & Bénétière au Wandhaff. Et pour cause : la galerie est en train de monter une grande exposition personnelle de l'artiste suédois Erik Dietman (mort en 2002). Sa vie durant, Dietman provoqua, mais gentiment. Proche de Topor, héritier de Schwitters, il nous apprit à regarder le monde autrement, en détournant le sens des images. Sculpteur avant tout, il fut aussi peintre et jongleur de mots. Exposition à ne pas manquer ! (vernissage samedi 17 juin à midi ; ceysson-benetiere.com). jh



Venise-Marché-aux-Poissons

Alors que Manuel Ocampo représente son pays, les Philippines, à la biennale de Venise en ce moment (photo : TPC), son galeriste depuis vingt ans au Luxembourg, Alex Reding, lui consacre une exposition personnelle. *Hello! Belle peinture : Thinking of the end of the death of painting*, dans le nouvel espace côté rue, célébrera la peinture (vernissage jeudi 15 juin à 18 heures). jh

Scènes



Du courage

Elle avait berné tout le monde avec son spectacle *Bal*, sur les deux hypothétiques sœurs Joséphine et Claudine Bal, qui auraient inventé la danse folklorique au Luxembourg. Parce que le *Luxemburger Wort* et beaucoup de spectateurs de la première au Mierscher Kulturhaus étaient tombés dans le panneau de cette histoire inventée et magnifiquement mise en scène, et parce que la danseuse et chorégraphe Simone Mousset a prouvé dans tout son travail son « courage » et sa « démarche artistique singulière », le jury du *Lëtzebuurger Danzpräis* lui attribue son prix de cette année. Dotée de 5 000 euros, cette récompense du ministère de la Culture est attribuée tous les deux ans. jh



Mozart participatif

Après le théâtre, le Neimënster se met aussi à l'opéra. Or, *Così fan tutte* n'est pas un simple accueil, mais le fruit d'une intense résidence d'artistes au Grund. Ce dimanche, 11 juin (à 15 heures), les enfants pourront avoir un avant-goût des résultats de la recherche dirigée par Youness Anzane, Grégory Moulin et Stéphane Ghislain Roussel, alors que le grand public en verra une version courte les 16, 18 et 20 juin au Neimënster (photo : Minhye Jung-Faust). jh



Luxemburgensia

Kabale und Liebe (zu Büchern)

Elise Schmit

Undankbar ist die Plackerei des Schriftstellers. Fünf Jahre lang hat Gast Mannes nach eigenen Angaben (vgl. *d'Land* vom 28. 4. 2017) an seinem neuen Buch gearbeitet, historische Hintergründe recherchiert und sich eingelesen, sich in verschiedenste Stile hineinversetzt, ein Register mit Anmerkungen und ein Literaturverzeichnis erstellt – und alle Welt (in Luxemburg) fragt zuerst und zuvörderst nach den letzten zwanzig Seiten, für die weder eine Recherche noch ein Literaturverzeichnis nötig waren. In *Der Abschied des Hofbibliothekars* präsentiert Mannes acht berühmte Hofbibliothekare aus dem deutschsprachigen Raum und ihr Verhältnis zu den Macht-habern, an deren Höfen sie sich verdien-ten, angefangen bei Leibniz und Kant, bis hin zu Grillparzer und Hoffmann von Fallersleben. Den Abschluss macht ein neunes Kapitel über den nicht ganz freiwilligen Abgang des ehemaligen Hofbibliothekars der großherzoglichen Bibliothek auf Schloss Berg – also über Gast Mannes selbst, der diese Stelle sechzehn Jahre lang versah. Wer die Kabale wittert, wittert richtig.

Ein unbefangener, gegen das Verlangen nach Hof-
tratsch immuner Leser wird den Rat eines berühm-
ten Königs beherzigen und am Anfang anfangen¹. Er
wird sich über die seltsame Betonung der Fiktionalität
des Textes wundern, die der Autor dem Werk vor-
anstellt, denn das Interesse einer literarischen Aus-
einandersetzung mit Lessing oder Grillparzer liegt
selbstverständlich darin, dass „Ähnlichkeiten mit
lebenden oder verstorbenen Personen“ nicht „rein
zufällig“ sind, sondern dass die im engen Sinn fik-
tionalen Figuren den historischen Persönlichkeiten
nachempfunden, also nicht rein fiktional sind. Dazu
gehört für Mannes weitaus mehr, als Anspielungen
auf Biografie und Werk in seine „Tableaus“ einfließen
zu lassen. Er macht sich einen Spaß daraus, die Spra-
che dieser Persönlichkeiten zu imitieren, etwa wenn
Leibniz in gezierter Manier einen halb deutschen,
halb französischen Dialog mit der Kurfürstin Sophie

von Hannover führen lässt. Erzeugt wird der Schein des Authentischen jeweils durch ein Pastiche, das Erfundenes meist sehr geschickt mit Zitaten aus den Werken der Porträtierten und Aussagen von Zeitzeugen vermischt. Mit Freude am historischen Detail beschreibt Mannes die einzelnen Bibliotheken bis hin zu den Deckenornamenten oder den Hölzern, aus denen die Regale gefertigt wurden, das Wirken der Hofbibliothekare, einzelne bedeutende Anschaffungen, die Bemühung um Ordnung.

Ideeller Fluchtpunkt bleibt dabei das spannungsreiche Verhältnis zwischen Gelehrtem und Fürst, Geist und Macht. Dieses Verhältnis zeigt sich etwa in Bitten um ein vernünftiges Gehalt. Auch kommt es zu Meinungsverschiedenheiten darüber, welche Anschaffungen als sinnvoll anzusehen sind: Prachtausgaben versus wichtige Neuerscheinungen, Unterhaltungsliteratur versus Klassiker. Leser, die nicht Bibliothekar geworden sind und darob in ihrem Leben nichts vermissen, werden aber vor allem die Partien ansprechend finden, die Lebensumstände und intellektuellen Werdegang in den Vordergrund stellen. Das eingängigste Kapitel des Buches ist nicht von ungefähr dasjenige, in dem Mannes Isaac von Sinclair, den Freund und Förderer Hölderlins, über dessen trauriges Schicksal berichten lässt. Da Hölderlin die meiste Zeit nur pro forma in der Hofbibliothek von Bad Homburg angestellt war, erübrigen sich übergenaue Beschreibungen einer entsprechenden Tätigkeit.

Dadurch, dass Hölderlin aus einer Außenperspektive porträtiert wird, kommt das Kapitel außerdem fast ohne die Schwächen aus, die sich in allen anderen Kapiteln manifestieren: Nicht alle erzählerischen Konstrukte, derer sich Mannes bedient, um seine Hofbibliothekare anschaulich zu machen, funktionieren gleich gut. Es wirkt zum Beispiel unnatürlich, wie sich manche der Figuren angeben

Kapitel für Kapitel bemüht sich Gast Mannes darum, Querverbindungen zwischen den einzelnen Biografien herzustellen, als handele es sich um eine ehrwürdige Ahnenreihe

Freunden gegenüber lang und breit über ihre Vita auslassen, die alten Bekannten wenigstens in den Grundzügen vertraut sein müsste. Auch in einer anderen Hinsicht steht die Glaubwürdigkeit der Erzählperspektive auf dem Spiel: Wo Mannes die Bibliothekare in eigener Sache sprechen lässt oder sich einer personalen Perspektive bedient, lässt er den Figuren häufig historisch verbürgte Aussagen von Zeitgenossen aus der Feder fließen. Der Sinn dieses Verfahrens, nämlich der Figur eine größere Komplexität und Glaubwürdigkeit zu verleihen, wird dadurch unterlaufen, dass viele dieser Aussagen wie



Gast Mannes

das plumpeste und eingebildetste Eigenlob klingen,
wo die Figur selbst sie von sich gibt.

Dreihundert Seiten später bleibt die Frage, warum es am Ende dieser gelehrten Spekulationen, die Liehaber der deutschen Literaturgeschichte nicht ohne Erkenntnisgewinn und Vergnügen lesen werden, eines Kapitels über den Luxemburger Hofbibliothekar bedarf. Kapitel für Kapitel bemüht sich Manneschen darum, Querverbindungen zwischen den einzelnen Biografien herzustellen, eine Kontinuität von Leibniz bis Hoffmann herzustellen, als handle es sich um

eine ehrwürdige Ahnenreihe. Dass er sich selbst – oder einen, der ihm sehr ähnlich ist (man bedenke den Hinweis am Eingang des Buches) – in die Coda setzt, erscheint zunächst nicht nur forciert, sondern auch flagrant unbescheiden. Oder handelt es sich um einen Versuch zur Selbstironie?

Leider tut es das nicht. Statt leicht und unbeschwert gerät der Tonfall dieses letzten Kapitels verbittert und nachtragend. Gerade Luxemburger Leser hätten vermutlich gern mehr über Bestand und Aufbau der großherzoglichen Bibliothek erfahren, über die tägliche Arbeit und die Diskussionen darüber, wie eine größere Öffentlichkeit von dem bisher unzugänglichen Fundus profitieren könnte. Zu diesen Aspekten fasst sich Mannes kurz. Ihm geht es offenbar vielmehr darum, alte Rechnungen zu begleichen und die Gründe für seine Entlassung aus der Bibliothek an die Öffentlichkeit zu zerren. Den Vorwurf der Indiskretion, den er in diesem letzten Kapitel so entschieden von sich weist, muss er sich spätestens mit der Veröffentlichung dieses Buches gefallen lassen.

¹ „Begin at the beginning,” the King said, very gravely, „and go on till you come to the end: then stop.” (in: Lewis Carroll: *Alice’s adventures in wonderland*)

Gaston Mannes: *Der Abschied des Hofbibliothekars. Kulturhistorische Tableaus*. 348 S. Georg Olms Verlag, Hildesheim 2017. ISBN 978-3-487-08593-7.

Cinéma

Peut-on vraiment dire ce que l'on pense ?

Fränk Grotz

Tout a commencé lors d'un voyage au Sri Lanka en 2012. L'adolescent Tarquin Ramsey, quinze ans à l'époque, et son père ont une discussion animée avec des autochtones sur la liberté d'expression, suite à laquelle le père suggère à son fils de recueillir d'autres opinions sur le sujet et d'en faire un montage. Le cinéaste en herbe relève le défi et commence à interviewer ses camarades de classe et le directeur du lycée en posant toujours cette même question : quel est-ce que la liberté d'expression ?

De fil en aiguille, le traitement du sujet et le projet prennent de l'ampleur. Le jeune âge du réalisateur, apparente barrière à la rencontre avec des spécialistes, se révèle finalement un atout, puisque ces militants, souvent scrutés par les autorités de leurs pays respectifs, se méfient moins d'un adolescent, surtout que les questions posées leur offrent la plateforme parfaite. C'est ainsi que Tarquin Ramsey finit par se trouver face à Julian Assange, John Kiriakou, lanceur d'alerte et ancien agent de la CIA, ainsi que de nombreux hackers, cyberpunks et autres activistes partageant des réflexions intéressantes sur le sujet. La distribution internationale de *Free Speech Fear Free* étant assurée par Paul Thiltges Distribution, le documentaire a eu une avant-première luxembourgeoise en présence du réalisateur et de John Kiriakou le 9 mai.

Le cinéaste britannique intègre son propre apprentissage dans le récit et ne cache pas l'histoire de cette production, ce qui explique les imperfections techniques de certaines séquences et l'utilisation un peu trop fréquentes d'images de policiers anti-émeute au ralenti. Assez unidirectionnel dans leur approche, les différents entretiens, enregistrés sur une période de cinq ans, ne révèlent pas de nouveau faits, mais proposent plutôt des pistes de réflexion et des questions comme celle de la limite éventuelle de la liberté d'expression ou celle de l'illusion de la liberté de parole, notamment aux États-Unis.

La particularité de *Free Speech Fear Free* relève de la franchise et de la détermination du réalisateur adolescent Tarquin Ramsey

Ramsey cite la Biélorussie en exemple d'un gouvernement totalitaire et violent pour enchaîner avec sa rencontre des responsables du Belarus Free Theater, la seule compagnie indépendante du pays, dont chaque membre paie sa liberté artistique par des agressions et des menaces. C'est dans ce contexte que l'acteur Jude Law, fervent supporter de la troupe, se prête également à une interview.

Le film fait également une virée très intéressante à Berlin, devenue un véritable refuge de cyber-activistes du monde entier, où le jeune réalisateur, entretemps âgé de 20 ans, plonge dans l'underground des hackers et visite, entre autres, un endroit secret appelé C-Base, en relevant notamment la question de la « liberté de communication » et celle de la « liberté de la communication privée », pour citer Julian Assange. Sacrifier la liberté d'expression en échange d'une sécurité plus accrue, ne serait-ce pas là la grande menace ? Une question fréquemment posée ces jours-ci, que le film souligne à juste titre sans pourtant l'ouvrir au débat. Finalement, la particularité de *Free Speech Fear Free* relève de la franchise et de la détermination de cet adolescent bien plus curieux et responsable que beaucoup d'adultes. Le mot final revient en tout logique des choses à une fille de onze ans, celui de la militante Diani Barretto, qui elle aussi fait preuve d'un esprit critique bien développé pour son âge.



Theater



Fabienne Hollwege, Desirée Nosbusch und Roland Bonjour

Anina Valle Thiele

Der kleine Saal des Kasemattentheaters ist selbst am dritten Spieltermin bis zum letzten Stuhl besetzt. Kein Wunder, es klingt toll: „Ein intellektuelles Ideenstück, das sich mit der aktuellen EU-Problematik auseinandersetzt“, heißt es im Flyer. Im besten Fall werde das Stück, in dem alle eine unterschiedliche politische Haltung haben, eine Diskussion um die EU entfachen, hofft Guy Helming. Denn es mangle nicht an Geschwätz und an lautem Geschrei in Talkshows, den sozialen Medien, und so manchem Parlament, eine Diskussionskultur gebe es dort aber nicht, weil niemand an den Argumenten der Gegenseite interessiert sei, sondern allein daran, den „Gegner“ zu diffamieren, beklagt der Autor.

Sein Ansatz, Für-und-Wider-Positionen gleichberechtigt zu Wort kommen zu lassen, klingt pädagogisch, der Titel „Guten Morgen, Ihr Völker“ bedeutungsschwer. Die Latte hängt hoch. Die Zuschauer blicken auf eine milchige Wahlkabine, dahinter ein Schreibtisch (Brüssel steht für Bürokratie!), am Fußboden liegen verstreut blaue und gelbe Zettel, die an die Fahne der EU denken lassen. Ein gelungenes Bühnenbild von Anouk Schiltz. Fabienne Hollwege als Sekretärin Santos wird die Zettel emsig vom Boden auflesen, bevor das Stück jäh Fahrt aufnimmt.

Ana Santos ist das Paradebeispiel der gelungenen Integration. Mit zehn Jahren kam sie aus Portugal nach Luxemburg, mauserte sich zur Musterschüle-

rin und ging irgendwann nach Brüssel, weil schon ihre Oma von der EU schwärmte. Ihr Kollege Patrick Lemmer (Roland Bonjour) ist ein Hallodri und gilt als „Mozart der Redenschreiber“. Er soll die Abschiedsrede des Kommissionspräsidenten schreiben. Drei Stunden bleiben noch bis zur bedeutenden Rede. Drei Stunden, in denen Lemmer lieber mit der Sekretärin flirtet, als sich von seiner Chefin, EU-Kommissarin Wiltraud Rüttenberger (Desirée Nosbusch) gängeln zu lassen.

„Nie ist eine europäische Einigung ferner, als wenn sich der Rat trifft; salopp gesagt ‚Europa ist am Arsch‘“, ertönt es aus dem Off. „Wer aber übernimmt Verantwortung?“, fragt sich Santos, die den Part der

Im Kasemattentheater setzt Guy Helming darauf, dass Juncker-Bashing in Luxemburg funktioniert und trifft damit voll ins Schwarze: Am Ende donnert der Applaus

EU-kritischen Outsiderin und Helmingers Alter Ego – mit einer Vorliebe für Death Metal – übernimmt. „Wer ist für die fortschreitende Kluft zwischen Arm und Reich verantwortlich?“, fragt sie ketzerisch, bis Lemmer die Internationale trällert, um auch dem Letzten klarzumachen, dass die gebildete Sekretärin subversive Positionen vertritt und Désirée Nosbusch brüsk hineinplatzt, um die Chefin zu mimen.

Die drei Schauspieler geben sich als hohe EU-Beamte aufgeplustert. Mit einer vernichtenden Geste wird Rüttenberger so den ersten Entwurf ihres Mitarbeiters, „Ist das eine Büttendre?“, vom Tisch fegen. Patrick Lemmer fasst seinen EU-Zweckoptimismus in Worte: „Wenn der Motor einen Schaden hat, heißt das doch nicht, dass der ganze Wagen schlecht ist!“ und schlägt schon mal überdreht einen Purzelbaum über den Schreibtisch. Kein schlechter Einstieg, doch was folgt gerät schnell zur Seife(noper). So wird sich Rüttenberger als verflossene Geliebte des Kommissionspräsidenten herausstellen. Eine Affäre in Garmisch-Partenkirchen mit René Thill aka Jean-Claude Juncker wird sie dazu bringen, ihn ewig zu verklären: „Dieser Mann ist voller Visionen!“

Überhaupt sind plumpe Seitenhiebe auf Juncker unverkennbar, etwa wenn es schon zu Beginn heißt, „der Kommissionspräsident war gestern mal wieder voll wie eine Haubitze!“ Oder wenn es heißt, welche Rede er schließlich halte, „käme darauf an, in welche Tasche er greife.“ Helming setzt darauf, dass Juncker-Bashing in Luxemburg funktioniert und trifft damit ins Schwarze: Am Ende donnert der Applaus.

Der blinde Europa-Glaube der Kommissarin wirkt gespenstisch naiv: „Europa entsteht in den Herzen der Bürger!“ Nosbusch überzeugt als herrische EU-Kommissarin mit Managerinnen-Attitüde, die ihre

Mitarbeiter schikaniert. Ihre Spitzen auf Trump erweisen sich als gefällige Kalauer („Bei uns sitzt auch bei Wind die Frisur“), die weit weniger Anklang finden, als das Juncker-Bashing. Spätestens wenn sie zum dritten Mal „Damals in Garmisch-Partenkirchen...“ seufzt, ist die Luft raus und man fragt sich, welcher Phantasie der Autor erlegen ist, dass er Frauen derartig lächerlich bedeutenden Männern hinterherlechzen lässt. Und wenn Patrick Lemmer deutsche Schlager trällert, um irgendwann über Ana Santos herzufallen, hat dies viel mehr von einem *Revue*-Spektakel als von klugem Theater.

In wechselnden Metaphern wird einem eingetrichtert, man müsse in einer Partnerschaft Kompromisse schließen. Europa, eine Vernunftfe! Die vermeintlichen Vorteile Europas werden jedoch nie benannt und erschöpfen sich in Phrasen. „Die EU ist nicht für alle Übel dieser Welt verantwortlich“, brüllt Santos irgendwann hysterisch. Am Ende wird es moralisierend. Auf die Hähnchenkeule hat man noch gewartet: „Wir überschwemmen den afrikanischen Markt mit unseren Produkten und zerstören damit Existenzen!“ Rüttenbergers lakonische Einsicht ihrer verlossenen Liebe hängt schließlich wie eine Binsenweisheit im Raum: „Wenn der Kommissionspräsident geht, verliert Europa einen Liebhaber!“

Die klamaukige Inszenierung plätschert zwei Stunden lang vor sich hin und bedient im wesentlichen Anti-EU-Ressentiments. Regisseur Pol Cruchten, der noch 2013 *Das Interview* im Kasemattentheater fesselnd inszeniert hat, vermag es mit *Guten Morgen, Ihr Völker!* trotz guter Schauspieler nicht, das EU-Stück facettenhaft auf die Bühne zu bringen und verpasst die Chance, eine Reflexion auszulösen. So erschöpft sich die Komödie in Helmingers Wortwitz. *Guten Morgen, Ihr Völker!* ist zu eindimensional inszeniert für gutes Theater und zu platt für politisches Kabarett! Unter den bemühten Wortspielen bleibt nur eine Metapher hängen. Lese man das Wort „Europa“ andersherum, so klinge dies wie „Aporie“. Nicht nur Europa steht offenbar vor einer großen Ratlosigkeit.

Guten Morgen, Ihr Völker! Eine Komödie über die Europäische Union von Guy Helming mit Roland Bonjour, Fabienne Hollwege und Desirée Nosbusch; Regie: Pol Cruchten; Assistenz: Liss Scholtes; Bühne: Anouk Schiltz; Kostüme: Trixi Weis; Inspizienz: Liette Majerus. Eine Koproduktion des Kasemattentheaters mit den Théâtres de la Ville. Weitere Vorstellungen am 10., 12. und 13. Juni 2017 jeweils um 20 Uhr im Kasemattentheater.

Exposition

Cathédrales, de Rodin à Kiefer

Lucien Kayser

Il n'y en a que pour Auguste Rodin ces temps-ci, centième anniversaire de sa mort, en novembre 1917, oblige. Jusqu'au cinéma s'y remet, après tant de documentaires, des fils aussi où l'on a vu par exemple Isabelle Adjani incarner Camille Claudel ; aujourd'hui, c'est axé sur Rodin lui-même, interprété par Vincent Lindon dans le film de Jacques Doillon, sorti à Cannes. Elle s'appelle d'ailleurs *exposition du centenaire*, celle du Grand Palais, ouverte jusqu'au 31 juillet, elle fait événement, bien sûr, alors que bon an mal an, il suffit de se rendre rue de Varenne, au musée qui porte son nom, ou à Meudon, dans la villa où il a vécu une vingtaine d'années, de 1894 à sa mort. Tout l'œuvre de Rodin est déployé dans les deux endroits, on le vit dans son élan créateur, et pas besoin pour cela de céder à la mode événementielle, pousser les gens à faire la queue, un peu comme gage de qualité ou d'assurance intellectuelle.

Vous avez le temps, jusqu'au 22 octobre, et en plus de l'œuvre de Rodin, en ce moment où l'on va de chef-d'œuvre en chef-d'œuvre dans les jardins, dans le parfum des roses en fleur, rue de Varenne, vous aurez l'exposition où les responsables du musée en ont ouvert les portes à Anselm Kiefer, pour une rencontre où le croisement renouvelle, ou approfondit, le regard, sur l'un et sur l'autre. Et ils se rencontrent parfaitement dans cette entreprise qu'évoque Catherine Chevallot, la directrice, dans un art qui consiste à « construire sur un terrain ruiné ». L'art comme va-et-vient constant entre le rien et le quelque chose, alternance incessante d'un état à l'autre, renchérit Anselm Kiefer.

Dans deux lettres, reproduites dans le superbe catalogue (qui vaut largement ses 35 euros), l'artiste allemand raconte comment sa visite à Meudon l'a passionné, la façon que Rodin avait de monter et remonter les parties des sculptures. D'où sa demande qu'on lui confie quelques reproductions d'abattis en plâtre pour les associer à se propres œuvres, « je pourrais alors voir si l'étincelle se produit ». Et de poursuivre que voilà un procédé très normal, habituel dans l'histoire culturelle.

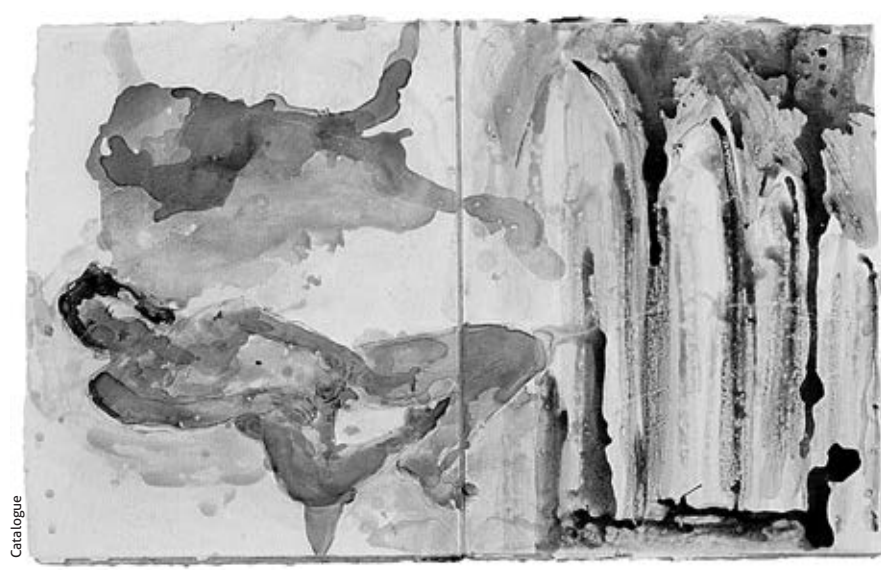
L'étincelle s'est produite, et l'appropriation, comme pour tel énorme moulage d'un pied, en rajoute à la résonance des vitrines de Kiefer ; de même, le contraste est vif, des étalages aux abattis de la première salle, et des grands tableaux des « tours-cathédrales », avec leurs couches labourées, leurs empâtements, leurs coulées de plomb. Il y a là de puissants et magnifiques effets de matière, ça brille, ça scintille ; il y a plus, derrière ce qui est comme un rideau de catastrophe, les tours, bien que penchant dangereusement, tiennent debout. Et à deux, face-à-face, elles semblent avoir retrouvé la solidité, peut-être la force spirituelle des deux bras, des mains qui montent, près de se toucher, que Rodin a justement identifié à une cathédrale.



Anselm Kiefer : Les cathédrales de France, 2013 (extraits)

Pour le 100e anniversaire de la mort du sculpteur, rue de Varenne, rencontre avec l'artiste allemand

Au départ, l'exposition devait partir du livre, peu connu aujourd'hui, méconnu, que le sculpteur a consacré aux cathédrales de France. La lecture en a rebuté Kiefer dans un premier temps ; trop de relent de l'époque, début du vingtième, ça lui a rappelé, dit-il, l'idéologie du « Blut und Boden ». Une fois ce relent dégagé, sous l'effet de quel vent, les cathédrales sont apparues bien autrement, d'autant plus que Rodin les a associées dans ses dessins aux nus féminins (où Kiefer a sans doute fait le rapprochement avec Beuys), considérant le corps autant et plus comme désir que comme architecture. Ce qu'il est du reste toujours dans les sculptures, telle son Iris scandaleusement ouverte. L'exposition



déploie dans des vitrines des livres de Kiefer, avec le plomb qui alourdit les pages, là où le dessin a tellement de légèreté, où l'aquarelle vibre, vit de toutes ses nuances.

Il y a chez Rodin comme chez Kiefer ce que l'une des contributions au catalogue, de Véronique Mattiussi, appelle avec raison la perfection de l'imparfait, mettant en exergue de son texte la plongée baudelairienne au fond de l'Inconnu, pour trouver du nouveau. Le propre du désir, éros de la création même. Dans une vitrine de Kiefer, sur des cintres fragiles, flottent une vingtaine de vêtements, trop lourds en fait, du tissu recouvert de plâtre, chemises rapportées de quels combats de Walkyries. Un grand drapé recouvre *Absolution*, sculpture de Rodin, réalisée vers 1900, avec des morceaux de figures connues, jamais montrée à ce jour. Un homme est censé se hausser vers une femme penchée vers lui. Admettons que ce soit pour un pardon. La part de mystère, de part et d'autre, ou disons de liberté, d'audace, vient renforcer la poésie, l'expressivité. C'est là-dessus qu'il y a rencontre au musée Rodin.

Kiefer – Rodin au musée Rodin, 77, rue de Varenne, Paris-septième, exposition ouverte jusqu'au 22 octobre (après elle ira à la Barnes Foundation, Philadelphie), du mardi au dimanche, de 10 heures à 17h45. musee-rodin.fr

Exposition

Influences du monde

Marianne Brausch

La bannière plutôt absconse sur la façade du MNHA et le titre peuvent induire en erreur : *Portugal – Drawing the world*, peut occulter et c'est dommage, le vrai sujet de l'exposition temporaire actuelle du Musée national d'histoire et d'art. À l'heure où l'Occident est amené à faire son mea culpa concernant ses méfaits colonialistes – exploitation des matières premières, soumission des peuples autochtones, vols d'œuvres d'art – le MNHA consacre en effet une exposition à l'influence stylistique de ses anciennes possessions sur le Portugal et aux découvertes botaniques et médicinales qui ont influencé toute l'Europe.

Les curateurs Paul Alves, Fabienne Pietruk et Michel Polfer côté luxembourgeois et Maria de Conceição Borges de Sousa, Luisa Penalva, Miguel Soromenho du Museu Nacional de Arte Antiga de Lisbonne, ont choisi avec parcimonie des témoignages parlants dans des collections des institutions publiques portugaises de Lisbonne mais aussi de Mafra et Sintra ou encore Viseu. Les salles des quatrième et cinquième étages du Fëschmaart ne sont pas surchargées et agréables à parcourir.

Les objets sont répartis en sections chronologiques, depuis les origines du Portugal, faut-il le rappeler « petit » pays de la façade atlantique devenu puissance mondiale, en passant – grâce à la route maritime du Cap – par l'Afrique – puis, navigant sur tous les océans du monde jusqu'à l'Asie, le Japon, la Chine et le Brésil en Amérique du Sud...

L'influence catholique du puissant pouvoir ecclésiastique a, on le sait, joué un rôle considérable dans la « mission » d'évangélisation issue de l'esprit de la « Reconquista » dès le XIII^e siècle, mais on découvrirait avec d'autant plus d'intérêt, mélangées aux témoignages du Portugal moyenâgeux, les influences de l'Afrique du nord. En témoigne un fragment de pierre tombale (XII^e-XIII^e siècle) en arabe et des carrelages hispano-mauresques, ancêtres des fameux azulejos (fin du XV^e siècle).

Suivent les outils et instruments de navigation (quadrant nautique, astrolabe), issus des connaissances mathématiques et de la géométrie qui ont permis au Portugal, idéalement situé au carrefour des routes maritimes entre le Sud méditerranéen et l'Atlantique nord, d'entreprendre la conquête des mers : les armes de Lisbonne sont illustrées ici par la représentation d'un navire en pierre, toutes voiles dehors (XVI^e siècle). Mais surtout, on verra un magnifique globe céleste en or de 1575, commandé à Augsbourg, qui représente on ne peut mieux la confiance en soi de ces navigateurs qui s'aventurèrent alors dans des voyages maritimes de plus en plus lointains, guidés par les étoiles.

À la fin du XV^e siècle, les navigateurs portugais avaient ainsi pu conquérir Madère, les Açores et le Cap-Vert, mais aussi navigué tout le long des côtes atlantiques de l'Afrique. C'est ici que commence l'histoire d'une colonisation inversée : au Portugal sont introduits des tapis de raphia et des objets d'usage courant, comme des cuillers et autres objets, dont témoigne un précieux olifant en ivoire fabriqué en Sierra Leone (XV^e-XVI^e siècle) à l'iconographie occidentale.

Des Indes (Goa devint la capitale de l'État portugais de l'Inde), on admirera un manuel des plantes et drogues médicinales (XV^e-XVI^e siècle), un chapelet en corail, puis un oratoire du XVII^e siècle en tek et peinture polychrome nettement influencé par les représentations hindouistes malgré ses colonnes torsées et son dais faisant penser à Saint-Pierre de Rome. Un cabinet en bois précieux incrusté d'ébène est porté par des cariatides aux seins féconds de déesses païennes...

De sa maîtrise des océans, le Portugal a aussi ramené des influences culturelles. Le MNHA consacre une riche exposition à ces croisements artistiques

Bien sûr, l'art religieux baroque s'orna lui des pierres précieuses venues du Brésil mais pas seulement : on peut voir dans l'exposition des bijoux « civils » fortement influencés par l'art du cloisonné indien et l'exposition se termine par l'apport de l'Extrême-Orient, Macao, la Chine et le Japon. On verra ainsi de précieux vêtements en soie et satin brodés, stylistiquement très proches des manteaux de cour chinois et des cruches et plats pour se rafraîchir à l'occidentale, en porcelaine à motifs chinois raffinés, d'avant le XVIII^e siècle, dont les Occidentaux tentaient alors en vain de découvrir la maîtrise de la fabrication...

L'exposition *Portugal – Drawing the world*, est à voir jusqu'au 15 octobre 2017 au Musée national d'histoire et d'art, Marché-aux-Poissons à Luxembourg-ville ; ouvert du mardi au dimanche de 10 à 18 heures, nocturne les jeudis jusqu'à 20 heures ; www.mnha.lu



Les objets sont répartis en sections chronologiques

Fundamental Monodrama Festival



Elsa Rauchs in ihrem „Punto nach Peking“

« Poisson selon arrivage »

Anina Valle Thiele

Strahlend hält Steve Karier das kleine Programmheft in den Händen. Für den Direktor des Monodrama-Festivals ist es ein Wunder, dass das kleine Festival überhaupt Jahr für Jahr zustande kommt. Ein Festival sei etwas, das sich letztlich nur schwer planen lasse. Um große Namen geht es Karier nicht, das sei auch nicht der Sinn des kleinen Theaterfestivals, sondern um Begegnung: „Ich glaube immer noch daran, dass Kunst durch Zufälle entsteht.“ Ideen entstünden durch Begegnungen, wie Murmeln, die sich anstoßen ...

Sieben Mal fand das *Off-Festival* bereits in Luxemburg statt – ehemals noch im abgelegenen Kulturhaus Niederanven. Vom 9. bis zum 18. Juni gibt es nun also die 8. Auflage an drei Orten: In erster Linie in der Bannanefabrik in Bonneweg, aber auch im TNL und im Kinneksbond in Mamer werden Kreationen aus 11 Ländern gezeigt. Den Auftakt bildet *Out in Africa* im TNL. Karier zufolge, der in dem Einpersonensstück selbst die Hauptrolle spielt, ist es ein Stück, in dem es um Kannibalismus, aber auch um Wahrheit geht. Deutsche Touristen werden von islamistischen Rebellen in einem ostafrikanischen Land gefangen genommen und Wochen lang ohne Nahrung eingesperrt, bis es zur Tragödie kommt und einer die anderen zerfleischt. Die Borniertheit des Europäers, der sich in seiner kulturellen Überlegenheit unanfechtbar wähnt, stößt in dem Stück des Südafrikaners Mpumelelo Paul Grootboom, der mit dem Stück erstmals außerhalb Südafrikas inszeniert, an ihre Grenzen.

Arabisches Theater ist etwas, das hierzulande noch zu selten gezeigt werde, erklärt Steve Karier den Schwerpunkt des diesjährigen Festivals

Arabisches Theater ist etwas, das hierzulande noch zu selten gezeigt werde, erklärt Karier den Schwerpunkt des diesjährigen Festivals. Im Islam gebe es das Bilderverbot, bildhafte Darstellungen seien extrem reduziert, sodass Theater im arabischen Raum Bilder gewissermaßen ersetze. *On the importance of being an Arab* spreche somit über vieles, bloß nicht über Poesie. Das Stück gleicht eher einer dokumentarischen Bestandsaufnahme einer Vater-Sohn-Beziehung. Eine gänzlich andere Perspektive nimmt Henry Naylor's *Angel* sein. Inspiriert von einer modernen Legende, handelt das Stück von einer weiblichen Scharfschützin, „dem Engel von Kobani“, die sich in Syrien einer Truppe anschloss, um den IS zu bekämpfen. Sie fand heraus, dass sie eine außerordentliche Begabung zum Schießen hat und tötete über 100 Extremisten Unter Islamisten galt sie als besonders gefürchtet, da sie glauben, wer von einer Frau getötet werde, komme nicht ins Paradies.

Mit *Ma nostalgie* gibt es auch eine Produktion aus der Großregion. Der kongolesische Schauspieler Richard Mahoungou, der in Metz lebt, hat das Stück bereits in Marseille gespielt. Das Ein-Mann-Stück spiegelt seine entwurzelte Lebensgeschichte wider. Seit 2011 hat er einen anerkannten Asylstatus, und das ist auch gut so, denn sein regime-kritisches Stück ist den kongolesischen Behörden ein Dorn im Auge. Menschliche Dramen und Einzelschicksale – auch das ist das Wesen des Monodrama-Festivals. Die Entstehung von *Ma nostalgie* zeigt einmal mehr, dass sich Theaterprojekte nicht auf dem Reißbrett planen lassen.

Das *Monolabo* ist in diesem Jahr klein ausgefallen. Es sei ein Freiraum, in dem sich die Leute kreativ austoben könnten, und folge dem Prinzip „Poisson selon arrivage“! Gezeigt werden experimentelle Stücke junger Regisseure, die ihre Ideen kreativ umsetzen. Auf diese Weise ist in diesem Jahr eine Installation entstanden: Mit *Mam Punto op Peking* dokumentiert Elsa Rauchs die Eindrücke ihrer China-Reise. Anne Simons Stück *Alter Ego* ist eine Kollaboration mit Hariko. Es sind kleine, spontane autobiographische Performances von Menschen mit unterschiedlichem kulturellen Hintergrund. Mit *Herzstück* von Heiner Müller inszeniert Tom Dockal erstmals nicht auf Luxemburgisch, sondern auf Deutsch. Das und die Zusammenarbeit mit einer Frau (Catherine Janke) mache ihm ein bisschen Angst. Doch Heiner Müllers Stück sei im Grunde perfekter Bühnenstoff und bringe die *conditio humana* auf den Punkt. Wer es wirklich abgefahren mag, kann sich schließlich auf den letzten Spieltag freuen. In der Reihe *Marvelous things happening in...* Berlin kann man in experimentelle Klangwelten eintauchen oder sich von Martin Engler in „Vreneli's Gärtli“ entführen lassen.

Das Monodrama Festival findet vom 9.-18. Juni 2017 in der Bannanefabrik, dem TNL und dem Kinneksbond in Mamer statt. Programm und Informationen unter: www.fundamental.lu.

Einblicke in die Theaterwelt liefert nicht zuletzt ein Licht-Workshop. Am 12. Juni findet eine Einführung in die Lichttechnik mit Karl Humberg statt, der sich an Theaterschaffende und Interessierte richtet und ein Grundverständnis für szenische Belichtung schaffen will. Die Lichtworkshops finden in zwei Gruppen von 10 bis 13 Uhr und am Nachmittag von 15 bis 18 Uhr statt. Die Gruppen sind auf zwölf Personen beschränkt, der Unkostenbeitrag beträgt 50 Euro. Anmeldung unter: reservation@fundamental.lu.

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 20.07.2017
Heure : 10.00 heures

Lieu :
Administration des bâtiments publics,
10, rue du Saint-Esprit,
L-1475 Luxembourg

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Travaux d'installation de chauffage,
ventilation et climatisation à exécuter
dans l'intérêt du « Centre pénitentiaire
d'Uerschterhaff » à Sanem

Description succincte du marché :
Installations de chauffage, froid et ventilation :
– 3 chaudières à gaz 600 kW, 1 chaudière à gaz 30 kW
– 6 sous-stations avec distribution pour 23 groupes
– 1 199 radiateurs et convecteurs ; panneaux rayonnants
– 440 m² chauffage au sol
– 30 000 ml conduites en acier et cuivre
– 5 refroidisseurs d'eau de divers puissances
– 4 aéro-réfrigérants 128 jusqu'à 186 kW
– 1 distributeur activation béton avec 4 groupes froid
– 300 m² plafond froid
– 1 600 ml conduites en acier inoxydable
– 12 installations de ventilation avec récupération de chaleur
– 1 660 diffuseurs d'air
– 550 m² plafond de ventilation cuisine
– 15 150 m² canaux et tubes ventilation
Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.
La durée prévisible des travaux est de 531 jours ouvrables.
Début prévisionnel des travaux : 1^{er} semestre 2018

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le portail des marchés publics (www.pmp.lu). Il ne sera procédé à aucun envoi de bordereau. La remise électronique est autorisée.

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
– Effectif minimum en personnel occupé dans le métier concerné : 80 personnes
– Chiffre d'affaire annuel minimum dans le métier concerné : 8 700 000 euros
– Nombre minimal des références pour des ouvrages analogues et de même nature : 3

Réception des offres :
Les offres portant l'inscription « Soumission pour l'installation de chauffage, ventilation et climatisation dans l'intérêt du « Centre pénitentiaire

d'Uerschterhaff » à Sanem » sont à remettre à l'adresse prévue pour l'ouverture de la soumission conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
08.06.2017

La version intégrale de l'avis n° 1700883 peut être consultée sur www.marches-publics.lu

LE FONDS BELVAL

Avis de marché

Procédure : ouverte
Type de marché : Travaux

Ouverture le 30.06.2017 à 10.00 heures

Lieu d'ouverture :
Le Fonds Belval
1 Avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette
Tél.: +352 26840 1
Email: soumission@fonds-belval.lu

Description :
Soumission relative aux travaux de chapes et sols coulés pour la Maison du Livre à Belval.

Conditions d'obtention du dossier de soumission :
A télécharger gratuitement sur le Portail des marchés publics (www.pmp.lu)

Réception des offres :
La remise électronique des offres est autorisée pour cette soumission. Les offres portant l'inscription « Soumission pour... » sont à remettre à l'adresse prévue pour l'ouverture de la soumission conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Date de publication de l'avis 1700891 sur www.marches-publics.lu :
08.06.2017

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 18.07.2017
Heure : 10.00 heures

Lieu :
Administration des bâtiments publics,
10, rue du Saint-Esprit,
L-1475 Luxembourg

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Travaux de menuiserie extérieure à exécuter dans l'intérêt de la nouvelle construction sports et réfectoire du Lycée technique du Centre .

Description succincte du marché :
Menuiseries métalliques en aluminium :
– Fenêtres en aluminium env. 230 m²

– Habillages de façades en métal déployé env. 430 m²
Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.
La durée prévisible des travaux est de 164 jours ouvrables.
Début prévisionnel des travaux: 1^{er} semestre 2018

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le portail des marchés publics (www.pmp.lu). Il ne sera procédé à aucun envoi de bordereau. La remise électronique est autorisée.

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
– Effectif minimum en personnel occupé dans le métier concerné : 20 personnes
– Chiffre d'affaire annuel minimum dans le métier concerné : 2 000 000 euros
– Nombre minimal des références pour des ouvrages analogues et de même nature : 3

Réception des offres :
Les offres portant l'inscription « Soumission pour les travaux de menuiserie extérieure dans l'intérêt du Lycée technique du Centre » sont à remettre à l'adresse prévue pour l'ouverture de la soumission conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
08.06.2017

La version intégrale de l'avis n° 1700884 peut être consultée sur www.marches-publics.lu

Postes vacants

Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse se propose d'engager pour les besoins de l'Institut national des langues

Plusieurs chargés de cours (m/f) de luxembourgeois et de français à tâche partielle ou à tâche complète et à durée déterminée à partir du 15 septembre 2017.

Profil:
– être titulaire d'un diplôme de bachelier ou de master en langues ;
– attester par des certificats les compétences dans une autre langue officielle du pays que celle enseignée. Au cas où cette langue ne serait pas le français, le candidat devra subir avec succès une épreuve visant à



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Fête nationale 2017

Cérémonie officielle à la Philharmonie Luxembourg le 23 juin 2017 à 10 heures

Invitation pour le grand public

À l'occasion de la célébration de l'anniversaire de la naissance de S.A.R. le Grand-Duc, une cérémonie officielle aura lieu le vendredi 23 juin 2017 à la Philharmonie Luxembourg en présence de la famille grand-ducale, des députés, des membres du gouvernement, des membres du Conseil d'État ainsi que de l'ordre judiciaire, du conseil communal de la Ville de Luxembourg et du corps diplomatique accrédité auprès du chef d'État luxembourgeois.

Le gouvernement souhaite inviter les personnes intéressées à assister à la cérémonie officielle, qui aura lieu le vendredi 23 juin 2017 à 10 heures à la Philharmonie Luxembourg. Étant donné que le nombre de places est limité, les invitations (maximum 2 cartons d'invitation par personne) seront attribuées dans l'ordre d'inscription. À cet effet, les intéressés pourront téléphoner au 247-88100 ou envoyer un courriel à 2017NationalFeierdag@mae.etat.lu à partir du mercredi 7 juin 2017 dès 9 heures. Les personnes intéressées devront communiquer leur nom, leur matricule, leur adresse ainsi que leur numéro de téléphone.

Toute inscription incomplète ou inexacte ne pourra pas être retenue.

Communiqué par le ministère d'État

– une copie du diplôme final sanctionnant des études supérieures ou universitaires accompagnée, le cas échéant, de l'arrêté d'homologation ou d'inscription au registre des titres. La reconnaissance par homologation ou inscription au registre des diplômes universitaires et supérieurs étrangers est effectuée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (<http://www.mesr.public.lu/>) ;
– une copie des diplômes intermédiaires.

Les personnes désireuses de postuler adresseront leur candidature jusqu'au 1^{er} juillet 2017 au plus tard à

Madame Karin Pundel,
Directrice de l'Institut national des langues,
15, rue Léon Hengen
L-1745 Luxembourg.

Pour toutes informations complémentaires, prière de contacter le secrétariat de direction de l'Institut national des langues, tél. : 26 44 30 390.

d'Lëtzebuurger Land

Fondé en 1954 par Carlo Hemmer, édité par Leo Kinsch de 1958 à 1983

Hebdomadaire politique, économique et culturel indépendant paraissant le vendredi. Publié par les Éditions d'Letzeburger Land s.à r.l., R.C. B 19029, N° TVA LU 12 12 40 22. La reproduction des articles et illustrations est interdite sans l'accord écrit de l'éditeur. **Gérant, rédacteur en chef** Romain Hilgert (48 57 57-22; rhilgert@land.lu), **Rédaction** Peter Feist (48 57 57-24; pfeist@land.lu), José Hansen (48 57 57-26; jhansen@land.lu), Ines Kurschat (48 57 57-28; ikurschat@land.lu), Michèle Sinner (48 57 57-20; msinner@land.lu), Bernard Thomas (48 57 57-30; bthomas@land.lu) **Photos** Sven Becker (sbecker@land.lu) **Administration** Zoubida Belgacem (48 57 57-32; zbelgacem@land.lu) **Mise-en-page** Pierre Greiveldinger **Édition et rédaction** 59, rue Glesener L-1631 Luxembourg **Courrier** boîte postale 2083, L-1020 Luxembourg **Téléphone** 48 57 57-1 **Fax** 49 63 09 **E-mail** land@land.lu **Internet** www.land.lu **Publicité** Maison Moderne Media Sales 10, rue des Gaulois Luxembourg; boîte postale 728, L-2017 Luxembourg (27 17 27 27-32; francis.gasparotto@maisonmoderne.lu) ; **Impression offset** Imprimerie Saint-Paul **Prix par numéro** 3,50 € **Abonnement annuel** 120,00 € **Abonnement étudiant/e** 65,00 € **Comptes en banque** CCPLLULL : IBAN LU59 1111 0000 5656 0000, BILLULL : IBAN LU29 0027 1003 6990 0000, BGULLULL : IBAN LU32 0030 0431 7039 0000, BCEELULL : IBAN LU30 0019 1000 2939 1000, CELLULL : IBAN LU71 0141 7162 5000 0000, BLXLULL : IBAN LU59 0080 0484 9600 1003



d'Lëtzebuurger Land

Méi konzentréiert

Le *Lëtzebuurger Land* également sur iPad
Nouvelle app dans l'App Store

Politisches Buch

Die Paradoxe der iranischen Moderne

Sarah Pepin

Über den Iran hört man derzeit viel. Ob in Filmen (*Raving Iran*) oder in Qualitätsmedien, das sich öffnende Land zwischen dem Kaspischen Meer und dem Persischen Golf zeigt sich überall präsent, vor allem nach dem Nuklearabkommen vom Juli 2015. Die Berichterstattung versucht jetzt über die dämonisierende Schwarz-Weiß-Darstellung Irans hinauszugehen: Mal gelingt das, mal geht es schief.

Charlotte Wiedemanns Buch *Der neue Iran* fügt sich hervorragend in die aktuelle Debatte ein, in dem es ein zeitgenössisches Gesellschaftsportrait der Islamischen Republik zeichnet, das es so noch nicht zu lesen gab. Die Autorin bereist das Land seit rund 13 Jahren, sowohl als Journalistin wie als Privatperson. In dieser Zeit knüpfte sie reichlich Kontakte, und die Gespräche und Interviews, die sie mit einer Vielfalt an Personen führt, finden ihren Weg in dieses Buch. Sie trifft Journalisten, Reformer und Hardliner, Aktivisten, Taxifahrer, Geistliche, Künstler; die Friedensnobelpreisträgerin Shirin Ebadi und den Verantwortlichen für die Holocaust-Karikaturwettbewerbe, Massud Schodschai Tabatabai, zum Beispiel. Die Begegnungen entfalten ihre Wirkung dadurch, dass Wiedemann nebenbei die post-revolutionäre Geschichte Irans schreibt.

So liefert sie den komplexen Kontext um das Land auch nur annähernd zu verstehen – aber dies ist kein trockenes, historisches Sachbuch. Wie könnte es das sein, wenn sich die letzten 150 Jahre der Iranischen Geschichte eher wie ein spannender, weil realer Polit-Roman anfühlen. Charlotte Wiedemann fährt nach Khomein, Geburtsort des Revolutionsführers Khomeini, um die profunde Veränderung der Revolution von 1979 nachzuvollziehen. Sie vertieft sich in die Traumata, die der Iran-Irak Krieg und die Revolution in die Seelen der Iraner gegraben haben, und in die Paradoxen, die das System und die Zivilbevölkerung auszeichnen. Dafür schaut sie sich unter anderem die akzeptierten, routinierten Regelbrüche an, die Teil der Islamischen Republik sind, feiert den Sabbat mit einer jüdischen Familie, trifft Aktivisten, die sich gegen die Todesstrafe starkmachen.

Dabei stellt sie ihre präzise Beobachtungsgabe mehrfach unter Beweis. Als sie das Schlachtfeld Shalamchah besucht, einer der Hauptinvasionsorte Saddam Husseins während des Krieges, der jetzt als Gedenk- und Propagandastätte genutzt wird, sieht sie einige junge Frauen: „Die Mädchen gingen barfuß oder in Nylonstrümpfen, um die Aura des Ortes intensiver zu spüren. War das Teenagerschwärmerei oder mehr? Die Schülerinnen kamen aus Isfahan und Shiraz; sie trugen enge Jeans unter dem Tschador und fotografierten sich mit Selfie-Stangen: ich und das Schlachtfeld.“ Anhand solcher Szenen bildet die Autorin die komplexe Wirklichkeit der Iraner ab; modern, islamisch, teilweise absurd.

Charlotte Wiedemann befasst sich mit den großen historischen Momenten und Figuren Irans, aber auch mit Themenkomplexen, wie etwa der „stillen Regie des Alltags“ oder dem schiitischen Islam – wenngleich das Kapitel über den Trauermonat *Muharram*, der zu Ehren Husseins, Enkel des Propheten Mohammed, gefeiert wird, kürzer sein könnte (dies mag am Geschmack der Rezensentin liegen.) Die problematische Beziehung des Landes zum Westen, die einerseits große Sympathie und Kulturnähe beinhaltet, sich andererseits durch Misstrauen und Abgrenzungsbedürfnis charakterisiert, spielt ebenso eine Rolle wie die historischen Hintergründe, die zu ihrer Entstehung geführt haben.



Ein Melonenverkäufer vor seinem Geschäft

Dann die wichtige Analyse Irans als Vielvölkerstaat, in dem Kurden, Belutschen und Azeris sowie viele weitere Minderheiten leben: das Land auf Teheran oder die „Perser“ zu reduzieren, greift zu kurz. Nun gibt es natürlich mehrere Fallen für den westlichen Beobachter, der einer fremden Kultur derart nah kommt: er könnte sie „exotisieren“, gar verherrlichen, andernfalls grob missverstehen, anprangern. Und dafür eignet sich der Iran äußerst gut, denn das Land entzieht sich greifbarer Definitionen wie eine Fata Morgana, die verschwindet, hatte man sie doch gerade noch gesehen. „Verklärung ist die kleine Schwester der Dämonisierung“, schreibt die Autorin. Und bei aller Sympathie, die sie der iranischen Kultur entgegenbringt, und aller Motivation, das Vorurteil des Gottesstaates beiseite zu räumen, bleiben ihre Urteile dennoch ausgewogen. Sie ist sich ihrer Subjektivität und ihres Fremdseins bewusst, und bringt diese mit in ihren Bericht ein – als sie zum Beispiel beschreibt, wie sie einer Sufi-Zeremonie für Frauen beiwohnt, und eine Teilnehmerin sich neben sie setzt, um ihr „das Gefühl der Fremdheit“ zu nehmen. Sie zögert weder die sozialen Ungleichheiten und Hypokrisie des iranischen Systems, noch die durchaus komplizierte Rolle des Westens in Irans Vergangenheit in Frage zu stellen; als Beispiel sei die Lieferung chemischer Komponenten europäischer Staaten für die Giftgasangriffe Saddam Husseins während des Kriegs genannt.

Ein Teil des Buches wird wohl so schnell nicht vergessen werden: die Begegnung Wiedemanns mit der Sozialforscherin Fatemeh Sadeghi, der Tochter von Khalkhali. Ein Mann, der als Blutrichter am Anfang der Revolution vermutlich Tausende zu Tode verurteilt hat. Und Fatemeh Sadeghi selbst ist heute Feministin, Aktivistin, unter Berufsverbot. Sie muss mit diesem Erbe leben. Wie so viele Iraner, die Nachkom-



Ein Plakat von Khomeini und Khamenei im Bazar von Teheran

Charlotte Wiedemanns Buch *Der neue Iran* zeichnet ein zeitgenössisches Gesellschaftsportrait der islamischen Republik, das es so noch nicht zu lesen gab

men von Revolutionären sind. „Der neue Iran“ kommt dem auf die Spur, was die Islamische Republik ausmacht; eine selbstreflexive Gesellschaft, mit einem Fuß in der Vergangenheit, mit dem anderen in der Moderne. Stets sich selbst in Frage stellend, voller Nationalstolz und Zweifel. Das Land entzieht sich unseren geliebten Definitionen. So setzt Charlotte Wiedemann in ihrem erfrischend ehrlichen Bericht jedem ansatzweise determinativem Statement im nächsten Paragraph ein „Allerdings“ entgegen. Damit kommt sie dem Ungreifbaren ziemlich nah; und dringt tief in die „moderne“ Psyche Irans ein.

Charlotte Wiedemann: *Der neue Iran – Eine Gesellschaft tritt aus dem Schatten*; DTV, 304 Seiten; ISBN: 978-3423281249; 22 Euro.

Exposition

D'ombre et de lumière

Loïc Millot

L'œuvre tourmenté de Caravage (1571-1610) est aujourd'hui bien connu. Mais qui se souvient de Valentin de Boulogne (1591-1632), l'un des principaux représentants de la *maniera caravaggesca* ? La dernière occasion d'admirer ses tableaux remontait aux années 1973-1974 ; ce fut à Paris et à



Valentin de Boulogne : *Martyres des saints Procès et Martinien* (huile sur toile, vers 1629-1630)

Qui se souvient de Valentin de Boulogne (1591-1632), l'un des principaux représentants de la *maniera caravaggesca* ? Le Louvre lui dédie une exposition

Rome. Pour pallier cet oubli et encourager l'intérêt croissant que le public porte à l'héritage du maître italien, le Musée du Louvre et le Metropolitan Museum of Art de New-York ont eu l'heureuse idée de consacrer au peintre français une manifestation d'envergure. Plus de la moitié de son œuvre – un ensemble réunissant une trentaine de tableaux de tout format – a pu ainsi transiter de part et d'autre de l'Atlantique, aux États-Unis tout d'abord, puis à Paris où le Louvre vient de célébrer un XVII^e siècle européen. Ainsi, dans le hall Napoléon, le visiteur pouvait contempler la monographie *Valentin de*

Boulogne. Réinventer Caravage et la fameuse exposition *Vermeer et les maîtres de la peinture de genre*.

Valentin de Boulogne naît le 3 janvier 1591 dans la ville de Coulommiers, près de Paris. On ne sait quasiment rien de sa formation artistique en France, hormis cet indice : son père était peintre-verrier. Sans doute est-ce l'ambition qui pousse le jeune homme à rejoindre Rome, siège de la chrétienté et capitale des États-Pontificaux. Parce que la cité papale constitue la plus importante fabrique de tableaux d'autels au monde, elle attire des artistes de tous pays, partis de Flandre ou de Lorraine pour trouver grâce auprès de ses illustres commanditaires. La présence du peintre à Rome est pour la première fois attestée en 1614. Il est cité pour un litige l'opposant à un compatriote, le Français Nicolas Noël. Valentin, comme le Caravage avant lui, s'est distingué par de mauvaises mœurs. On leur connaît d'ailleurs ni épouse, ni enfants, à une époque, il est vrai, qui était peu favorable au ménage conjugal. La vogue cultivait plutôt des plaisirs solitaires, ceux auxquels s'adonneront dans les tavernes les natures mélancoliques – consommation de tabac et d'alcool, musique et jeux de hasard. Bohémiennes et courtisanes s'y retrouvent, en quête d'argent et d'aventures.

Alors que l'idéalisation prévalait dans la tradition picturale, un art émerge à partir de la vie quotidienne. Valentin puise dans les tavernes ses sujets profanes – le concert, la diseuse de bonne aventure enjouée, le jeune homme plumé par les tricheurs aguerris –, dont le Caravage fut l'instigateur dès les années 1590. Ces saynètes, depuis, sont des lieux communs de la peinture de genre. Tout au long

de sa carrière, Valentin restera fidèle au parti pris naturaliste : ni embellir, ni enlaidir la réalité, mais représenter les choses telles qu'elles sont. Comme le dira lui-même Caravage, il faut peindre en « honnête homme [...] qui imite bien les choses de la nature ». Ni plus, ni moins. Ainsi naît la *pittura dal naturale*, dont les modèles sont le plus souvent recrutés parmi la plèbe romaine.

Le peintre français ne s'est pas contenté de suivre l'esthétique du Caravage. Il lui a apporté vigueur, tantôt en empruntant à la tradition vénitienne de délicats coloris, tantôt en libérant les figures de la fixité presque théâtrale dans laquelle le maître italien les tenait. La peinture de Valentin cherche à étonner et à émouvoir, à l'image de ce repas grave où l'on découvre un adolescent dormir auprès du Christ (*La Cène*, 1625-1626). Ailleurs, des personnages enclins à la mélancolie nous font face. On distingue un David aux traits androgynes (*David avec la tête de Goliath*, 1615-1616), une Suzanne lavée du soupçon d'impudeur (*L'Innocence de Suzanne reconnue*, 1621-1622), et des enfants songeurs ceints par un concert d'adultes (*Concert au bas-relief*, 1624-1626). Prenant appui sur de puissantes diagonales, les compositions dynamiques du Français se montrent également audacieuses. Le *Couronnement d'épines* (1613-1614) révèle très tôt un art consommé du raccourci, tandis que deux versions du Christ chassant les marchands du Temple produisent par leur asymétrie une forte impression de mouvement.

À partir de 1627, jusqu'à sa mort prématurée en 1632, les commandes prestigieuses se multiplient. Le peintre français est désormais chargé de por-

traiturer le cardinal Francesco Barberini, neveu du pape Urbain VIII, ainsi que certains membres de son entourage, comme le cardinal Filomarino et le bouffon du pape, Raffaello Menicucci. Il reçoit en 1629 la commande d'un grand retable destiné à la basilique Saint-Pierre du Vatican (*Martyre de saint Procès et saint Martinien*, 1629-1630). Cet événement vient couronner la carrière de Valentin, avant que la fièvre ne l'emporte trois ans plus tard, au même âge que le Caravage. Ses funérailles sont célébrées à l'église Santa Maria del Popolo, où reposent, aujourd'hui encore, deux œuvres du peintre italien : une *Conversion de saint Paul* (1600-1601) et le *Crucifiement de saint Pierre* (1600-1601).

L'œuvre de Vermeer offrait donc un parfait champ-contrechamp à Valentin. À l'empire des ombres répondaient les tableaux lumineux des hollandais (Gerard Ter Borch, Pieter de Hooch, Gabriel Metsu). Les tavernes où l'on ripaille font place à des intérieurs bien tenus qui reflètent la santé et la prospérité de la bourgeoisie hollandaise. Les pratiques domestiques ont remplacé la chimorancie des Bohémiennes. Les femmes, concentrées chez Vermeer sur leurs tâches ménagères, contrastent avec les loisirs malfamés auxquels se livrent les courtisanes romaines. Ici, les allées dégagées du parcours permettaient de regarder les tableaux de Valentin. Là-bas, les vaches s'amassaient pour entrevoir un bout de *La Laitière* (1658-1659).

Dans le cadre du cycle dédié à la peinture hollandaise du XVII^e siècle, l'exposition *Dessiner le quotidien. La Hollande au siècle d'or* se tient jusqu'au 12 juin 2017 au Musée du Louvre à Paris ; www.louvre.fr.

STIL

Arme Würstchen

Michèle Sinner

In der Garten- und DIY-Abteilung des Supermarktes wird es einem schlagartig bewusst: Die letzte wirkliche Männerdomäne seit Fußball aktiv und passiv auch Frauensache ist, fällt. Das letzte Rückzugsgebiet, in dem die Rollenverteilung zwischen Geschlechtern noch klar war, der letzte sichere Hafen vor der Gender-Debatte, in dem Mann noch richtig Mann sein konnte, ist dabei erobert zu werden: der Grill.

Beim Grillen galten so weit einige Grundregeln und ein fester Ablauf. Ein Mann entfacht ein möglichst großes Feuer. Es entsteht viel Rauch, der in den Augen beißt. Das nimmt der Mann hin, denn am Grill kennt er keinen Schmerz, auch wenn er sonst beim kleinsten Schnupfen tagelang das Bett hüten muss. Durch das große Feuer entsteht viel Hitze, dem Mann wird heiß, sein Gesicht rötet sich und er schwitzt ausgiebig. Deshalb und weil der Rauch auch in der Kehle brennt, trinkt er ein Bier, falls notwendig auch mehrere. Das Bier holt ihm die Frau – da er das Feuer hüten muss, kann er seinen Posten nicht verlassen.

Dann legt der Mann sehr viel Fleisch auf den Grill, neuer Rauch entsteht. Es zischt, wenn Blut und Fett auf die Glut tropfen. Das Geräusch sich bildender Karzinome beglückt ihn in der Gewissheit, Ernährer zu sein. Es weckt irgendwo zwischen Stammhirn und limbischen System einen Urinstinkt sowie die Erinnerung an jene Zeit als ein männlicher Vorfahre auf der einen Schulter den gerade von ihm erlegten Säbelzähntiger zum Feuer schleppte, und auf der anderen Schulter eine hungrige, also sexuell gefügige Frau. Gesellt sich ein weiterer Mann dazu, kommunizieren sie, nebeneinander, biertrinkend und auf die Glut starrend, in einer dem Grunzen nicht unähnlichen primitiven Lautsprache. Die Ascheschicht, die einen Großteil des männlichen Körpers mittlerweile bedeckt, stört ihn nicht beim Verzehr der von ihm zubereiteten, halb rohen, halb verkohlten Fleischwaren, wozu der Mann auf alle Tischmanieren pfeifend seine schmutzigen Hände gebraucht. Die Frau versucht, ihm dazu ein wenig Salat zu reichen, den er, mangels Besteck, leider nicht essen kann.



Genesis II: Am Anfang war der Grill



L'endroit

La communauté LGBT était en semi-deuil. Lorsque Paulo et Caïo ont ouvert le Bar Rouge au Forum Royal il y a dix mois, le centre-ville n'avait plus un seul bar *gay* et devait être la seule capitale européenne sans endroit de convivialité pour les homos et les lesbiennes. Mais depuis le franc succès, puis la fermeture, du Conquest à côté de l'ancien palais de justice il y a deux décennies, l'idée germaît dans la tête du deejay Michel van Tune de voir renaître cette ambiance bon enfant, qui, grâce à l'accueil chaleureux de Fabrice (Fabiola pour les intimes) et la bonne musique de fond, fit affluer bien vite autant d'hétéros que de *gays* dans un brassage aussi festif que décontracté. Avec deux autres nostalgiques, Roland Metzler et le boulanger-pâtissier Yves Rieffer, Mich vient de mettre son projet de longue date en pratique. Il y a quelques jours, ils viennent de reprendre l'ancien Monkeys dans la vieille ville pour le transformer en bar aux genres métissés, à savoir *gay*, mais largement « hétérofriendly ». Les murs du **Mercury** (en hommage au chanteur du groupe Queen ; photo : GD) sont d'un blanc presque immaculé, les meubles *cosy*, le bar impeccablement professionnalisé, la sono au top pour accueillir les meilleurs DJs du coin. Et ce sera ouvert dès le matin jusque tard dans la soirée. Trois hétéros à la rescousse du milieu *gay* : là, on applaudit. GD



L'événement

Pour les gourmands désirant connaître de bonnes tables à prix accessibles, c'est le rendez-vous annuel rêvé. Pendant dix jours, à compter de ce vendredi 9 juin, les **Resto Days** offriront à nouveau la possibilité de déguster un menu à prix fixe de 24 euros le lunch et 31 euros le dîner dans une trentaine d'établissements membres, une majorité étant de vigueur dans les restaurants étoilés et ceux classés au *Gault&Millau* ou au *Michelin* (détails sur restodays.lu). La réservation se fera uniquement par voie virtuelle sur le site même. Il est vrai que si la formule est intéressante dans les endroits haut de gamme, elle l'est moins dans d'autres restos et cela surtout à midi, où la formule lunch usuelle est souvent identique ou juste légèrement supérieure à celle du menu Restodays. Nous recommanderons donc plutôt d'en profiter le soir, et si les endroits cotés vous sont déjà suffisamment connus, découvrez des nouveaux venus comme Au P'tit Max, Supperclub, La Brimbelle ou la Cantine, d'un niveau estimable et dotés d'un service décontracté. Sur le site internet, seuls trois restos ont été classés hors capitale (Cibo's, Favaro et Peitry), Ma langue sourit, la Gaichel (photo : restodays), la Brimbelle ou Christophe Petra figurant sous Luxembourg, alors qu'ils se trouvent aussi en province. Cela ne devrait toutefois empêcher personne de rendre visite à ces excellentes maisons. GD



L'événement

Depuis qu'il a refilé un look plus décomplexé au Windsor, Jan Schneidewind a lancé une formule mensuelle invitant à déguster ce qu'il appelle de la « sexy food » en toute décontraction. Comme dans un bar tendance, chaque second mercredi du mois, on bouge, on discute, on se mélange aux autres invités tout en grignotant de petits plats réduits et faciles à déguster, que l'on soit assis ou debout. Une des dernières soirées **Chill'n taste** avait été organisée autour de l'asperge et de la fraise, une autre autour d'une référence de gin. Mercredi 14 juin, rebelote avec, saison d'été oblige, le concept « It's BBQ time ». Comme Jan est plutôt carnivore, on imagine que cela tournera surtout autour du veau et du bœuf, avec une série de légumes bien *al dente*. DJ Olivier Hespel animera cette récré culinaire comme les précédentes, afin de lui donner le côté *chill* qui sied à ce genre d'événements. Lui, qui a posté il y a quelques jours sur Facebook une photo de 41 cartons de vinyl arrivés de Paris, devrait ainsi avoir assez de matière pour alterner les genres. Il est à noter que le Chef Schneidewind propose aussi désormais des cours de cuisine s'adressant aux célibataires de tout âge. Un dictionnaire disant que c'est dans les plus vieilles marmites qu'on fait les meilleures soupes, il n'y aura pas de limite concernant la date de naissance. (Infos : restaurant@windsor.lu). GD

Dass diese Schutzzone der Freiheit und Männlichkeit in der Gartenabteilung durch Sabotage, ja quasi einen Akt der Selbstkastration, in Gefahr ist, erschließt sich nicht auf den ersten Blick. Denn dort geht es mittlerweile zu wie im Autohaus, einem anderen ehemaligen Männerhort. Wie in der Autobranche gibt es *Official Dealer*, die kleine und große Modelle mit allerhand Optionen und Extras verkaufen. So ein Marken-Gasgrill kostet mit Zubehör gerne so viel wie der Familienurlaub an der spanischen Riviera. Und in der Garage nimmt er ebenso viel Platz ein wie ein Kleinwagen.

„Genesis II“ heißt der Ferarri unter den Gasgrills für 1 199 Euro, so als ob der Grillhersteller mit seinem neusten Modell Anspruch erhebe, die Schöpfungsgeschichte neu zu schreiben. Demnach schuf Gott einen Mann. Aus dessen Rippchen machte er eine Frau. Die Frau ließ sich von der Schlange dazu verführen, den Apfel vom Baum der Erkenntnis zu pflücken. Gott wurde sauer, er warf Mann und Frau aus dem Paradies, bevor sie mehr von seinem Obst stehlen konnten, schickte aus Wut und für den besseren Effekt einen Blitz hinterher. Es entstand ein Feuer. Der Mann hielt den Apfel übers Feuer und erfand: das Grillen.

Doch bei genauerer Betrachtung der Grill-Accessoires wird offensichtlich, wie sie das Grillen als ursprünglichste und maskulinste aller Arten der Nahrungszubereitung in Gefahr bringen. Die vielen verschiedenen Zangen, Gabeln und Spieße, die Astronautenhandschuhe sind dabei noch das kleinste Übel, obwohl sie die Verletzungsgefahr mindern und damit der ganzen Angelegenheit des Risikofaktors berauben, der sie interessant macht. Die Pizzasteine und allerhand Gemüsepfannen, die es als Grillaufsatz zu erstehen gibt, geben spätestens dann ihre ganze Lächerlichkeit preis, wenn man den Grill als Grillaufsatz à 60 Euro entdeckt, der den Steaks ein Rauten- statt eines Streifenmuster verpasst, so als ob sich der Neandertaler um die Ästhetik seines frisch erbeuteten Abendessens gesorgt hätte.

Das Feuer entzündet der Mann heute nicht mehr, indem er einen kräftigen Schuss Benzin auf die Kohlen gibt und, von einem zufriedenstellen „Puff“ begleitet, die Zigarette darauf fallen lässt, sondern indem er extra-gepresste Briketten zusammen mit geruchloser Öko-Zündwolle in einen

Mini-Schornstein fügt und mittels Sicherheitszündhölzern einen Sickerbrand verursacht. Da ist es gedanklich nur noch ein Katzensprung, bis Gemüse und vegane Würste auf dem Rost liegen.

Die Grillhersteller bieten zu Unterhalt und Pflege gleich eine ganze Reihe von Produkten an, die den Grillmeister seiner Manneskraft berauben. Macht der Mann alles nach Vorschrift, deckt er seinen Grill nach dem Essen nicht nur mit einer maßgeschneiderten Hülle ab, um ihn vor den Elementen zu schützen, sondern reinigt ihn vorher mit einem Aschestaubsauger. Der Einsatz dieses Gerätes könnte sich als hinterlistige Falle erweisen. Denn wer einmal am Grill beweist, dass er mit einem Staubsauger umzugehen weiß, läuft große Gefahr, sein Können auch an anderer Stelle, beispielsweise hinter dem Sofa im Wohnzimmer, einsetzen zu müssen. Allerspätestens aber wenn der Grillmeister sein Zubehör mit dem Sonder-Grill-Mikrofaser Tuch vom Hersteller poliert, ist es mit der Kommunikation mit der Natur und dem inneren Urmenschen, den Säbelzähntigern und willigen Frauen endgültig vorbei.

Dass die moderne Grillkultur dem modernen Mann, trotz Hochglanz-Pornomagazinen wie *Beef* und phallusförmigen Räuchergrills, nicht dabei behilflich ist, sich wieder als Mann zu spüren, sondern seinen Wandel zum metrosexuellen Wesen beschleunigt, belegen die vielen, akkurat in 700-Gramm-Tüten abgepackten Räucherstäbchen, die in mehr Duftnoten (Cherry, Pecan, ...) angeboten werden, als es in der Haushaltswarenabteilung Duftkerzen gibt. Man merkt es auch daran, dass der Hersteller für günstige 100 Euro Kurse in der vom Grillhersteller zertifizierten Grill-Akademie anbietet. Deren Beschreibung beschwört die Atmosphäre von Kosmetikverkaufsveranstaltungen herauf, bei denen die Fachkraft der aufopferungsbereiten Gastgeberin das richtige Auftragen des Lidschattens erklärt, während die anderen Prosecco trinken und über Bekannte tratschen. Auch der Hinweis darauf, dass die Anwärter auf ein Diplom der Grill-Akademie aufgrund des geplanten Alkoholkonsums mindestens 18 Jahre alt sein müssen, kann nicht darüber hinwegtäuschen, dass dies eine Tarnveranstaltung ist, um Männer mit Hilfe von Kräutern und Süßchen, die sie in Schweinerippen massieren, endgültig Richtung Herd zu locken.